



Assemblée générale

Distr. générale
12 avril 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Points 140 et 141 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2022

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2022

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 16

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Programme 13

Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	111
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2022	139
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	144

* [A/76/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et aux résultats est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Avant-propos

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) aide les États Membres à combattre et surmonter les difficultés en constante évolution posées par les drogues, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption, en vue d'instaurer la paix, la sécurité et le développement durable pour tous. L'objectif général du projet de budget-programme de l'ONUDC pour 2022, qui s'articule autour de neuf sous-programmes et s'aligne sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, est d'améliorer l'efficacité et l'efficience des actions menées pour répondre à ces problèmes mondiaux.

Grâce à son réseau de bureaux extérieurs et à son siège à Vienne, et en s'appuyant sur sa stratégie pour 2021-2025, l'ONUDC a fourni un soutien intégré et global aux États Membres et à la communauté internationale. Pour ce faire, il a mis l'accent sur des stratégies fondées sur des données probantes, sur l'inclusion des jeunes et sur l'exploitation des nouvelles technologies. En outre, il a redoublé d'efforts pour mieux prendre en compte les questions interdisciplinaires essentielles, telles que l'égalité des genres et l'avancement et les droits humains des femmes, dans ses activités normatives et de recherche ainsi que dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats.

En 2021, l'élan mondial visant à accélérer les progrès en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a insufflé une nouvelle dynamique et la corruption a été reconnue comme une question transversale importante pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les États Membres entameront un important dialogue politique à cet égard en vue de définir et de promouvoir le programme mondial de lutte contre la corruption pour la prochaine décennie à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, qui se tiendra à New York du 2 au 4 juin 2021. Ils devraient adopter à cette occasion une déclaration politique orientée vers l'action qui visera à promouvoir l'application rigoureuse de la Convention des Nations Unies contre la corruption, ainsi que des recommandations émanant du mécanisme d'évaluation par les pairs, notamment grâce à une coopération internationale plus efficace et efficiente dans le domaine de la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites qui y sont liés.

Au cours de l'année écoulée, l'Office a facilité le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et l'adoption de la Déclaration de Kyoto sur le thème « faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit aux fins de la réalisation du Programme 2030 », qui guidera les efforts faits par les États Membres pour renforcer le partenariat mondial visant à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Des progrès ont été faits également concernant la procédure d'examen du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant depuis son lancement à la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention, qui a pris cette mesure décisive pour renforcer l'action commune menée contre la criminalité organisée après près de dix ans de négociations.

L'ONUDC a contribué à la réponse apportée par l'ensemble du système des Nations Unies à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à ses conséquences, notamment par des recherches et des notes d'orientation qui ont aidé les décideurs dans leur recherche de solutions à la crise fondées sur des données probantes. Il a également aidé les États Membres à évaluer les effets de la criminalité organisée et du trafic de drogue pendant la pandémie et à réorienter les mesures et les réponses apportées à ces menaces et difficultés. Parallèlement, il a préservé la sécurité et le bien-être de son personnel et de ses autres agents dans le monde entier, notamment en s'adaptant aux réalités du travail à distance afin d'assurer la poursuite de l'exécution de ses missions.

Le projet de budget-programme pour 2022 rend compte de la participation accrue de l'ONUDC aux initiatives menées en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, notamment aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. En travaillant ensemble et en étroite collaboration avec d'autres partenaires, notamment au niveau régional, et la société civile, l'ONUDC et les organismes apparentés mettent en évidence la forte valeur ajoutée du multilatéralisme.

En 2022, l'ONUDC redoublera d'efforts pour aider les États Membres à traiter les questions relevant de ses mandats et, surtout, celles communes aux problèmes posés par les drogues, la criminalité, la corruption et le terrorisme. Nous continuerons d'exploiter les données, les nouvelles technologies et les méthodes de travail innovantes pour accroître l'impact de nos efforts et mieux servir les personnes qui risquent le plus d'être laissées de côté.

La Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
(Signé) Ghada Fathi Waly

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 16.1 L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a pour mission d'aider les États Membres dans leur combat contre la drogue, la criminalité et le terrorisme, afin de promouvoir la sécurité et la justice pour tous. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les conventions des Nations Unies et dans les résolutions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions [45/179](#), [46/152](#) et [46/185](#) C. Les domaines d'action thématiques de l'Office sont notamment la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le renforcement de la prévention et du traitement de la toxicomanie et la prise en charge des personnes atteintes de troubles liés aux drogues ; la promotion du développement alternatif, la prévention de la corruption et la lutte contre ce fléau ; la prévention de la criminalité, la réforme de la justice pénale et la prévention du terrorisme. Les activités de l'ONUDC trouvent leurs racines dans un ensemble d'instruments internationaux dont l'Office est le garant et le défenseur, à savoir les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles additionnels y relatifs, les 19 conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et les Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. En 2021, la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogues, et le terrorisme ont continué de faire peser de graves menaces sur la sécurité, le développement et la bonne gouvernance dans le monde entier. La corruption, la cybercriminalité, les usages criminels des nouvelles technologies (dont l'intelligence artificielle) et la criminalité environnementale, notamment l'exploitation non réglementée et illégale de ressources non renouvelables et le trafic d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction, sont liés à la fragilité de l'État et compromettent l'état de droit. La culture, la fabrication, le trafic et la consommation illicites de drogues et de substances psychotropes et le détournement de leurs précurseurs continuent de mettre en péril la santé, la dignité et les espoirs de millions de personnes, ont des conséquences mortifères et détruisent la cohésion sociale et le capital. L'appui de l'ONUDC, qui vise à surmonter ces difficultés, à faciliter la coopération multilatérale et à renforcer l'aptitude des États à formuler et à appliquer des politiques de développement durable cohérentes, tout en étant principalement financé au moyen de ressources extrabudgétaires, continuera également d'être dispensé dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique et des projets financés au moyen du Compte pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2022

- 16.2 Entité des Nations Unies dont les mandats couvrent les trois piliers de l'action de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits humains, l'Office aide les États Membres à lutter contre la criminalité, y compris la criminalité transnationale organisée, dans toutes ses dimensions, à contrer le problème mondial de la drogue, à combattre la corruption et à prévenir le terrorisme international.
- 16.3 L'action menée par l'ONUDC à cette fin s'articule autour de trois grands axes interdépendants et complémentaires :
- a) Des travaux normatifs, notamment des activités de sensibilisation et une assistance sur le plan législatif destinées à favoriser la ratification et l'application des traités internationaux pertinents et la prestation de services de secrétariat et de services fonctionnels aux organes conventionnels, aux organes directeurs et aux autres organes pilotés par les États Membres qui aident à définir les domaines d'intérêt, les enjeux, les réponses et les engagements dans les domaines de compétence relatifs aux drogues, à la criminalité et à la lutte contre le terrorisme ;

- b) Des travaux de recherche et d'appui à l'élaboration des politiques visant à élargir les données factuelles et à approfondir l'interface avec les processus d'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et mondial à la faveur d'une meilleure connaissance et compréhension des questions liées à la drogue et à la criminalité ;
 - c) Des travaux de coopération technique visant à renforcer la capacité des États Membres et des autres parties prenantes de lutter contre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme aux niveaux national, régional et mondial grâce au vaste réseau de bureaux extérieurs et au siège de l'Office.
- 16.4 Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, adoptée en 2019, et le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème de la drogue tenue en 2016 ont mis en évidence l'importance des domaines de compétence de l'Office. En outre, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants ont offert un espace d'échange de savoir-faire et d'expériences dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale ainsi que dans celui du contrôle des drogues. Les mandats en découlant ont donné à l'Office une raison d'intégrer ses programmes dans des initiatives plus larges dans l'ensemble du système des Nations Unies qui favoriseront une plus grande appropriation nationale et une plus grande durabilité.
- 16.5 L'Office mettra à profit son rôle de relais des connaissances impartial pour rechercher des moyens innovants et efficaces d'empêcher que la criminalité fasse obstacle au bien-être durable. La recherche et l'analyse joueront un rôle fondamental pour mieux recenser, comprendre et définir les réponses à apporter aux problèmes que posent la drogue et la criminalité. Pour ce faire, l'Office participera à des analyses communes par pays, qui contribueront à établir les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau national devant être mis en œuvre sous la direction des coordonnateurs résidents habilités. Les analyses produites en interne fourniront également la base factuelle nécessaire à l'élaboration des programmes de l'Office fondés sur les mandats confiés par ses organes directeurs, ainsi qu'aux mécanismes d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.
- 16.6 L'Office se concentrera davantage sur les liens névralgiques entre la consommation de drogue, le trafic de drogue, la criminalité transnationale organisée, les flux financiers illicites, la corruption et le terrorisme, en les considérant dans le cadre plus large de l'accroissement du bien-être des personnes. La fourniture d'un appui sur le terrain et le renforcement des capacités de l'ONUDC dans des domaines thématiques clés seront utiles pour examiner les liens entre les missions de l'Office et le Programme 2030. En outre, l'amélioration des rôles fondamentaux transversaux contribuera à garantir l'inclusion de solides théories du changement et d'une gestion efficace axée sur les résultats dans la planification, le suivi et l'établissement des rapports.
- 16.7 L'Office a tenu compte, pour l'établissement des produits et activités prévus pour 2022, des difficultés connues et anticipées liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) rencontrées par les États Membres. Les produits et activités prévus comprennent la production de connaissances, d'orientations opérationnelles et d'outils destinés à aider les États Membres à atténuer les problèmes liés à la drogue, à la criminalité et à la corruption qui pourraient ralentir la reprise après la COVID-19 ; l'organisation, dans le cadre des organes intergouvernementaux de l'ONUDC, de réunions sur les effets de la COVID-19 sur la drogue et la criminalité ; le renforcement de la capacité des systèmes de justice pénale de se préparer aux crises, d'y faire face et de s'en relever. Le cas échéant, l'Office appuiera également la mise en œuvre des plans d'intervention socioéconomiques en réponse à la COVID-19, du Plan de réponse humanitaire global COVID-19 et du Plan stratégique de préparation et de riposte pour lutter contre la COVID-19, en étroite coordination avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau de la coordination du développement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les équipes de pays des Nations Unies. On trouvera des

exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative aux sous-programmes 5, 6, 8 et 9. Le concours apporté pour aider les États Membres à faire face aux les problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans la partie relative au sous-programme 6 et à la composante 2 du sous-programme 9.

- 16.8 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, l'ONUDC collabore avec les États Membres, les organismes apparentés à l'ONU et d'autres parties prenantes pour aider les États Membres à mieux comprendre la nature des difficultés auxquels ils font face et à concevoir des politiques et des programmes cohérents de façon à progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. L'Office continuera d'aider activement les États Membres à faire face aux difficultés liées à l'objectif 16. En outre, dans le but de renforcer les approches communes, il a mis en œuvre des programmes avec un ensemble d'organisations internationales, dont l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Communauté des Caraïbes, la Communauté d'États indépendants, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Organisation de coopération économique, le Conseil de l'Europe, la Ligue des États arabes, l'Organisation des États américains, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et la Communauté de développement de l'Afrique australe.
- 16.9 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, l'ONUDC a mis en place des projets conjoints et des groupes de coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, consacrés notamment à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes [Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)], à la prévention de la toxicomanie, au traitement et à la réadaptation (OMS), à la répression de la criminalité [Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)], à la gestion des frontières (Organisation mondiale des douanes) ; à la corruption (PNUD), à la traite des personnes et au trafic de migrants (Organisation internationale pour les migrations, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes), à la prévention du terrorisme (Bureau de lutte contre le terrorisme du Secrétariat et organismes créés dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme), à l'accès des enfants à la justice (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), à la gouvernance de la sécurité urbaine [Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)], et à la cohérence de la collecte des statistiques relevant de ses mandats (Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat). L'Office continue de coparrainer activement le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et joue un rôle de chef de file dans le domaine de la prévention, du traitement et de la prise en charge du VIH chez les toxicomanes et en milieu carcéral. L'Office et ses partenaires ne se contentent pas de collaborer : grâce à des actions de sensibilisation, des publications et des communications numériques, ils font connaître plus largement le soutien apporté par les organismes des Nations Unies en faveur de la réalisation, par les États Membres, des objectifs de développement durable.
- 16.10 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) L'ONUDC continue d'avoir accès à des ressources extrabudgétaires, notamment un financement accru de certaines fonctions essentielles grâce à des ressources de base allouées dans le cadre du pacte de financement, ce qui lui permet d'aider les États Membres à lutter contre les réseaux de criminalité transnationale, dont la nature et la portée ne cessent d'évoluer, et leurs liens avec la corruption et l'affaiblissement des structures de l'État ;
 - b) Les États Membres prennent acte, dans leurs politiques, programmes et budgets, du fait que les problèmes liés à la sécurité, à la justice et à l'état de droit doivent être abordés dans une stratégie nationale intégrée visant à mettre en œuvre le Programme 2030 ;
 - c) Les institutions financières internationales, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales soulignent l'importance de renforcer la gouvernance budgétaire et

de prévenir les fuites de fonds publics afin de traiter durablement les questions relevant du mandat de l'ONUDC et de mettre en œuvre le Programme 2030 de manière globale ;

- d) Les États Membres partagent des données en temps réel et d'autres données opérationnelles avec leurs interlocuteurs des autres pays pour mener à bien des interventions efficaces fondées sur le renseignement visant à démanteler les réseaux criminels organisés.
- 16.11 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 16.12 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, l'Office a élaboré et lancé un plan d'action pour 2021 et 2022 afin d'intégrer l'inclusion du handicap dans ses politiques, ses activités de planification, ses programmes et ses opérations. Le plan d'action reflète la Stratégie et comprend 15 indicateurs qui mettent l'accent sur les quatre principaux domaines suivants : direction, planification stratégique et gestion ; inclusivité ; programmation ; culture institutionnelle.
- 16.13 L'Office prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ce faisant, il poursuit la mise en œuvre cohérente et coordonnée des engagements mondiaux pris en faveur de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes. À cette fin, il s'appuiera sur la Stratégie et le Plan d'action de l'ONUS/ONUDC pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2022-2025), qui continueront à assurer la cohérence et qui guident le soutien apporté aux États Membres dans la réalisation du Programme 2030 et, en particulier, de l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles). Une évaluation de la mise en œuvre, au niveau de l'ONUDC, de la Stratégie et du Plan d'action pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2018-2021) sera achevée en 2021. Les éléments obtenus et les résultats de l'évaluation serviront de base à la deuxième phase de mise en œuvre des engagements en matière d'égalité des genres, qui devrait débiter en 2022. L'Équipe chargée des questions de genre du Bureau de la Directrice générale/Directrice exécutive a pour mission de coordonner la mise en œuvre de la stratégie renouvelée et est aidée en cela par un réseau de coordonnateurs pour les questions de genre de l'ONUDC.
- 16.14 Grâce à l'attention accrue portée aux résultats liés au genre, l'ONUDC a renforcé l'intégration de ces questions dans ses différents domaines d'activité. Il examinera les implications liées au genre des situations d'urgence, telles que la pandémie actuelle de COVID-19. Il appliquera et préconisera des mesures qui répondent aux besoins différenciés des femmes, des hommes, des garçons et des filles, en particulier de celles et ceux qui sont également désavantagés en raison de leur âge, de leur race, de leur niveau de revenu, de leur situation géographique, de leur statut migratoire, de leur handicap ou de leur état de santé, ou pour d'autres raisons.

Exécution du programme en 2020

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

- 16.15 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour l'Office. Ainsi, il a fallu reporter diverses réunions et manifestations, notamment le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui, d'avril 2020, a été reporté à mars 2021, et les réunions, séminaires, ateliers et stages pédagogiques en personne ont dû se dérouler en ligne ou selon des modalités hybrides. On trouvera des exemples plus précis dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Les changements de produits et d'activités prévus ont également eu des conséquences pour les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes 1, 5, 6, 7 et 8 et à la composante 1 du sous-programme 9.

- 16.16 Toutefois, pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités ou retenu de nouvelles activités en 2020, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Ces aménagements et nouvelles activités ont consisté notamment à élaborer et à diffuser des mesures de soutien actualisées prenant la forme de notes de synthèse, de notes d'orientation et de conseils opérationnels sur diverses questions relevant du mandat de l'ONU DC et visant à aider les États Membres dans leur réponse à la COVID-19 ; à élaborer des méthodes virtuelles que les États Membres devront utiliser pour répondre aux besoins essentiels ; à rechercher et analyser les effets de la COVID-19 sur les drogues, la criminalité organisée, la traite des personnes et le trafic de migrants ; à acheter et à fournir d'urgence des équipements de protection individuelle ou des fournitures médicales pour répondre aux besoins des États Membres, notamment dans les services chargés de faire respecter la loi et les prisons, et pour les toxicomanes. On trouvera des exemples plus précis des aménagements apportés et des nouvelles activités dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Les nouveaux produits et activités et les produits et activités aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution du programme au titre des sous-programmes 3, 4, 5, 6, 7 et 8 et de la composante 2 du sous-programme 9.
- 16.17 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, l'Office tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés aux programmes en raison de la pandémie. On a notamment appris que le fait de proposer des réunions selon des modalités hybrides améliorait la participation à distance aux réunions de la Commission des stupéfiants et de ses organes subsidiaires, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et du groupe de travail permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONU DC, et favorisait donc la participation des délégations qui n'étaient pas représentées à Vienne ou qui ne pouvaient pas se déplacer. Cependant, la tenue de réunions virtuelles ou hybrides dans tous les domaines du mandat de l'ONU DC requiert davantage de personnel et demande un travail d'organisation et un travail technique supplémentaire par rapport aux réunions en présentiel. En outre, les réunions intergouvernementales nécessitant des services d'interprétation sont encore plus coûteuses, car elles entraînent des coûts supplémentaires pour les plateformes d'interprétation à distance.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 16.18 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Conventions

- Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972
- Convention sur les substances psychotropes de 1971
- Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988
- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles y relatifs
- Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants
- Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

- Convention des Nations Unies contre la corruption

Résolutions de l'Assemblée générale

S-30/1	Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
62/272, 64/297	La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies		
64/182, 74/178, 75/198	Coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue ¹	73/183	Renforcer le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale au service de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
66/282, 68/276, 70/291, 72/284	Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies	74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	75/196	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique
70/266	Déclaration politique sur le VIH et le sida : accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030		

Résolution de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

28/4	Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2020-2021
------	--

Résolution de la Commission des stupéfiants

62/9	Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2020-2021
------	---

Déclarations de la Commission des stupéfiants

Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue

Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue

Produits

- 16.19 On trouvera dans le tableau 16.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

¹ Il est notamment fait référence à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (voir [E/2009/28-E/CN.7/2009/12](#), chap. I.C).

Tableau 16.1
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
1. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
2. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
4. Projets relatifs à l'égalité des genres	1	1	1	1
5. Projets relatifs à la fonction d'évaluation indépendante	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	5	5	6
6. Séances de réflexion sur l'égalité des genres	4	3	4	4
7. Conférence sur l'égalité des genres	1	1	–	1
8. Manifestations parallèles sur des sujets liés à l'égalité des genres	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	19	22	19	22
9. Note d'orientation et autres outils sur les questions liées à l'égalité des genres	1	7	1	6
10. Évaluations et études de synthèse indépendantes, conjointes et à l'échelle du système	17	14	17	15
11. Outils, méthodes et approches d'évaluation	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs en faveur des efforts multilatéraux dans les domaines du contrôle des drogues, de la prévention de la criminalité, de la lutte contre la corruption et de la prévention du terrorisme, et coopération avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile, notamment au niveau régional ; sensibilisation des États Membres et de la société civile aux questions de contrôle des drogues, de prévention de la criminalité, de lutte contre la corruption et de prévention du terrorisme, au moyen de prises de parole et de conférences, par la diffusion d'informations et la mobilisation de l'opinion publique, et par la représentation du Secrétaire général à des manifestations et rencontres internationales, s'il y a lieu.				
Bases de données et autres supports numériques : application Web d'évaluation de l'ONUDC.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : notes d'évaluation, webinaires et examens annuels.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web au contenu actualisé.				

Activités d'évaluation

16.20 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

- a) Évaluations approfondies indépendantes :

- i) Évaluation approfondie indépendante du programme régional pour l'Asie du Sud-Est et des programmes de pays pour l'Indonésie, le Myanmar et le Viet Nam (sous-programmes 1, 2, 3, 4 et 5 ; état d'avancement : terminé) ;
 - ii) Évaluation approfondie indépendante du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha en vue de la promotion d'une culture de la légalité (sous-programme 3 ; état d'avancement : terminé) ;
 - iii) Évaluation approfondie indépendante à mi-parcours du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime (sous-programme 5 ; état d'avancement : terminé) ;
 - iv) Évaluation approfondie indépendante à mi-parcours du Programme mondial sur les armes à feu : lutter contre le trafic d'armes et ses liens avec la criminalité transnationale organisée et le terrorisme (sous-programme 1 ; état d'avancement : en cours) ;
 - v) Évaluation approfondie indépendante (groupée) finale des programmes de l'ONUDC en Asie occidentale et centrale (sous-programmes 1, 2, 3, 4, 5 et 6) ; état d'avancement : en cours) ;
 - vi) Évaluation approfondie indépendante du Programme mondial de prévention et de lutte contre la corruption par la mise en œuvre effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de l'objectif 16 de développement durable (état d'avancement : en cours) ;
 - vii) Évaluation approfondie indépendante finale du Programme mondial de prévention du terrorisme (sous-programme 4 ; état d'avancement : en cours) ;
 - viii) Évaluation institutionnelle indépendante de la Stratégie et du Plan d'action de l'ONUS/ONUDC pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (sous-programmes 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 (état d'avancement : en cours) ;
 - ix) Évaluation approfondie indépendante (groupée) à mi-parcours du traitement de la toxicodépendance et de ses conséquences sur la santé et du Programme commun ONUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes (sous-programme 2 ; statut : stade initial) ;
- b) Évaluations indépendantes des projets suivants de l'ONUDC (sous-programmes 1, 2, 3, 5 et 6) :
- i) Politiques reposant sur des données factuelles en vue d'améliorer la sécurité des populations urbaines d'Amérique latine et d'Afrique (état d'avancement : terminé) ;
 - ii) Appui à la CEDEAO concernant le Plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest (état d'avancement : terminé) ;
 - iii) Initiative « FishNET » sur la criminalité liée à la pêche – un projet conjoint mis en œuvre dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et du Programme de contrôle des conteneurs (état d'avancement : terminé) ;
 - iv) Appui à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (état d'avancement : terminé) ;
 - v) Assistance technique au Mexique pour l'application du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (état d'avancement : terminé) ;
 - vi) Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts (état d'avancement : terminé) ;

- vii) Projet visant à mesurer et évaluer la criminalité organisée dans les Balkans occidentaux (état d'avancement : terminé) ;
 - viii) Initiative arabe pour le renforcement des capacités nationales de lutte contre la traite des êtres humains dans les pays arabes (état d'avancement : terminé).
- 16.21 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées plus haut, de la métasynthèse de 2017-2018 et de la métasynthèse innovante sur la prévention de la criminalité (2020), ainsi que d'autres produits d'évaluation synthétisés au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, dans la métasynthèse biennale, la nécessité a été soulignée de renforcer la prise en compte des droits humains et de l'égalité des genres dans l'élaboration, la planification, la mise en œuvre des projets et programmes de l'ONUDC ainsi que dans l'établissement des rapports correspondants. Une des bonnes pratiques recensées à cet égard grâce à l'évaluation est liée à l'action menée par l'Office pour sensibiliser les partenaires nationaux aux besoins des populations les plus exposées en Asie centrale. En outre, la nécessité d'améliorer la gestion axée sur les résultats, notamment par une collecte de données relatives à l'exécution des programmes plus systématique, est ressortie de cette métasynthèse biennale. À la suite des évaluations susmentionnées, les sous-programmes relevant de l'ONUDC continueront à renforcer l'approche de l'égalité des genres.
- 16.22 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2022 :
- a) Certains domaines des sous-programmes de l'ONUDC ;
 - b) Certaines régions et certains pays en fonction de la programmation de l'ONUDC ;
 - c) Évaluations indépendantes portant sur différents sous-programmes et diverses régions, et sur l'Office lui-même.
- 16.23 L'ONUDC reconnaît que la nécessité de rendre des comptes dans le cadre d'évaluations se fait encore plus sentir en période de crise. En 2022, l'Office continuera d'investir dans des évaluations institutionnelles indépendantes, tenant compte des questions de genre et axées sur l'utilisation, traduisant sa stratégie en décisions stratégiques concrètes fondées sur des données factuelles et des évaluations dans la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme. La Section de l'évaluation indépendante de l'ONUDC contribuera au renforcement des capacités d'évaluation nationales, tout en travaillant sur des produits et services d'évaluation conjointe de haut niveau, conformément aux directives issues des objectifs de développement durable et aux réformes du système des Nations Unies.

Programme de travail

Sous-programme 1

Lutte contre la criminalité transnationale organisée

Objectif

- 16.24 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir et de combattre la criminalité transnationale organisée et le trafic.

Stratégie

- 16.25 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme, à promouvoir la coopération internationale entre les autorités compétentes des États Membres, les entités régionales et autres partenaires, et ce, dans le cadre d'initiatives mondiales, régionales et interrégionales. On continuera également à promouvoir l'adhésion aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues et à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant, ainsi qu'à en favoriser la mise en œuvre.

On continuera à appuyer les travaux de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, y compris le mécanisme d'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant. Pour ce faire, il conviendra d'aider les États parties à participer effectivement au processus d'examen, tant en tant que pays examinés qu'en tant que pays établissant un rapport, conformément aux fonctions assignées au secrétariat dans les méthodes et règles de fonctionnement du mécanisme et sous réserve de disposer des ressources nécessaires. Il s'agira également de mener les travaux normatifs et opérationnels prévus au titre du sous-programme en matière de lutte contre les formes de criminalité émergentes et évolutives, telles que la cybercriminalité, le trafic de biens culturels, la criminalité liée aux espèces sauvages et la criminalité environnementale. Dans sa résolution 74/247, l'Assemblée générale a décidé d'établir un comité intergouvernemental spécial d'experts à composition non limitée, représentatif de toutes les régions, ayant pour mission d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles. Dans le cadre du sous-programme, l'ONUDC assurera le secrétariat du comité intergouvernemental spécial et aidera les États Membres à préparer ses sessions.

- 16.26 Toujours dans le cadre du sous-programme, on continuera de fournir une assistance technique sur mesure aux États Membres, notamment en renforçant les capacités des autorités centrales et des autres acteurs de la justice pénale en matière de coopération internationale dans le domaine pénal et en facilitant les demandes d'assistance judiciaire, grâce à un appui aux réseaux de coopération judiciaire internationale et aux différents États Membres, notamment dans les affaires de traite. Le travail effectué aidera les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16.
- 16.27 On continuera de promouvoir l'interdiction de la contrebande et de favoriser la coopération en matière de justice pénale après les saisies le long des itinéraires du trafic de drogues, en vue de déstabiliser les groupes criminels organisés qui y opèrent. Pour ce faire, le sous-programme associera pouvoirs publics nationaux, communauté internationale, société civile, secteur privé et autres acteurs et assurera le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement pour appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Toujours dans le cadre du sous-programme, on encouragera de manière proactive l'utilisation de techniques d'enquête spéciales dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue et des enquêtes sur la criminalité organisée y relatives, de manière à aider les États Membres à progresser sur la voie des objectifs de développement durable pertinents, notamment les objectifs 5, 8, 10, 15, 16 et 17.
- 16.28 On continuera d'aider les États Membres à appliquer les protocoles relatifs à la traite des êtres humains, au trafic de migrants et aux armes à feu. Concernant ces dernières, il s'agira d'appuyer l'élaboration de lois et de politiques visant à réduire la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces détachées et de leurs munitions, de dispenser une formation sur les enquêtes et les poursuites concernant le trafic d'armes à feu et les infractions connexes et d'appuyer la collecte et l'analyse de données mondiales sur ce type de trafic afin de constituer une base de données factuelles qui éclaireront la prise de décisions stratégiques aux niveaux politique et opérationnel, de manière à aider les États Membres à progresser sur la voie de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16.
- 16.29 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Renforcement de la coopération internationale en vue de prévenir la criminalité transnationale organisée et les activités criminelles nouvelles et émergentes, de mener des enquêtes et d'engager des poursuites à leur sujet, et renforcement des capacités institutionnelles et législatives en ce sens, notamment grâce au Mécanisme d'examen de l'application ;
 - b) Réduction du trafic de drogues, d'armes à feu et d'autres produits de contrebande grâce à un renforcement de la coopération internationale et au démantèlement d'un plus grand nombre de groupes criminels organisés.

Exécution du programme en 2020

- 16.30 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Promotion de la détection et de la prise en charge des victimes de la traite des personnes au Malawi

- 16.31 Chaque année, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants tombent entre les mains de trafiquants, dans leur propre pays et à l'étranger. Presque tous les pays du monde sont touchés par la traite des personnes, qu'il s'agisse du pays d'origine, de transit ou de destination des victimes. Dans le cadre du sous-programme, une aide a été apportée aux pays partenaires, dont le Malawi, en vue de renforcer leurs capacités de faire face à la traite des personnes. On a en outre appuyé la création d'organes de coordination interinstitutions afin d'accroître la détection et la prise en charge des victimes. Toujours dans le cadre du sous-programme, une formation a été dispensée aux agents des services de détection et de répression de première ligne au sujet de l'application de la loi sur la traite des personnes (réglementations et directives générales et mécanisme national de prise en charge), comme suite à une demande du Ministère de la sécurité du territoire. En outre, un programme de formation consacré à la traite des êtres humains, y compris à l'identification des victimes, a été élaboré à l'intention des services de police du Malawi et un soutien a été apporté aux activités nationales de collecte et d'analyse des données. Le sous-programme a permis de recenser 228 victimes (77 adultes, 61 hommes et 16 femmes, et 151 enfants) au Malawi entre décembre 2018 et mars 2020.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 16.32 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les poursuites engagées contre quatre personnes accusées de traite des êtres humains au cours du premier trimestre de l'année 2020 au Malawi (voir le tableau 16.2).

Tableau 16.2
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Nouveau projet sur la traite des personnes lancé avec le Gouvernement du Malawi	Renforcement des capacités des agents des services de détection et de répression de première ligne concernant l'application de la loi sur la traite des personnes (réglementations et directives générales et mécanisme national de prise en charge)	Poursuite de quatre personnes pour traite des êtres humains au premier trimestre de 2020 au Malawi

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 16.33 En 2020, en raison de la COVID-19, les dates de la septième session du Groupe de travail sur les armes à feu ont été modifiées et toutes les réunions intergouvernementales se sont déroulées en format virtuel ou dans un format hybride permettant à une personne par délégation d'être physiquement présente. La durée des réunions a quant à elle été réduite de trois à deux heures. L'organisation des campagnes de collecte d'armes prévues pour 2020 a également été reportée. En outre, comme l'a décidé l'Assemblée générale, la session d'organisation du comité spécial créé par l'Assemblée dans sa résolution 74/247 a été reportée à 2021. Par ailleurs, les activités complètes de formation et de mentorat dispensées aux unités de contrôle portuaire au titre du sous-programme ont été adaptées pour pouvoir être menées en ligne. Des activités de formation et de mentorat consacrées

au trafic et à l'utilisation abusive d'armes à feu, à la traite des personnes et au trafic de migrants ont également été adaptées et dispensées à distance à l'intention des autorités des services de détection et de répression et des procureurs. Un certain nombre de ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

- 16.34 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir la publication de plusieurs notes de synthèse sur l'impact de la COVID-19 sur la criminalité organisée, y compris une note thématique consacrée à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la traite des personnes. Ces orientations ont été élaborées à partir d'un état des lieux rapide afin de faire face aux conséquences de la pandémie et d'aider les États Membres à s'adapter et à continuer de s'acquitter de leur mission collective, à savoir protéger les victimes de la traite et prévenir et combattre ce type d'activités criminelles. Cette note, qui comprend des recommandations concrètes, a été traduite en six langues (anglais, arabe, espagnol, français, portugais et russe).

Résultats escomptés pour 2022

- 16.35 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : lutte contre la contrebande de cocaïne²

Exécution du programme en 2020

- 16.36 Dans le cadre du sous-programme, un soutien a été fourni au Gouvernement colombien aux fins de la mise en place d'unités de contrôle portuaire supplémentaires. Les activités et les mesures d'appui prévues ont toutefois dû être ajustées, compte tenu de l'épidémie de COVID-19. En lieu et place des activités de renforcement des capacités en présentiel prévues, lesquelles devaient porter sur la détection et l'inspection des cargaisons à haut risque et étaient destinées aux dix unités de contrôle portuaire récemment créées, les activités de formation ont été axées sur le centre principal de profilage et de ciblage et sur cinq unités de contrôle portuaire. En outre, une formation mondiale en ligne à l'intention des douanes et d'autres autorités chargées des services de détection et de répression dans les pays partenaires a été lancée au titre du sous-programme, afin de partager des informations de première main concernant les activités liées au trafic de drogue menées entre les pays et les régions. À ce jour, 185 sessions de formation en ligne ont été menées à bien et 1 925 agents ont été formés en ligne.
- 16.37 Le travail susmentionné a contribué à la signature de mémorandums d'accord avec quatre pays de la région Amérique latine et Caraïbes, dont la Colombie, et à l'exploitation de cinq unités de contrôle portuaire dans ce pays, et n'a donc pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir signer des mémorandums d'accord avec quatre pays de la région et exploiter dix unités de contrôle portuaire dans le pays. Les difficultés suscitées par la COVID-19 ont nui au bon fonctionnement du contingent douanier affecté aux unités de contrôle portuaire et ont entraîné un retard dans le déploiement du programme de formation des douaniers.

Projet de plan-programme pour 2022

- 16.38 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on ajustera encore le programme de formation prévu à ce titre afin de proposer des ateliers virtuels sur la gestion des risques, la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et la facilitation du commerce dans les ports maritimes, et on lancera un programme de mentorat de trois ans pour garantir le partage

² Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 16)].

d'informations et la coopération entre les unités nouvelles et déjà établies. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.3).

Tableau 16.3
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)^a</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Des représentants de la Colombie s'entretiennent avec les responsables du Programme de contrôle des conteneurs au sujet des activités à mener pour mettre en œuvre le Programme dans le pays	La Colombie signe un accord pour participer au Programme de contrôle des conteneurs et accepte de lancer les premières activités de mise en œuvre	Des mémorandums d'accord sont signés avec 4 pays de la région Amérique latine et Caraïbes, dont la Colombie, et cinq unités de contrôle portuaire sont opérationnelles dans ce pays	Les nouvelles unités de contrôle portuaire sont pleinement fonctionnelles et entravent avec succès les mouvements transfrontaliers de biens illicites	Les unités de contrôle portuaire procèdent à des saisies de cocaïne, empêchant ainsi le passage de marchandises illicites aux frontières

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : intégration des preuves criminalistiques numériques³

Exécution du programme en 2020

- 16.39 Dans le cadre du sous-programme, on a continué de renforcer les capacités des États Membres en matière de preuves scientifiques numériques, notamment en fournissant du matériel et des logiciels, en formant des analystes, des enquêteurs et des juges et en intégrant de nouvelles capacités dans les mesures de riposte habituelles. Dans le cadre du sous-programme, on a procédé à un renforcement ciblé des capacités du Groupe de la criminalistique numérique, créé à la demande d'un État Membre, et on a élargi les services proposés pour faire en sorte que les capacités opérationnelles des pays aboutissent à un renforcement de la coopération internationale, puisque les pays dotés des mêmes capacités peuvent coopérer les uns avec les autres de manière équilibrée, licite, responsable et rapide.
- 16.40 Le travail effectué a contribué à renforcer les connaissances du Groupe de la criminalistique numérique et les capacités de ce dernier à traiter les preuves numériques, ce qui a permis d'atteindre la cible dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

- 16.41 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on déploiera un mentor spécialisé dans les poursuites liées à la cybercriminalité en Afrique de l'Ouest, afin que les autorités nationales des pays de la région reçoivent une assistance adaptée et spécialisée. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.4).

³ Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect.16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1).

Tableau 16.4
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
L'ONUDC travaille en étroite collaboration avec l'État Membre demandeur pour dispenser des formations et des conseils afin de relever les obstacles techniques et juridiques posés par les nouvelles technologies et les nouveaux dispositifs	Les forces de police nationales et l'ONUDC collaborent à la mise en place du premier laboratoire de criminalistique numérique afin de répondre aux besoins propres du pays	Amélioration des connaissances et des capacités de l'unité de criminalistique numérique pour le traitement des preuves numériques	Les forces de police nationales sont en mesure d'analyser les supports numériques pour plus de 2 000 affaires pénales par an	Les forces de police nationales et les procureurs d'Afrique de l'Ouest analysent l'utilisation des médias numériques dans les affaires criminelles

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : harmonisation des cadres législatifs et institutionnels et renforcement de la coopération internationale et des approches fondées sur des données probantes, conformément au Protocole relatif aux armes à feu

Projet de plan-programme pour 2022

- 16.42 Dans le cadre du sous-programme, on a favorisé l'adhésion à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à son protocole additionnel relatif aux armes à feu et aux instruments mondiaux et régionaux connexes sur les armes à feu, ainsi que leur mise en œuvre, et on a appuyé l'harmonisation des cadres législatifs afin de faciliter la coopération judiciaire et d'empêcher les groupes criminels organisés d'exploiter les failles juridiques pour mener leurs activités. Le soutien apporté à l'élaboration de politiques et de législations et à l'adoption de mesures de justice pénale fondées sur des données factuelles, y compris au renforcement de la coopération Sud-Sud et interrégionale par le truchement de la communauté de praticiens et des actions opérationnelles prévues au titre du sous-programme, ont contribué aux efforts déployés par les États Membres pour lutter contre le trafic d'armes et les activités criminelles connexes.

Enseignements tirés et changements prévus

- 16.43 L'enseignement tiré est le suivant : on doit accroître les efforts déployés au titre du sous-programme en matière de partage des connaissances et de sensibilisation des États Membres à la question des armes à feu et aux mesures prises à l'échelle internationale. Il convient également de fournir un soutien supplémentaire sous la forme d'une assistance législative afin d'améliorer les cadres législatifs et institutionnels destinés à faire face à la fabrication et au trafic illicites d'armes à feu, conformément aux instruments internationaux et régionaux pertinents. Pour mettre en œuvre cet enseignement, on procédera à des évaluations des cadres législatifs nationaux, sur demande, et on fournira une assistance législative qui conduira à l'adoption de cadres législatifs et institutionnels adéquats, conformément au Protocole relatif aux armes à feu et aux instruments pertinents. Par le truchement de diverses initiatives et activités axées sur la pratique, telles que des programmes de formation sur mesure, des activités de mentorat et un appui aux plateformes de coopération, on renforcera en outre les capacités de la justice pénale et on encouragera une coopération

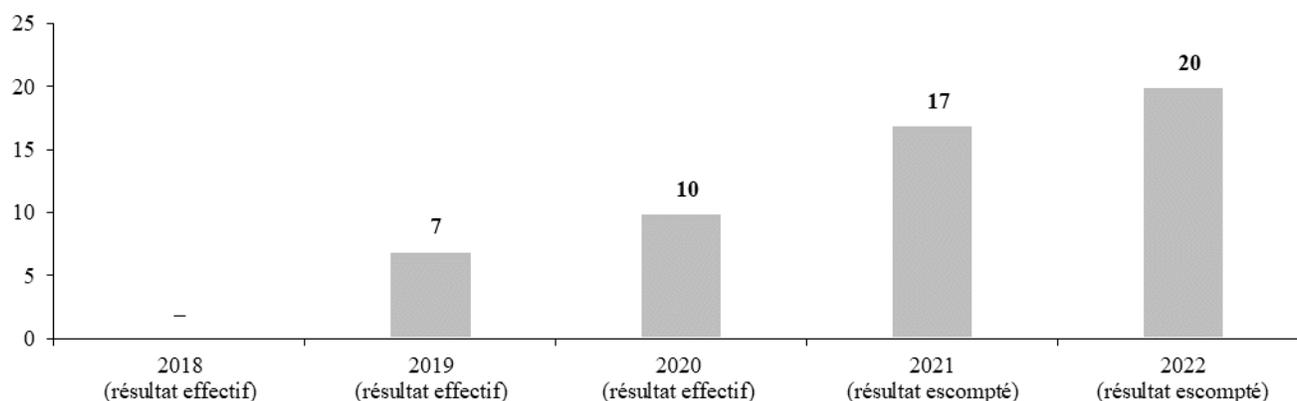
transfrontalière et un échange d'informations plus directs entre les praticiens et les procureurs, afin de lutter contre le trafic d'armes à feu et d'améliorer la compréhension et le suivi de ses flux illicites.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 16.44 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les 20 États Membres qui adopteront des cadres législatifs et institutionnels conformes au Protocole relatif aux armes à feu et aux instruments pertinents (voir la figure 16.I).

Figure 16.I

Mesure des résultats : nombre d'États Membres ayant adopté des cadres législatifs et institutionnels conformes au Protocole relatif aux armes à feu et aux instruments pertinents (résultat cumulé)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 16.45 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

46/152	Élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale	71/322 ; 73/189	Adoption de mesures efficaces et renforcement et promotion de la coopération internationale concernant le don et la transplantation d'organes pour prévenir et combattre la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes et de trafic d'organes humains
65/227	Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique		Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes
66/177	Renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre les effets néfastes des flux financiers illicites résultant d'activités criminelles	72/1	Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
68/186	Renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à protéger les biens culturels, eu égard en particulier à leur trafic	72/192 ; 73/184	Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes
71/1	Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants	73/146	Traite des femmes et des filles
71/211 ; 72/198 ; 74/178	Coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue	73/185	État de droit, prévention du crime et justice pénale dans le contexte des objectifs de développement durable

73/187 ; 74/247	Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles	75/196	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique
74/173	Favoriser l'assistance technique et le renforcement des capacités pour intensifier l'action nationale et la coopération internationale contre la cybercriminalité, y compris l'échange d'informations		

Résolutions du Conseil de sécurité

2331 (2016)	2338 (2017)
-------------	-------------

Résolutions du Conseil économique et social

2017/18	Mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes	2019/23	Lutter contre la criminalité transnationale organisée et ses liens avec le trafic illicite de métaux précieux et l'exploitation minière illégale, notamment par le renforcement de la sécurité des filières des métaux précieux
---------	---	---------	---

Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

25/1	Prévenir et combattre le trafic d'organes humains et la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes	27/4	Renforcement des mesures de lutte contre la traite des personnes
26/4	Renforcement de la coopération internationale pour lutter contre la cybercriminalité	27/5	Coopération internationale dans la lutte contre le trafic de biens culturels
27/2	Action préventive et lutte contre la traite des personnes facilitée par l'utilisation criminelle des technologies de l'information et de la communication	28/2	Lutter contre la contrebande de marchandises dans les cas qui relèvent de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
27/3	Améliorer la protection des enfants contre la traite des personnes, notamment en luttant contre l'utilisation criminelle des technologies de l'information et de la communication	28/3	Renforcer la coopération régionale et internationale en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces sauvages

Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

8/1	Renforcer l'efficacité des autorités centrales dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée	8/4	Application des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée relatives à l'assistance technique
8/2	Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant	9/1	Mise en place du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant
8/3	Renforcement de l'application du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	9/2	Renforcer et garantir l'application effective du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Produits

- 16.46 On trouvera dans le tableau 16.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.5

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	32	32	15	32
1. Documents destinés à la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant, ainsi qu'à ses groupes de travail	32	32	15	32
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	26	26	15	26
2. Réunions de la Conférence des Parties, y compris celles de ses groupes de travail	26	26	15	26
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	12	12	12	12
3. Projets de coopération technique visant à prévenir et à combattre la criminalité transnationale organisée	3	3	3	3
4. Projets de coopération technique visant à prévenir et à combattre le trafic de marchandises illicites	4	4	4	4
5. Projets de coopération technique visant à prévenir et à combattre la traite des personnes et le trafic de migrants	2	2	2	2
6. Projets de coopération technique visant à prévenir et à combattre la cybercriminalité et le blanchiment d'argent	3	3	3	3
Publications (nombre de publications)	3	3	3	3
7. Publications sur la criminalité organisée et le trafic	3	3	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	4	–	–
8. Activités ou documentation techniques relatifs à la COVID-19 et à la criminalité organisée	–	4	–	–
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs au sujet de la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant, à l'intention d'au moins 15 pays non parties à ces instruments ; services consultatifs relatifs à la transposition, dans la loi, des instruments, à l'intention d'au moins 20 États parties ; plaidoyer constant pour la mise en œuvre des instruments à l'intention de l'ensemble des 190 États parties. Fourniture de services similaires à au moins 5 États Membres et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans le cadre des trois conventions relatives à la lutte antidrogues.				
Bases de données et autres supports numériques : gestion du portail SHERLOC (Mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité), contenant plus de 10 000 extraits législatifs annotés et plus de 3 000 résumés d'affaires portant sur 15 types d'activités criminelles.				

Sous-programme 2

Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue

Objectif

- 16.47 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que des mesures d'action globales et équilibrées soient prises afin de faire face au problème mondial de la drogue, notamment des initiatives intégrées de réduction de la demande et de l'offre et des mesures connexes, ainsi que des efforts de coopération internationale accrus.

Stratégie

- 16.48 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, de promouvoir les approches fondées sur les droits, axées sur la santé publique et tenant compte des questions de genre qui reposent sur les principes de la Charte des Nations Unies et sont conformes aux données scientifiques. On aidera les États Membres, à leur demande, à mettre en place ou à renforcer des approches et des services liés à la prévention de la toxicomanie et des traitements de la dépendance à la drogue, ainsi que des soins et des activités de réadaptation des personnes souffrant de troubles liés aux drogues. On aidera également les États Membres, toujours à leur demande, à mettre en place ou à renforcer des services de prévention, de traitement et de soins du VIH/sida, ainsi que des services de soutien aux personnes qui consomment des drogues, y compris les personnes qui s'injectent des drogues et les personnes incarcérées ou vivant dans d'autres milieux fermés. Enfin, on aidera les États Membres qui le souhaitent à établir ou à élargir l'accès aux médicaments contrôlés et à renforcer la disponibilité de ces derniers, tout en empêchant leur utilisation à des fins non médicales. Dans chacun de ces domaines, les progrès passeront par la sensibilisation, la fourniture d'une assistance technique, le renforcement des capacités, des sessions de planification stratégique régionale, le soutien à l'élaboration des politiques, des consultations et des conférences de groupes d'experts, la communication de normes et de directives opérationnelles fondées sur des conclusions et des données scientifiques, et l'élaboration et la diffusion de manuels, de boîtes à outils, de rapports et de documents de réflexion inspirés de conclusions et de données scientifiques.
- 16.49 Dans le cadre du sous-programme, on aidera également les États Membres, sur demande, à renforcer la résilience des populations caractérisées par la marginalisation, la pauvreté, l'insécurité et l'insuffisance de l'état de droit, en favorisant des moyens d'existence durables pour réduire les cultures illicites de plantes servant à fabriquer des drogues grâce à un développement alternatif, y compris, le cas échéant, un développement alternatif préventif. On continuera de soutenir la production de biens de consommation de haute qualité, tels que le café, le safran et le cacao, qui peuvent être vendus à un prix élevé, en coopération avec le secteur privé et conformément aux objectifs de développement durable n^{os} 1 et 8. Dans ce domaine, les progrès passeront par une collaboration avec les acteurs concernés, notamment les équipes de pays des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales, la fourniture d'une assistance technique aux États Membres de façon à favoriser la cohérence des réponses politiques et institutionnelles, le renforcement des systèmes nationaux de santé et de justice, y compris leur capacité d'intervention, et la mise en œuvre de programmes d'opérations visant à lutter contre les cultures illicites et le trafic de drogue.
- 16.50 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera également à réduire l'offre illicite de drogues. Pour ce faire, on appuiera la coopération mondiale, régionale et interrégionale en matière de lutte contre le trafic de drogues, en favorisant l'échange de renseignements à caractère pénal et les opérations multilatérales visant des organisations criminelles internationales impliquées dans le trafic de drogues, travail qui aura lieu en synergie avec le sous-programme 1, et en fournissant une assistance technique renforcée et mieux coordonnée conformément au principe de la responsabilité partagée. On renforcera également la capacité des acteurs nationaux à détecter et à interdire les

infractions liées à la drogue, ainsi qu'à mener des enquêtes et à engager des poursuites à cet égard, à renforcer le contrôle des frontières maritimes, aériennes et terrestres, et à mettre au jour et démanteler les réseaux de trafic de drogue. En outre, en coordination avec le sous-programme 1, le sous-programme doit favoriser l'établissement de liens entre les centres de formation des services de détection et de répression (police, douanes ou encore services chargés de la lutte contre la drogue) afin de stimuler l'échange de bonnes pratiques et de programmes, de méthodes et d'outils de formation en la matière. Le travail effectué aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 3, 4, 5, 10 et 16.

- 16.51 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en améliorant les possibilités de renforcement des capacités en ligne et en élargissant le partage collaboratif des données, des recherches et des meilleures pratiques via des plateformes en ligne, permettant ainsi aux parties prenantes nationales d'adapter leurs compétences à la lumière du contexte de pandémie. Toujours dans le cadre du sous-programme, on étudiera d'autres moyens d'appuyer les services essentiels, tels que le traitement des troubles liés à l'usage de substances et de ses conséquences sur la santé, comme le VIH, afin d'assurer la continuité des services pour les personnes souffrant de troubles liés à la consommation de drogues, c'est-à-dire tant pour la population dans son ensemble que pour celle vivant en milieu carcéral ou sujette à d'autres situations de vulnérabilité. Enfin, on s'efforcera de soutenir la mise en place d'infrastructures de base et d'un accès aux marchés pour les solutions économiques de substitution visant à remplacer la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues, de manière à préserver ainsi les moyens d'existence des populations marginalisées.
- 16.52 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- Renforcement de l'accès à des services de santé de qualité, notamment à des interventions fondées sur des données probantes et destinées à prévenir la consommation de drogue, à traiter la dépendance à la drogue, à prévenir, traiter et prendre en charge le VIH/sida et donner accès à des médicaments soumis à contrôle tout en prévenant l'utilisation de ces derniers à des fins non médicales ;
 - Amélioration de la qualité de vie et diversification des revenus licites et durables pour les familles des zones rurales concernées par les cultures illicites de drogues ;
 - Travail conjoint et coordonné des autorités des services de détection et de répression pour traquer et démanteler les réseaux de production et de trafic de drogues.

Exécution du programme en 2020

- 16.53 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Appui en faveur de l'accès des prestataires de services à des mesures intégrées de réduction de la demande de drogues, de prévention du VIH et de développement alternatif

- 16.54 Dans le cadre du sous-programme, on a encouragé les efforts de réduction de la demande de drogues en se fondant sur les recherches et les preuves scientifiques les plus récentes, en créant des normes et des directives internationales, qui ont été transposées en programmes d'études à enseigner dans les universités et dans le cadre de la formation professionnelle continue. On peut à ce propos mentionner le programme de prévention universelle, qui a été dispensé conformément aux normes internationales de l'ONUDDC et de l'OMS en matière de prévention de l'usage de drogue.
- 16.55 On a continué à travailler avec les principales parties prenantes au niveau national pour assurer une mise en œuvre cohérente dans les établissements d'enseignement. En raison de la pandémie de COVID-19, la formation en présentiel n'a pu se dérouler comme prévu, ce qui a nécessité le recours à un format hybride permettant de faire circuler les documents via des plateformes électroniques. On a également produit un guide infographique direct sur les besoins des personnes atteintes de

troubles liés à la consommation de drogues et sur la manière d’assurer la continuité des services de traitement de la toxicomanie à leur intention, sur la prestation de services liés au VIH pour les personnes qui consomment des drogues dans le contexte de la COVID-19, et sur la prévention et le contrôle de la COVID-19 pour les personnes incarcérées. L’ONUDC s’est fondée sur ce guide pour organiser une série de webinaires nationaux et régionaux consacrés à chacun de ces trois domaines thématiques, à l’intention des décideurs et des parties prenantes. Des documents supplémentaires axés sur la prévention de la toxicomanie, en particulier sur l’éducation des enfants dans un contexte de COVID-19 et d’autres conseils visant à assurer la sécurité des enfants, ont également été élaborés. Des orientations ont également été fournies aux États Membres pour souligner la nécessité d’un accès suffisant aux médicaments soumis à contrôle et de la mise à disposition de ces derniers pour les patients dans un contexte de pandémie mondiale. Tous ces documents ont été traduits en plusieurs langues.

Progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif et mesure des résultats

- 16.56 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l’objectif, comme le montre la fourniture continue de services, par les prestataires de services de prévention, de traitement et de soins en matière de toxicomanie et de VIH, aux personnes qui consomment des drogues et aux personnes incarcérées, dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (voir le tableau 16.6).

Tableau 16.6
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Renforcement des connaissances et des compétences des professionnels et des décideurs en matière de réduction de la demande de drogues, de fourniture de services liés au VIH et de développement alternatif	Renforcement des capacités des décideurs, des professionnels de la santé, des partenaires de la société civile et d’autres parties prenantes clefs de trois régions en matière de réduction de la demande de drogues, de fourniture de services liés au VIH et de développement alternatif	Fourniture continue de services, par les prestataires de services de prévention, de traitement et de soins en matière de toxicomanie et de VIH, aux personnes qui consomment des drogues et aux personnes incarcérées, dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Conséquences de la COVID-19 sur l’exécution du sous-programme

- 16.57 En 2020, en raison de la COVID-19, on a réduit la durée ou reporté des réunions, des formations et des activités de renforcement des capacités proposées aux principales parties prenantes chargées des activités de terrain et régionales liées à la prévention de la consommation de drogues, au traitement et à la réadaptation des troubles liés à la consommation de drogues et aux services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH, étant donné que les principaux acteurs des ministères de la santé et d’autres partenaires de la santé ont réaffecté les ressources disponibles à la gestion de la crise de la COVID-19. Chaque fois que possible, l’ONUDC a également organisé ses activités de renforcement des capacités en ligne, les déplacements ayant été limités. En ce qui concerne la réduction de l’offre, des formations en présentiel et des activités de mentorat prévues au titre du sous-programme à l’intention des unités de contrôle portuaire, des unités de contrôle du fret aérien et des équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions ont été annulées dans les États Membres participants. À la place, des formations en ligne ont été développées afin d’assurer la continuité des activités et de progresser ainsi sur la voie de la réalisation de l’objectif. En outre, une mission d’évaluation portuaire prévue au Malawi a été reportée en raison de la COVID-19.
- 16.58 Dans le même temps, cependant, on a créé et diffusé de nombreux documents d’orientation destinés à aider les États Membres, les principales parties prenantes et les bénéficiaires à favoriser la prestation de services durables, fondés sur des données scientifiques et sûrs pendant la pandémie de

COVID-19, à l'intention des personnes vulnérables, telles que les consommateurs de drogues et les personnes souffrant de troubles liés à la consommation de drogues, incarcérées ou atteintes du VIH ou de l'hépatite C, ou bien les deux à la fois. On a organisé la prestation de services de soutien psychologique et de thérapie psychosociale par téléphone et par d'autres moyens virtuels à l'intention des parents et d'autres personnes souffrant de troubles liés à la consommation de drogues. Le nouveau produit a contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 16.59 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : faire face à la consommation de drogues, aux troubles liés à l'usage de drogues et à leurs conséquences en Afrique⁴

Exécution du programme en 2020

- 16.60 Dans le cadre du sous-programme, on a continué d'organiser des formations à l'intention des décideurs sur les mesures de substitution à la condamnation ou aux sanctions pénales en cas d'infractions liées à la drogue et de renforcer la capacité des partenaires nationaux de l'administration pénitentiaire kényane à fournir des traitements et des soins, conformément aux Normes internationales en matière de traitement des troubles liés à l'usage de drogues et à Treatnet, un programme de formation conçu pour épauler les États Membres dans leurs efforts visant à améliorer la qualité des services de traitement de la dépendance à la drogue en augmentant le niveau de connaissances et de compétences des professionnels travaillant dans ce domaine.
- 16.61 On a également piloté des programmes fondés sur des données probantes à l'intention des familles pour prévenir la consommation de drogues et d'autres comportements à risque chez les enfants et les jeunes, notamment pendant la pandémie de COVID-19, en particulier en Côte d'Ivoire, au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie. En outre, l'Office a aidé le Nigéria à renforcer son système national de contrôle des médicaments afin de garantir l'accès aux médicaments soumis à contrôle, tout en prévenant l'utilisation de ces derniers à des fins non médicales. Enfin, on a organisé une réunion virtuelle, en collaboration avec l'Union africaine et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, à laquelle ont participé plus de 250 professionnels de la santé et de la justice ainsi que des décideurs politiques, sur les mesures de substitution à l'incarcération ou aux sanctions.
- 16.62 Le travail effectué a contribué à l'adoption, par les États Membres bénéficiant de l'assistance de l'ONUDC, de mesures concrètes visant à remplacer les condamnations ou les sanctions pénales et à l'amélioration de l'accès aux services liés au VIH pour les personnes qui consomment des drogues, y compris celles ayant affaire au système de justice pénale, conformément aux directives nationales et sur la base des normes internationales, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

Projet de plan-programme pour 2022

- 16.63 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme pour en étendre la portée géographique et élargir l'appui apporté en matière de réduction de la demande de drogues, de services de lutte contre le VIH et de services de santé pour les personnes ayant affaire au système

⁴ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 16)].

de justice pénale à d'autres États Membres en Afrique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.7).

Tableau 16.7
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)^a</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Insuffisance des services liés au VIH au niveau des collectivités, ainsi que des mesures de substitution à la condamnation ou aux sanctions pénales pour les personnes qui consomment des drogues ; absence de continuité des services liés au VIH entre la collectivité et les prisons	Amélioration de l'accès aux services liés au VIH et à des mesures de substitution aux condamnations ou aux sanctions pénales pour les personnes qui consomment des drogues, notamment celles qui ont affaire au système de justice pénale	Adoption par les États Membres bénéficiant de l'assistance de l'ONUSC de mesures de substitution aux condamnations ou aux sanctions pénales et amélioration de l'accès aux services liés au VIH pour les personnes qui consomment des drogues, y compris celles ayant affaire au système de justice pénale, conformément aux directives nationales et sur la base des normes internationales	Mise en œuvre, par les États Membres bénéficiant de l'assistance de l'ONUSC, de mesures concrètes de substitution aux condamnations ou aux sanctions pénales et amélioration de l'accès aux services liés au VIH pour les personnes qui consomment des drogues, y compris celles ayant affaire au système de justice pénale, conformément aux directives nationales et sur la base des normes internationales	Amélioration de l'accès aux services liés à la réduction de la demande de drogue, au VIH et à la santé pour les personnes qui consomment des drogues, notamment celles qui ont affaire au système de justice pénale

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : mise en place d'une approche globale et équilibrée de la réduction de la demande et de l'offre de drogue dans certains pays d'Afrique⁵

Exécution du programme en 2020

- 16.64 Dans le cadre des stratégies de promotion d'une approche équilibrée et intégrée de la réduction de la demande et de l'offre, on a procédé, au titre du sous-programme, à une évaluation des capacités d'interdiction dans le port maritime de Luanda (Angola), dans la perspective de la mise en place d'activités dans ce port, notamment la création d'une unité de contrôle portuaire multi-institutions. Avant les restrictions de voyage instaurées en raison de la pandémie de COVID-19, on a également organisé deux activités de formation aux côtés des unités de contrôle portuaire et de contrôle du fret aérien à Mombasa (Kenya), et à Kampala en février 2020. Les sessions de formation se sont ensuite principalement déroulées en ligne, avec un total de 39 activités en ligne et une activité hybride en Angola, au Kenya, au Mozambique, en Namibie, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Une fois les restrictions de voyage partiellement assouplies, cinq activités de mentorat ont été menées en présentiel au Kenya, au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie.

⁵ Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect.16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1).

16.65 Le travail effectué a contribué au renforcement des unités de contrôle aérien et portuaire concernées en Angola, au Kenya, au Mozambique, en Namibie, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, dans le cadre des programmes intégrés portant également sur la réduction de la demande de drogues et la prévention, la prise en charge et le traitement du VIH, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir mettre à l'essai, dans certains pays, de services intégrés aux fins de la réduction de la demande de drogue, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021. Les 11 saisies de drogues soumises à contrôle (héroïne, cocaïne, khat, MDMA (ecstasy), kétamine, méthamphétamine et sulfate de morphine) effectuées au cours de la phase de formation par l'unité de contrôle du fret aérien de l'aéroport international Jomo Kenyatta de Nairobi attestent du succès de ces initiatives. Tous les efforts de lutte contre le trafic de drogue décrits ci-dessus sont fournis dans le cadre de programmes intégrés qui comprennent également des activités de réduction de la demande.

Projet de plan-programme pour 2022

16.66 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté, tout particulièrement les activités d'évaluation, de formation et de mentorat menées aux côtés des unités de contrôle portuaire et des unités de contrôle du fret aérien. On poursuivra les activités mises en place dans le domaine de la réduction de la demande de drogues, telles que celles mentionnées ci-dessus. On renforcera en outre le soutien relatif à l'amélioration de l'accès aux médicaments soumis à contrôle à des fins médicales, tout en prévenant le détournement et l'utilisation de ces derniers à des fins non médicales, conformément aux activités prescrites au titre du sous-programme. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.8).

Tableau 16.8
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Meilleure connaissance par les autorités compétentes des normes et des directives favorables à l'efficacité des mesures de réduction de la demande de drogue	Renforcement des capacités des autorités compétentes à proposer un parcours de soins aux consommateurs de drogues	Renforcement des unités de contrôle aérien et portuaire en Angola, au Kenya, à Madagascar, au Mozambique, en Namibie, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, dans le cadre de programmes intégrés portant également sur la réduction de la demande de drogues et sur la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH	Augmentation du nombre de pays du continent dotés de services intégrés	Augmentation du nombre de pays ayant renforcé les mesures de réduction de l'offre et de la demande, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès aux médicaments soumis à contrôle et la prévention de leur détournement

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : application des normes de qualité dans les programmes nationaux de réduction de la demande de drogue

Projet de plan-programme pour 2022

16.67 Au niveau national, les stratégies de prévention de la toxicomanie passent à la fois par l'impression de brochures destinées à avertir les jeunes du danger des drogues, qui engendrent un changement de comportement nul ou quasi-nul, à des actions de prévention basées sur des données scientifiques. Selon ces dernières, le fait de travailler aux côtés des familles, des écoles et des collectivités peut contribuer à faire en sorte que les enfants et les jeunes, en particulier les plus marginalisés et les plus pauvres, puissent grandir et rester en sécurité et en bonne santé jusqu'à l'âge adulte et au-delà. Dans le cadre du sous-programme, on s'est appuyé sur les dernières recherches et preuves scientifiques pour encourager les efforts de réduction de la demande de drogue en créant et en actualisant régulièrement des normes internationales et des documents d'orientation technique, en collaboration avec l'OMS, et en facilitant l'échange des meilleures pratiques. Ces documents sont utilisés par les décideurs et les praticiens au niveau national et ont contribué à une augmentation des connaissances et des comportements sains parmi la population.

Enseignements tirés et changements prévus

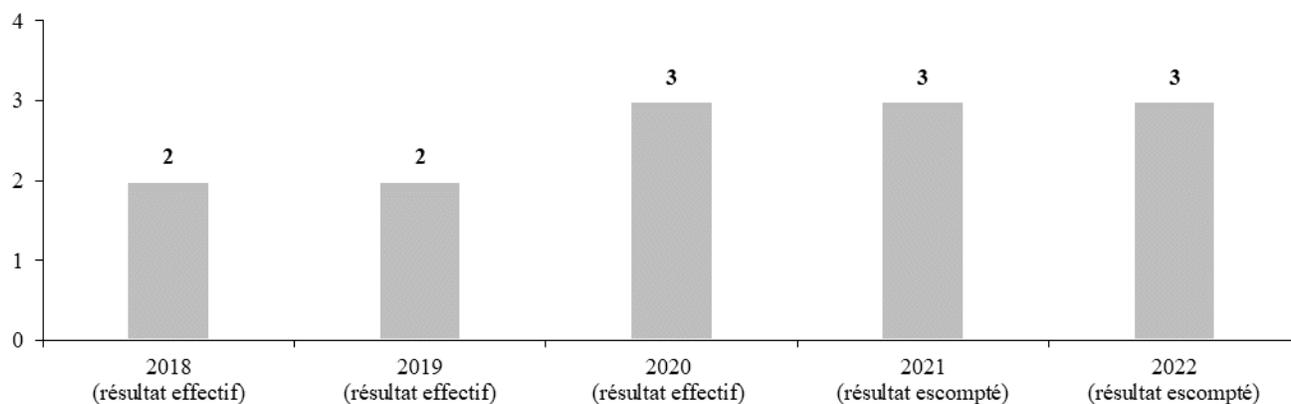
16.68 L'enseignement tiré est le suivant : il importe de soutenir la mise en œuvre de normes de qualité au niveau national afin d'assurer la transposition des connaissances en matière de réduction de la demande de drogues en pratiques sanitaires durables. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du programme, on utilisera les normes internationales existantes et les documents d'orientation technique régulièrement mis à jour pour aider les États Membres qui le souhaitent à élaborer et à appliquer des normes de qualité nationales en matière de réduction de la demande de drogues, de manière à normaliser le processus de sélection de stratégies de prévention efficaces et à mesurer les progrès accomplis, tout en s'assurant que les praticiens chargés de la prévention sont hautement qualifiés.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.69 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les trois pays supplémentaires qui lancent chaque année des programmes visant à élaborer ou à mettre en œuvre des programmes nationaux relatifs aux normes de qualité (voir la figure 16.II).

Figure 16.II

Mesure des résultats : nombre de pays supplémentaires lançant des programmes visant à élaborer ou mettre en œuvre des normes de qualité nationales chaque année



Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.70 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Conventions

Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972

Convention sur les substances psychotropes de 1971

Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988

Résolutions de l'Assemblée générale

S-20/2	Déclaration politique	73/142	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées
S-26/2	Déclaration d'engagement sur le VIH/sida		
49/168	Action internationale contre la toxicomanie et la production illicite et le trafic de drogues	73/144 ; 74/124	Suivi du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille et ses prolongements
59/160	Lutte contre la culture et le trafic de cannabis	73/155	Droits de l'enfant
60/179	Soutien aux efforts de l'Afghanistan en vue d'assurer la mise en place effective de son Plan de mise en œuvre de la lutte contre les stupéfiants	73/164 ; 74/164	Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence fondés sur la religion ou la conviction
60/262	Déclaration politique sur le VIH/sida	73/177	Les droits de l'homme dans l'administration de la justice
65/277	Déclaration politique sur le VIH et le sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida	73/249 ; 74/239	Coopération Sud-Sud
67/186	Renforcement de l'état de droit et réforme des institutions de justice pénale, en particulier dans les domaines qui relèvent de l'approche adoptée à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues	73/301	Commémoration du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant
67/193 ; 69/201 ; 70/182	Coopération internationale face au problème mondial de la drogue	74/20	Santé mondiale et politique étrangère : une démarche intégrée visant à renforcer les systèmes de santé
69/200 ; 70/181	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016	74/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
71/211 ; 72/198 ; 73/192 ; 74/178	Coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue	74/126	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
72/197	Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et des engagements connexes relatifs au développement alternatif et à l'instauration d'une coopération régionale, interrégionale et internationale visant une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement et la résolution des problèmes socioéconomiques	74/137	Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
73/2	Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles	74/143	Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
73/25	Journée internationale de l'éducation	74/170	Intégration du sport dans les stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale ciblant les jeunes
		74/274	Coopération internationale visant à assurer l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical pour faire face à la COVID-19
		75/196	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

1993/40	Application de mesures visant à empêcher le détournement des produits chimiques précurseurs et essentiels aux fins de la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	2010/20	Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
1999/30	Examen du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : renforcement du mécanisme des Nations Unies en vue du contrôle international des drogues dans le cadre des traités existants relatifs au contrôle international des drogues et conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies	2017/20	Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et des engagements connexes relatifs au développement alternatif et à l'instauration d'une coopération régionale, interrégionale et internationale visant une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement et la résolution des problèmes socioéconomiques
2001/14	Prévention du détournement des précurseurs utilisés pour la fabrication illicite de drogues synthétiques	Décision 2009/250	Amendement proposé à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle qu'amendée par le Protocole de 1972
2003/32	Formation au contrôle des précurseurs, à la lutte contre le blanchiment d'argent et à la prévention de l'abus de drogues	Décision 2009/251	Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
2003/36	Mise en place de réseaux nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent dans le cadre de plans nationaux et internationaux de contrôle des drogues	Décision 2011/259	Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
2004/35	Lutte contre la propagation du VIH/sida dans les structures de la justice pénale, les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires	Décision 2013/249	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-sixième session et ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de la Commission
2005/14	Accord bilatéral type sur le partage du produit du crime ou des biens confisqués visé par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988	Décision 2015/237	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de la cinquante-septième session
2005/28	Périodicité des réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe	Décision 2015/238	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-huitième session et ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session
2007/9	Nécessité d'un équilibre entre la demande et l'offre d'opiacés utilisés pour répondre aux besoins médicaux et scientifiques	Décision 2016/246	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-neuvième session et ordre du jour provisoire de sa sixième session
2009/6 ; 2013/11 ; 2015/2	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	Décision 2017/241	Préparatifs de la soixante-deuxième session de la Commission, devant se tenir en 2019
2009/23	Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	Décision 2017/242	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa sixième session et ordre du jour provisoire de sa sixième session

Résolutions et décisions de la Commission des stupéfiants

44/14	Promotion de l'échange d'informations sur les nouveaux comportements d'usage de drogues et sur les produits consommés	47/1	Optimisation des systèmes intégrés d'information sur les drogues
46/2	Renforcer les stratégies relatives à la prévention du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise dans le contexte de l'abus de drogues	47/2	Prévention du VIH/sida parmi les usagers de drogues

48/2	Renforcement du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme	52/3	Soutien international aux États d'Afrique de l'Est dans leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues
48/11	Renforcement de la coopération internationale pour prévenir la fabrication illicite et le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes en prévenant le détournement et la contrebande de précurseurs et d'équipement essentiel dans le cadre du Projet « Prism », de l'Opération « Purple » et de l'Opération « Topaz »	52/4 52/7	Progrès accomplis dans le renforcement de l'appui international aux États de l'Afrique de l'Ouest dans leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues Proposition concernant l'évaluation de la qualité des activités des laboratoires d'analyse des drogues
48/12	Renforcement des capacités au niveau communautaire pour la fourniture d'informations, de traitements, de soins de santé et de services sociaux aux personnes vivant avec le VIH/sida et d'autres maladies hématogènes dans le contexte de l'abus de drogues et renforcement des systèmes de suivi, d'évaluation et de notification	52/8 52/9 52/10	Utilisation des techniques pharmaceutiques pour lutter contre les agressions sexuelles facilitées par la drogue (« viol par une connaissance ») Renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment d'avois tirés du trafic de drogues et d'infractions connexes Renforcement de la coopération interrégionale entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Afrique de l'Ouest pour combattre le trafic de drogues
49/3	Renforcement des systèmes de contrôle des précurseurs utilisés dans la fabrication de drogues de synthèse	52/11	Suite donnée à la Conférence ministérielle sur le trafic de drogues illicites, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme : défis pour la sécurité et le développement des Caraïbes
49/4	Faire face à la prévalence du VIH/sida et d'autres maladies à diffusion hématogène chez les consommateurs et consommatrices de drogues	52/12	Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour suivre l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue
50/2	Dispositions concernant les voyageurs sous traitement médical par des substances placées sous contrôle international		
50/5	Identifier les sources des précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de drogues		
50/10	Prévention du détournement des précurseurs de drogues et d'autres substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	53/1 53/2	Promotion de la prévention communautaire de l'usage de drogues Prévention de l'usage de drogues illicites dans les États Membres et renforcement de la coopération internationale en matière de politiques de prévention de l'usage illicite de drogues
50/11	Coopération internationale en vue de prévenir la distribution illégale sur Internet de substances licites placées sous contrôle international	53/4	Assurer une disponibilité suffisante de drogues licites placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement et leur usage illicite
51/9	Nécessité d'un équilibre entre la demande et l'offre d'opiacés utilisés pour répondre aux besoins médicaux et scientifiques	53/5	Renforcement de la coopération régionale entre l'Afghanistan et les États de transit et contribution de tous les pays touchés à l'action menée pour lutter contre les stupéfiants, sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée
51/14	Promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	53/6	Poursuite de la promotion des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience pour assurer la viabilité et la globalité des programmes de développement alternatif et proposition d'organisation d'un atelier international et d'une conférence internationale sur le développement alternatif
52/1	Promouvoir la coopération internationale pour lutter contre l'implication des femmes et des filles dans le trafic de drogues, notamment comme passeuses		

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

53/8	Renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le problème mondial de la drogue, l'accent étant mis sur le trafic illicite de drogues et les infractions connexes	54/11 54/12	Amélioration de la participation de la société civile à la lutte contre le problème mondial de la drogue Revitalisation du principe de responsabilité commune et partagée dans la lutte contre le problème mondial de la drogue
53/9	Garantir un accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et aux services d'accompagnement aux usagers de drogues et aux personnes vivant avec ou touchées par le VIH	54/13	Empêcher toute nouvelle infection à VIH chez les injecteurs et autres usagers de drogues
53/10	Mesures visant à protéger les enfants et les jeunes de l'usage illicite de drogues	54/14	Mesures visant à appuyer les efforts déployés par les États africains pour lutter contre le problème mondial de la drogue
53/11	Encourager la mise en commun d'informations sur les risques d'usage illicite et de trafic d'agonistes synthétiques des récepteurs cannabinoïdes	54/15	Promotion de la coopération internationale pour aider les États les plus touchés par le transit de drogues
53/12	Renforcement des systèmes de contrôle du mouvement des graines de pavot à opium provenant de plantes cultivées illicitement	55/1	Promouvoir la coopération internationale face aux problèmes posés par les nouvelles substances psychoactives
53/13	Les « poppers », tendance nouvelle de l'usage illicite de drogues dans certaines régions	55/2	Promouvoir des programmes visant le traitement, la réadaptation et la réinsertion des toxicomanes libérés d'établissements pénitentiaires
53/15	Renforcement de la coopération internationale et des cadres réglementaires et institutionnels du contrôle de substances fréquemment utilisées dans la fabrication de stupéfiants et de substances psychotropes	55/3 55/5	Centenaire de la Convention internationale de l'opium Promotion de stratégies et de mesures qui répondent aux besoins particuliers des femmes dans le cadre de stratégies et de programmes globaux et intégrés de réduction de la demande de drogues
54/2	Promouvoir la coopération internationale contre la conduite sous l'emprise de drogues	55/6	Création d'un système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce licite de stupéfiants et de substances psychotropes
54/3	Veiller à ce que des échantillons de référence et d'essai de substances placées sous contrôle soient disponibles dans les laboratoires d'analyse des drogues à des fins scientifiques	55/7	Promouvoir des mesures visant à prévenir les surdoses de drogues, en particulier d'opioïdes
54/4 ; 55/4	Suite donnée à la proposition d'organisation d'un atelier et d'une conférence internationaux sur le développement alternatif	55/8	Suite donnée au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue pour ce qui est de l'élaboration de stratégies sur les régimes spéciaux de commercialisation des produits issus du développement alternatif, y compris préventif
54/5	Promouvoir des stratégies axées sur la réadaptation et la réinsertion en réponse aux troubles liés à l'usage de drogues et à leurs conséquences, destinées à promouvoir la santé et le bien-être social des personnes, des familles et des communautés	55/9	Suivi des mesures visant à appuyer les efforts déployés par les États africains pour lutter contre le problème mondial de la drogue
54/6	Promouvoir une disponibilité suffisante des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement et leur usage illicite	55/10	Promotion des stratégies et politiques de prévention de l'usage de drogues illicites fondées sur des données factuelles
54/8	Renforcement de la coopération internationale et des cadres réglementaires et institutionnels pour le contrôle des produits chimiques précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de drogues synthétiques	55/12	Alternatives à l'incarcération pour certaines infractions en tant que stratégies de réduction de la demande favorisant la santé et la sécurité publiques

56/4	Renforcer la coopération internationale aux fins de l'identification de nouvelles substances psychoactives et de la communication d'informations y relatives	56/15	Suite à donner au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue pour ce qui est de l'élaboration de stratégies concernant des outils volontaires de commercialisation de produits issus du développement alternatif, y compris préventif
56/6	Accroître les efforts pour atteindre les objectifs de la Déclaration politique de 2011 sur le VIH et le sida parmi les usagers de drogues, en particulier l'objectif consistant à réduire de 50 %, d'ici à 2015, le taux de transmission du VIH parmi les usagers de drogues injectables	56/16	Renforcer la coopération internationale pour intensifier la lutte contre le trafic illicite de drogues en Afrique de l'Ouest
56/7	Encourager la mise au point et l'utilisation du système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce international licite de stupéfiants et de substances psychotropes	57/1	Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et proposition relative à l'organisation d'un atelier/séminaire international sur l'application des Principes directeurs
56/8	Promouvoir des initiatives en faveur du retour approprié, dans des conditions de sûreté et de sécurité, des médicaments soumis à prescription, en particulier de ceux contenant des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international, en vue de leur élimination	57/2	Prévention de l'usage illicite de drogues par le sport : promotion d'une société exempte d'usage illicite de drogues par le sport et l'idéal olympique
56/9	Renforcer le principe de la responsabilité commune et partagée en tant que fondement de l'action internationale contre le problème mondial de la drogue dans le cadre d'une approche globale et équilibrée	57/3	Promouvoir, en matière d'usage nocif de drogues, une action de prévention scientifiquement fondée qui constitue un investissement dans le bien-être des enfants, des adolescents, des jeunes, des familles et des communautés
56/10	Outils visant à améliorer la collecte de données pour suivre et évaluer l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue	57/4	Soutenir le processus de guérison des troubles liés à l'usage de substances
56/12	Préparatifs de l'examen de haut niveau de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue	57/5 ; 58/8	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
56/13	Précurseurs : sensibiliser au détournement du commerce international de substances non placées sous contrôle destinées à remplacer des substances placées sous contrôle dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	57/6	Formation théorique et pratique sur les troubles liés à l'usage de drogues
56/14	Renforcement de la coopération internationale face à l'usage non médical et au mésusage, à la fabrication illicite et à la distribution nationale et internationale illicite de tramadol	57/7	Prestation, en période de récession économique durable et persistante, de services de santé suffisants aux personnes présentant des troubles liés à l'usage de substances
		57/8	Sensibilisation des esprits et renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de drogues, qui implique, dans certains cas, la mise à profit à des fins illicites d'activités liées aux graines de pavot à opium produites elles-mêmes à partir de cultures illicites
		57/9	Renforcer la coopération internationale aux fins de l'identification de nouvelles substances psychoactives et d'incidents faisant intervenir de telles substances, ainsi que de la communication d'informations y relatives
		57/10	Prévenir le détournement de kétamine des sources d'approvisionnement légales tout en assurant sa disponibilité pour l'usage médical

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

57/11	Renforcer et étendre la coopération internationale face aux menaces que font planer la production et la fabrication illicites, le trafic et l'usage nocif de drogues dans le bassin du Mékong	60/4	Prévenir et combattre les effets nocifs sur la santé et les risques que présente la consommation de nouvelles substances psychoactives
58/2	Promouvoir la disponibilité, l'accessibilité et la diversité des traitements et des prises en charge reposant sur des bases scientifiques pour les enfants et les jeunes souffrant de troubles liés à l'usage de substances	60/5	Renforcement de la coordination internationale en matière de précurseurs et de produits chimiques précurseurs non placés sous contrôle utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes
58/3	Promouvoir la protection des enfants et des jeunes, notamment en ce qui concerne la vente et l'achat illicites de substances placées sous contrôle international ou national et de nouvelles substances psychoactives sur Internet	60/6	Renforcer la coordination et la coopération entre les organismes des Nations Unies et les secteurs nationaux compétents, notamment les secteurs de la santé, de l'enseignement et de la justice pénale, pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue
58/4	Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif	60/7	Promouvoir des programmes et stratégies fondés sur des données scientifiques et axés sur la collectivité, la famille et l'école afin de prévenir l'usage de drogues chez les enfants et les adolescents
58/5	Soutenir la collaboration entre le système de santé publique et l'appareil judiciaire dans l'application de mesures alternatives aux condamnations et aux peines pour les infractions liées aux drogues de caractère mineur qui s'y prêtent	60/8	Promouvoir des mesures destinées à prévenir l'infection à VIH et les autres infections à diffusion hémotogène associées à l'usage de drogues, et accroître le financement alloué à la lutte contre le VIH/sida dans le monde ainsi qu'aux mesures de prévention de l'usage de drogues et aux autres mesures de réduction de la demande
58/6	Renforcement de la coopération internationale visant à prévenir et combattre les flux financiers illicites liés au trafic de drogues, dans une perspective de lutte contre le blanchiment d'argent	60/9	Renforcement des capacités des services de détection et de répression, des services de contrôle aux frontières et des autres services compétents à lutter contre le trafic de drogues grâce à la formation
58/7	Renforcement de la coopération avec les milieux scientifiques, notamment universitaires, et promotion de la recherche scientifique sur les politiques de réduction de la demande et de l'offre de drogues pour trouver des solutions efficaces aux divers aspects du problème mondial de la drogue	61/2	Renforcement des efforts de prévention de l'abus de drogues en milieu éducatif
58/10	Promouvoir l'utilisation du système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce international licite de stupéfiants et de substances psychotropes	61/4	Promouvoir des mesures destinées à prévenir la transmission mère-enfant du VIH, des hépatites B et C et de la syphilis parmi les consommatrices de drogues
58/11	Promouvoir la coopération internationale face aux nouvelles substances psychoactives et aux stimulants de type amphétamine, y compris à la méthamphétamine	61/5	Promouvoir l'exploitation du Système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce licite de stupéfiants et de substances psychotropes
59/5	Prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans les politiques et programmes en matière de drogues	61/6	Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et des engagements connexes relatifs au développement alternatif et à l'instauration d'une coopération régionale, interrégionale et internationale visant une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement et la résolution des problèmes socioéconomiques
60/1	Préparatifs de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, devant se tenir en 2019		
60/2	Renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée en vue d'aider les États les plus touchés par le transit illicite de drogues, en particulier les pays en développement	61/7	Prise en compte des besoins particuliers des éléments vulnérables de la société dans la lutte contre le problème mondial de la drogue

61/8	Améliorer et renforcer la coopération internationale et régionale et l'action menée au niveau national pour parer aux menaces que présente sur le plan international l'usage non médical d'opioïdes synthétiques	63/3	Promouvoir la sensibilisation, l'éducation et la formation dans le cadre d'une approche globale visant à garantir l'accès aux substances placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques et leur disponibilité, et à améliorer leur utilisation rationnelle
61/9	Protéger les enfants contre le péril des drogues illicites	63/4	Promouvoir la participation des jeunes aux efforts de prévention de la toxicomanie
61/11	Promouvoir l'adoption d'attitudes non stigmatisantes pour veiller à la disponibilité, à l'accessibilité et à la prestation de services de santé, de soins et de protection sociale destinés aux usagers de drogues	Décision 50/2	Étude sur le dronabinol et ses stéréoisomères
62/3 ; 63/5	Promouvoir le développement alternatif en tant que stratégie antidrogue axée sur le développement	Décision 53/1	Transfert de l'acide phénylacétique du tableau II au tableau I de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988
62/5	Renforcement de la capacité des États Membres à établir des évaluations et des prévisions réalistes des besoins en substances placées sous contrôle international destinées à des fins médicales et scientifiques	Décision 57/2	Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
62/6	Promouvoir des mesures destinées à prévenir la transmission du VIH imputable à l'usage de drogues chez les femmes et auprès des femmes exposées à des facteurs de risques associés à l'usage de drogues, y compris en améliorant l'accès à la prophylaxie post-exposition	Décision 57/3	Ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission tiendra à sa cinquante-neuvième session, en mars 2015, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
62/7	Promouvoir des mesures de prévention et de traitement de l'hépatite virale C imputable à l'usage de drogues	Décision 58/14	Ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission des stupéfiants tiendra à la reprise de sa cinquante-huitième session en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
		Décision 59/7	Inscription du phénazépam au Tableau IV de la Convention sur les substances psychotropes de 1971

Produits

16.71 On trouvera dans le tableau 16.9 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.9

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	10	10	10
1. Rapports à la Commission des stupéfiants sur les progrès réalisés par les États Membres en ce qui concerne l'exécution des engagements pris au titre de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009, ainsi que des résolutions relatives à la réduction de la demande de drogue et aux questions connexes, au VIH/sida et au développement alternatif	3	3	3	3

Chapitre 16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
2. Rapports à la Commission des stupéfiants sur les tendances régionales du trafic de drogue	5	5	5	5
3. Note à la Commission des stupéfiants sur la coordination et l'harmonisation entre la Commission et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	27	31	42	39
4. Réunions de la Commission des stupéfiants sur les questions liées à la réduction de la demande de drogues et les questions connexes ; le VIH/sida et le développement alternatif	21	21	21	21
5. Réunions des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants (réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues et de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient)	–	4	15	12
6. Séances de la Commission pour la prévention de la criminalité et la justice pénale sur les questions liées à la réduction de la demande de drogue, à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH/sida, et aux moyens de subsistance durables	1	1	1	1
7. Réunions de groupes d'experts sur la réduction de la demande de drogue, le VIH/sida et le développement alternatif	5	5	5	5
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	11	12	11	11
8. Projets liés à la prévention de la toxicomanie et du traitement et de la réhabilitation des toxicomanes, y compris la mise à disposition de substances placées sous contrôle à des fins médicales	5	5	5	5
9. Projets liés à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH/sida	5	5	5	5
10. Projets liés au développement alternatif et aux moyens de subsistance durables	1	2	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	24	24	24	24
11. Cours de formation sur les conventions relatives au contrôle des drogues et la réduction de l'offre de drogue	15	15	15	15
12. Formations sur la réduction de la demande de drogue, le VIH/sida et le développement alternatif	9	9	9	9
Publications (nombre de publications)	3	3	3	3
13. Publication sur la prévention de la consommation de drogue, le traitement et l'accès aux substances placées sous contrôle	2	2	2	2
14. Publications liées à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH/sida	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs sur l'application de la loi et la mise en œuvre des conventions relatives au contrôle des drogues ; assistance fonctionnelle et technique concernant les mesures de prévention et les traitements fondés sur des données factuelles, la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH/sida et sur le développement alternatif et les moyens de subsistance durables ; soutien fonctionnel et technique à la conférence annuelle de la Société internationale des professionnels de la toxicomanie, qui a réuni 1 000 participants issus de 100 pays ; manifestations parallèles organisées en marge de la session de la Commission des stupéfiants, qui ont représenté 75 États Membres et réuni 750 participants ; promotion de la prévention de la consommation de drogues par le biais de documents en ligne intitulés « Écoutez d'abord » destinés aux jeunes, aux parents et aux décideurs politiques, documents qui génèrent une moyenne mensuelle de 1 000 clics.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : célébration annuelle de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues le 26 juin, qui a réuni 100 pays et dans le cadre de laquelle plus de 1 000 manifestations nationales et locales ont été organisées.

Sous-programme 3

Lutte contre la corruption

Objectif

- 16.72 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir et combattre la corruption au moyen de l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Stratégie

- 16.73 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme, à fournir des conseils d'ordre stratégique ou législatif, à renforcer les capacités des acteurs concernés et à faciliter le transfert de compétences. On continuera aussi d'aider les États Membres qui en font la demande à consolider les institutions publiques et à soutenir la contribution de la société civile, des parlementaires, du secteur privé, des universités et du grand public à la prévention de la corruption ; cela passera notamment par une assistance technique devant aider les États à donner suite aux examens par pays menés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, et par d'autres types d'assistance technique. On continuera en outre de coordonner l'exécution des mandats donnés par des organes directeurs ou conventionnels, en particulier la Conférence des États parties à la Convention, ses organes subsidiaires et d'autres organes directeurs, et à épauler les mécanismes intergouvernementaux connexes, notamment sur la suite à donner à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, devant se tenir en 2021.
- 16.74 Dans le cadre du sous-programme, on encouragera la coopération internationale en matière d'enquêtes, de poursuites et de jugements concernant la corruption et les infractions connexes. On s'emploiera à renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés. On contribuera en outre à l'élaboration et à la diffusion de supports de connaissance sur l'application de la Convention et on aidera les États Membres qui en font la demande à produire des données et à mener des études et des recherches statistiques et analytiques sur la corruption en collaboration, le cas échéant, avec des universités et d'autres parties prenantes, l'objectif étant de faire en sorte que les décisions politiques puissent être prises en connaissance de cause et de faire progresser le programme international de réforme anticorruption. Compte tenu de l'expérience acquise par les États Membres pour ce qui est d'appliquer la Convention, on mettra l'accent sur la coopération Sud-Sud et on encouragera la mise en commun des bonnes pratiques et l'échange de connaissances aux niveaux national et régional. Ces activités aideront les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16.
- 16.75 Dans le cadre du sous-programme, on prévoit d'aider les États Membres à prendre des mesures pour faire face à la crise de COVID-19 et aux crises qui pourraient survenir à l'avenir, et à s'en relever, grâce au renforcement de la transparence et de l'intégrité des marchés publics, notamment aux fins de l'achat de matériel médical et d'équipements de protection individuelle, ainsi qu'à la protection des lanceurs d'alerte et à la mise en place de dispositifs de contrôle, en Afrique australe, en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est, notamment par le truchement du réseau de conseillers en matière de lutte contre la corruption.
- 16.76 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Les États parties participent activement et effectivement au Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- b) Les cadres juridiques, politiques et institutionnels des États portent sur les risques de corruption conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- c) Les praticiens et les autres acteurs de la lutte contre la corruption ont les moyens de prévenir et de combattre la corruption, et utilisent les moyens qu'ils ont ;
- d) Les décideurs, les praticiens et les autres acteurs utilisent des connaissances et des outils fondés sur des données probantes en matière de lutte contre la corruption pour éclairer la prise de décisions ;
- e) Les partenaires soutiennent activement et favorisent l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption dans le cadre d'un effort coordonné ;
- f) Les États, agissant dans le cadre prévu par la Convention des Nations Unies contre la corruption, sont en mesure de localiser, saisir, geler, confisquer et restituer systématiquement et rapidement les avoirs volés par des fonctionnaires à l'issue d'actes de corruption.

Exécution du programme en 2020

- 16.77 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Prévention de la corruption en temps de crise

- 16.78 Les pays ont pris un grand nombre de mesures pour endiguer et atténuer la propagation de la COVID-19, ce qui a entraîné un ralentissement considérable de l'activité économique mondiale. Face à ce ralentissement de l'activité économique, les États Membres se sont employés à fournir un filet de sécurité économique aux citoyens et aux entreprises en détresse. Dans ce contexte, les garde-fous peuvent s'être relâchés et les moyens prévus pour veiller au respect des règles ainsi que les dispositifs de contrôle et d'application du principe de responsabilité délaissés pour céder la place à des mesures rapides ayant des effets immédiats, créant ainsi des situations propices à la corruption, notamment en ce qui concerne les achats de vaccins et les approvisionnements d'urgence. Dans le cadre du sous-programme, on a élaboré plusieurs documents d'orientation sur la corruption liée à la pandémie de COVID-19 pour aider les États Membres à traverser cette période d'incertitude et à surmonter les difficultés apparues dans le contexte et au lendemain de la pandémie.
- 16.79 Dans le cadre du sous-programme, on a réalisé des analyses des risques de fraude et de corruption ayant trait aux mesures de sauvetage économique mises en place en Asie du Sud-Est, en Amérique du Sud et au Mexique face à la COVID-19, et on a fourni des conseils aux États Membres sur les lois d'urgence liées à la COVID-19, par exemple au Kenya et au Mexique, qui ont demandé une assistance législative sur des projets de loi portant sur la protection des lanceurs d'alerte pendant la crise. On a également évalué l'évolution de la situation s'agissant des risques de corruption, notamment en collectant et en regroupant les informations qui provenaient du réseau de conseillers sur le terrain, et on a proposé aux gouvernements des mesures de politique générale afin que les enquêtes et les poursuites continuent et que la coopération internationale se poursuivent malgré les difficultés posées par la crise sanitaire. Cela a permis de fournir, dans le cadre du sous-programme, des services d'orientation et de conseil d'urgence aux États pour les aider à repérer et à atténuer les risques de corruption résultant de la pandémie de COVID-19.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 16.80 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'élaboration par les États Membres de mesures de politique générale visant à soutenir la mise en œuvre rapide et efficace de dispositions destinées à faire face aux menaces et aux vulnérabilités apparues pendant la pandémie de COVID-19, y compris la détection du produit de la corruption (voir le tableau 16.10). Comme l'a

souligné un État Membre, la formation dispensée par l'ONUSUDC a permis d'atténuer efficacement les effets de la corruption dans l'achat de matériel de dépistage.

Tableau 16.10
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	Les États Membres élaborent des mesures de politique générale pour soutenir l'application rapide et efficace de dispositions visant à faire face aux menaces et aux vulnérabilités apparues au cours de la pandémie de COVID-19

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 16.81 En raison de la pandémie, en 2020, certains produits prévus dans le cadre du sous-programme ont dû être annulés. Plus précisément, la durée de certaines réunions de la Conférence des États parties à la Convention et de ses organes subsidiaires a été réduite, ce qui a entraîné une réduction globale du nombre de réunions tenues en 2020. On a également modifié l'approche prévue en ce qui concerne l'accélération de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption en apportant un soutien à distance aux États Membres.
- 16.82 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du programme. On a apporté un appui fonctionnel, sous la forme de documents d'orientation à l'intention des États Membres, d'outils d'enquête destinés aux agences de lutte contre la corruption et de méthodes virtuelles avancées visant à combattre la corruption dans le contexte des achats d'urgence, l'idée étant de répondre aux besoins essentiels et de faire ressortir que la corruption est un problème important à juguler dans le cadre de la riposte mondiale à la COVID-19. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 16.83 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : suivre l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour promouvoir des réformes nationales des dispositifs de lutte contre la corruption⁶

Exécution du programme en 2020

- 16.84 On a procédé, dans les délais impartis, au tirage au sort des noms des pairs examinateurs dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, et ce, malgré la crise sanitaire mondiale. L'aval donné par les États Membres à la tenue en visioconférence de la réunion du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption a permis de donner le coup d'envoi, dans le cadre du sous-programme à la cinquième année du Mécanisme d'examen de l'application, évitant ainsi aux pays de perdre du temps au cours de la dernière année du processus d'examen.

⁶ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 16)].

- 16.85 On a également aidé les États, dans le cadre du sous-programme, à réaliser des examens par pays pour faire progresser l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les mesures sans précédent prises par les États parties pour gérer la crise sanitaire provoquée par la pandémie de COVID-19 ont eu un double effet sur les examens par pays menés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application : dans certains cas, elles ont permis de faire aboutir plus rapidement l'établissement des résumés analytiques et des rapports d'examen par pays, alors que, dans d'autres cas, elles ont eu un impact négatif sur le rythme des examens, en particulier sur les visites de pays. Parmi les conséquences les plus immédiates figurent les retards dans la préparation des listes de contrôle pour l'auto-évaluation, des examens préalables et des rapports par pays, ainsi que le report de visites de pays qui avaient déjà été programmées. Les efforts déployés par l'ONUSUDC pour encourager les États à participer à des visites de pays virtuelles ont été accueillis avec réserve : un seul État devant être examiné a accepté cette formule aménagée.
- 16.86 Le travail susmentionné a contribué à la présentation par 122 États parties de listes de contrôle d'auto-évaluation complètes et au lancement en temps voulu de la cinquième et dernière année du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir que les États parties, qui continuent de bénéficier de l'appui de l'ONUSUDC, présentent davantage de listes de contrôle pour l'auto-évaluation et le deuxième cycle d'examen du Mécanisme entre dans sa cinquième et dernière année, conformément au calendrier prévu.

Projet de budget-programme pour 2022

- 16.87 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on s'efforcera d'accélérer l'application de la Convention en aidant les États à réaliser les examens par pays dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.11).

Tableau 16.11
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Les États parties ont présenté 76 listes de contrôle pour l'auto-évaluation complètes depuis le début du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application en 2016	Les États parties ont présenté des listes de contrôle pour l'auto-évaluation supplémentaires avec l'aide de l'ONUSUDC	Les États parties ont présenté 122 listes de contrôle pour l'auto-évaluation complètes et le deuxième cycle d'examen du Mécanisme d'examen de l'application entre dans sa cinquième et dernière année, conformément au calendrier prévu	Les États parties, toujours avec l'appui de l'ONUSUDC, présentent un nombre accru de listes de contrôle supplémentaires, l'objectif étant d'accélérer l'achèvement des examens par pays	Les États parties présentent un nombre encore accru de listes de contrôle supplémentaires, l'objectif étant d'accélérer l'achèvement des examens par pays

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : accélération de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption par les États parties⁷**Exécution du programme en 2020**

- 16.88 Dans le cadre du sous-programme, on a mis en place des plateformes régionales (Asie du Sud-Est, Afrique de l'Est, Amérique du Sud et Mexique, et Afrique australe) mettant en relation les décideurs et responsables politiques, l'accent étant mis sur l'accélération de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption aux niveaux mondial, régional et national, tout en tenant compte des résultats des examens par pays réalisés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application. L'approche choisie a permis aux États parties participants de recenser les domaines thématiques à privilégier dans leur lutte contre la corruption et d'intervenir en conséquence. Elle a également permis aux États parties de tirer parti de la coopération Sud-Sud et de diversifier ainsi l'assistance technique qu'ils pouvaient obtenir. Dans un souci d'efficacité, on continuera d'aider les États à appliquer la Convention de manière plus efficace.
- 16.89 Pendant la pandémie de COVID-19, les travaux se sont faits à distance avec les pays participants. En Asie du Sud-Est, on a organisé, dans le cadre du sous-programme, des activités de formation aux niveaux national et régional et apporté un appui au niveau national sur les questions ayant trait aux enquêtes financières et au recouvrement d'avoirs, à la propriété effective, à la protection des lanceurs d'alerte, aux conflits d'intérêts et aux marchés publics, notamment dans les situations d'urgence. En outre, trois études régionales ont été produites, sur la transparence en matière de propriété effective et les registres des sociétés, sur les systèmes de contrôle liés à l'augmentation des dépenses due à la COVID-19 et sur l'utilisation des ensembles de données numériques et de l'intelligence artificielle en vue de la détection des cas de fraude et de corruption. En Afrique de l'Est, des activités de renforcement des capacités ont été menées et un mentorat et une assistance à distance ont été fournis aux pays en ce qui concerne les marchés publics et la protection des lanceurs d'alerte, l'accent étant mis sur le secteur de la santé, les enquêtes financières et les enquêtes parallèles ayant trait aux délits liés aux espèces sauvages. On a mis à l'essai une plateforme virtuelle servant à échanger et à mettre en commun des données d'expérience dans tous les domaines thématiques du projet. En Amérique du Sud et au Mexique, des activités visant à établir un état des lieux ont été menées au niveau national dans les neuf pays concernés et 10 manifestations nationales et un atelier régional en ligne ont été organisés dans tous les domaines thématiques couverts par le projet. En Afrique australe, des activités visant à établir un état des lieux ont été menées au niveau national dans les huit pays concernés et quatre activités nationales ont été réalisées. En raison de la gravité de la situation due à la COVID-19 dans la région, on n'a pas pu commencer à organiser un atelier régional.
- 16.90 En outre, on a développé un nombre accru de supports de connaissance, y compris des modules d'apprentissage en ligne qui permettent de fournir un appui à distance, des restrictions en matière de voyage étant en place pendant la majeure partie de 2020. Trois cours en ligne ont été élaborés et cinq publications ont été préparées. Enfin, une enquête sur les mécanismes de contrôle des dispositifs mis en place pour lutter contre la COVID-19 a été réalisée dans les quatre régions couvertes par les plateformes.
- 16.91 Le travail effectué a contribué à la réalisation de 39 activités au niveau des pays en vue d'accélérer l'application de la Convention, ce qui a permis de dépasser la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 29 activités menées au niveau des pays.

Projet de plan-programme pour 2022

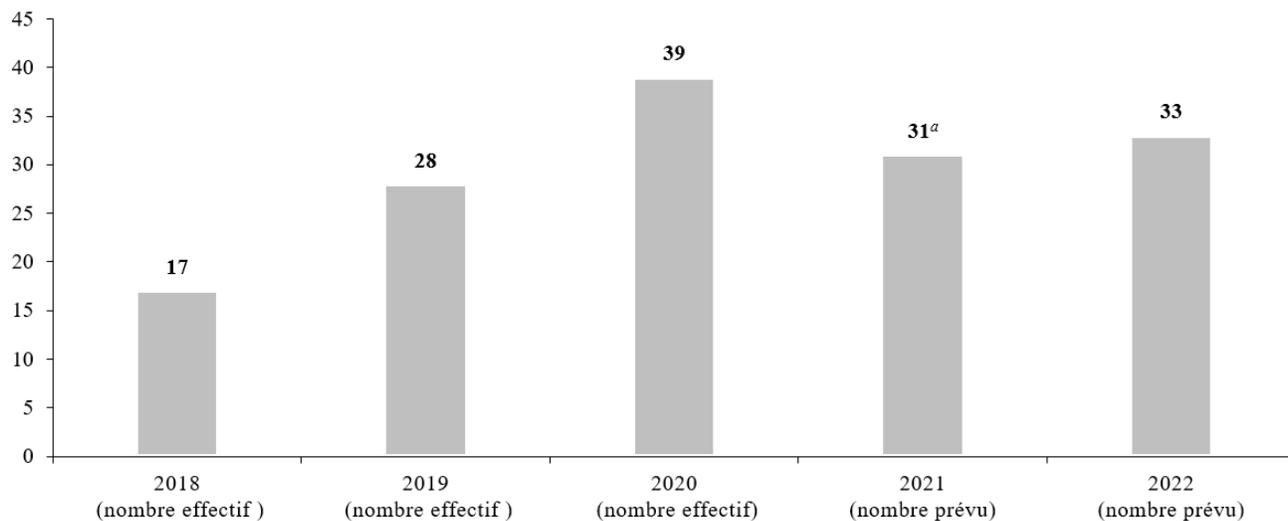
- 16.92 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on poursuivra le travail engagé dans tous les domaines thématiques couverts par les quatre plateformes régionales afin de recenser les priorités communes en matière de lutte contre la corruption, de tirer parti des capacités et des connaissances régionales et d'adapter l'assistance technique aux besoins précis et aux priorités

⁷ Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1).

thématiques qui auront été déterminés dans chaque région. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 16.III).

Figure 16.III

Mesure des résultats : nombre d'activités annuelles menées au niveau des pays pour accélérer l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : engagement politique renouvelé en faveur de la lutte contre la corruption

Projet de plan-programme pour 2022

16.93 La corruption fragilise la gouvernance, entrave le développement et a un effet déstabilisant sur les sociétés du fait de l'incidence directe qu'elle a sur la vie des citoyens. Elle touche surtout les personnes exclues – les pauvres, les femmes et les minorités – qui doivent souvent payer des pots-de-vin pour avoir accès à des services essentiels. La corruption est un facteur déterminant dans la commission de nombreuses infractions, y compris de nombreux crimes graves. Le sous-programme a joué un rôle central dans l'amélioration des capacités des États parties et de leur coopération en matière de prévention et de lutte contre la corruption, notamment en facilitant les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, prévue pour 2021, et qui devrait déboucher sur une déclaration politique concise et pragmatique, définissant une approche stratégique et globale de lutte contre la corruption à l'avenir.

Enseignements tirés et changements prévus

16.94 Les enseignements tirés sont les suivants : une action catalytique est nécessaire pour prévenir et combattre efficacement la corruption à l'échelle mondiale, ce qui suppose d'intégrer systématiquement la lutte contre la corruption à toutes les initiatives concernées, telles que la déclaration politique issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, notamment en s'appuyant sur les recommandations formulées dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application. La suite donnée à la session spéciale de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption sera l'occasion de galvaniser la volonté politique des États et constituera pour la communauté internationale une excellente occasion de faire progresser ce combat. Compte tenu de ces enseignements, on étendra la portée et l'impact du sous-programme en soutenant la mise en œuvre des engagements communs formulés dans la déclaration politique issue

de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'objectif étant d'en démultiplier les effets en faveur de la lutte contre la corruption.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 16.95 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que les États traduiront la déclaration politique adoptée en 2021 à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption en mesures réalisables et pratiques visant à faire progresser la lutte mondiale contre la corruption (voir le tableau 16.12).

Tableau 16.12
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
L'Assemblée générale adopte la résolution 73/191 sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption	La Conférence des États parties à la Convention adopte une résolution concernant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, qui sera adoptée ultérieurement par l'Assemblée générale	L'Assemblée générale adopte la résolution 74/276 et la décision 74/568 concernant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption	L'Assemblée générale adopte en 2021 une déclaration politique concise et pragmatique à sa session extraordinaire sur la lutte contre la corruption	Les États traduisent la déclaration politique adoptée en 2021 à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption en mesures réalisables et pratiques visant à faire progresser la lutte mondiale contre la corruption

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 16.96 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Conventions

Convention des Nations Unies contre la corruption

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

46/152	Élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale	65/230	Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
51/59	Lutte contre la corruption	66/177	Renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre les effets néfastes des flux financiers illicites résultant d'activités criminelles
61/209 ; 62/202 ; 63/226 ; 69/237	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, en particulier aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption	66/179 ; 67/184 ; 68/185 ; 69/191	Suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (par. 52)	66/181 ; 67/189 ; 68/193 ; 69/197 ; 70/178 ; 71/209 ; 72/196 ; 73/186 ; 74/177	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique
65/227	Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique		

<p>67/192 ; 68/195 ; 69/199 ; 71/208 ; 73/190</p>	<p>Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, facilitation du recouvrement des avoirs et restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption</p>	<p>71/206 ; 72/192 ; 73/184 ; 74/171</p>	<p>Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</p>
<p>70/174</p>	<p>Treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</p>	<p>73/191 ; 74/276</p>	<p>Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption</p>
		<p>74/170</p>	<p>Intégration du sport dans les stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale ciblant les jeunes</p>
		<p>74/172</p>	<p>Éducation à la justice et à l'état de droit dans le contexte du développement durable</p>

Résolutions du Conseil économique et social

<p>2006/23 ; 2007/22</p>	<p>Renforcement des principes fondamentaux relatifs à la déontologie judiciaire</p>	<p>2009/25</p>	<p>Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité</p>
<p>2006/24</p>	<p>Coopération internationale dans la lutte contre la corruption</p>		
<p>2007/20 ; 2009/22 ; 2011/35 ; 2013/39</p>	<p>Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité</p>	<p>2010/20 ; 2011/34</p>	<p>Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</p>
		<p>2011/32</p>	<p>Renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre les effets néfastes des flux financiers illicites résultant d'activités criminelles</p>

Produits

16.97 On trouvera dans le tableau 16.13 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.13

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	80	80	100	80
1. Note du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la prévention du crime et la justice pénale	–	–	1	–
2. Rapports sur les sessions de la Conférence des États parties et de ses organes subsidiaires	6	6	7	6
3. Rapports thématiques sur le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption	2	2	2	2
4. Rapports régionaux sur le Mécanisme d'examen de l'application et autres documents de référence	16	16	16	16
5. Documents de référence destinés aux sessions de la Conférence des États parties et aux organes subsidiaires de la Conférence	56	56	74	56

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
(y compris les résumés analytiques des rapports d'examen des pays soumis au Groupe d'examen de l'application)				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	42	24	58	42
6. Séances de l'Assemblée générale (Troisième Commission) sur les questions relatives à la corruption et aux crimes et délits économiques	1	1	1	1
7. Séances du Conseil économique et social	1	1	1	1
8. Séances de la Conférence des États parties et de ses organes subsidiaires	40	22	56	40
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
9. Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha : promotion d'une culture de la légalité	1	1	1	–
10. Programme mondial visant à prévenir et combattre la corruption en assurant l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de l'objectif de développement durable n° 16	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	5
11. Réunions de groupes d'experts sur l'élaboration d'orientations ou d'outils traitant de tel ou tel aspect de la Convention des Nations Unies contre la corruption, tenant compte notamment des besoins recensés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application	5	5	5	5
Publications (nombre de publications)	4	4	4	3
12. Publications officielles sur la lutte contre la corruption	4	4	4	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	4
13. Documents d'orientation et outils destinés à la lutte contre la corruption	3	3	3	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : organisation de cours de formation à l'intention de 50 experts gouvernementaux en vue des examens à réaliser dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application, facilitation de l'établissement des listes de contrôle pour l'auto-évaluation et de l'analyse des réponses reçues, conduite de 20 visites de pays et établissement de rapports d'examen par pays et de résumés analytiques.				
Bases de données et autres supports numériques : tenue d'une base de données contenant des textes de loi, des décisions de justice et des renseignements d'ordre non juridique afférents à la Convention des Nations Unies contre la corruption et, en particulier, au recouvrement d'avoirs ; tenue d'une base de données recensant les autorités compétentes, les points de contact pour le recouvrement d'avoirs et les autorités centrales ; tenue du portail de lutte contre la corruption dit plateforme d'outils et de ressources pour la diffusion de connaissances en matière de lutte contre la corruption (Tools and Resources for Anti-Corruption Knowledge) ; élaboration et gestion d'outils électroniques et de supports de formation concernant les normes, les politiques, les procédures opérationnelles et les bonnes pratiques liées à l'application de la Convention par les États parties.				

Sous-programme 4 Prévention du terrorisme

Objectif

- 16.98 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir un régime de justice pénale plus efficace contre le terrorisme, appliqué par les États Membres dans le respect de l'état de droit.

Stratégie

- 16.99 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme fournira aux États Membres qui le demandent un appui normatif et un soutien au renforcement des capacités en matière de prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme⁸, en lançant et en appuyant la mise en place de cadres de coopération avec les États Membres aux niveaux national, régional et mondial. Il est également prévu d'élaborer et d'exécuter des projets de prévention du terrorisme axés sur les résultats et de renforcer l'impact des activités menées sur le terrain en assurant une coordination, ainsi qu'une planification et une mise en œuvre intégrées, avec les partenaires qui aident les gouvernements à prévenir le terrorisme, en particulier le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et ses groupes de travail, ce qui aidera les États Membres dans la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, notamment les objectifs 5 et 16. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale⁹ et du Conseil de sécurité¹⁰, ainsi qu'à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies – adoptée par l'Assemblée en 2006 dans sa résolution 60/288 – et aux examens biennaux s'y rapportant, le sous-programme est chargé de fournir une assistance technique en matière de lutte contre le terrorisme aux États Membres qui en font la demande.
- 16.100 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en atténuant les restrictions imposées à la suite de la pandémie ainsi qu'en préparant des outils d'assistance technique et des activités de formation qui répondent à leurs besoins en matière de lutte contre le terrorisme dans le contexte de la maladie à coronavirus. La pandémie ayant eu des effets notables sur la situation en matière de terrorisme, il est prévu d'aider les États Membres à mieux réagir face aux menaces s'y rapportant.
- 16.101 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Ratification, par les États Membres, d'un nombre accru d'instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme ;
 - b) De ce fait, révision, par les États Membres, de leur législation antiterroriste nationale ;
 - c) Élaboration, par les États Membres, de stratégies et de plans d'action relatifs à la lutte contre le terrorisme ;
 - d) Efficacité des enquêtes et des poursuites menées par les agent(e)s de la justice pénale et des jugements qu'ils rendent dans les affaires de terrorisme, conformément aux instruments juridiques internationaux applicables et aux règles, normes et bonnes pratiques ;
 - e) Meilleure coopération entre les forces de l'ordre et les entités judiciaires, aux niveaux national, régional et international.

Exécution du programme en 2020

- 16.102 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Les agent(e)s de la justice pénale et des services de répression disposent de capacités de lutte contre le terrorisme pendant la pandémie

- 16.103 La pandémie de COVID-19 a eu des retombées considérables sur la situation en matière de terrorisme. La crise sanitaire a fait exploser le nombre de personnes confinées et s'est traduite par une utilisation d'Internet en forte hausse, facteurs qui ont contribué à accroître les risques de recrutement et de radicalisation par des terroristes et des groupes terroristes passant eux aussi plus

⁸ Voir les résolutions 71/209 et 72/194 de l'Assemblée générale.

⁹ Voir les résolutions 72/194, 72/284 et 74/175 de l'Assemblée générale.

¹⁰ Voir la résolution 2482 (2019) du Conseil de sécurité et celles qui l'ont précédée sur la question.

de temps en ligne. En raison de la pandémie, la préservation, la collecte et l'utilisation de preuves électroniques essentielles dans les affaires de terrorisme sont devenues encore plus cruciales. On s'est donc efforcé, dans le cadre du sous-programme, de développer de nouveaux outils permettant d'offrir aux États Membres des services sur mesure qui répondent à leurs besoins en matière de lutte contre le terrorisme dans le contexte de la COVID-19. Un instrument dédié à la question des preuves électroniques, baptisé iRoom, a par exemple été créé sur la Plateforme interactive de formation et de coopération en ligne contre le terrorisme. Espace en ligne sécurisé, l'iRoom, qui fait office de « guichet unique » pour la fourniture d'une assistance technique et permet l'échange de meilleures pratiques, l'établissement de bilans et l'élaboration de nouveaux outils liés aux preuves électroniques, a été mis en place pour que les procureurs, les enquêteurs et les magistrats puissent collaborer dans les affaires de terrorisme et de criminalité organisée transfrontières faisant intervenir des preuves de ce type.

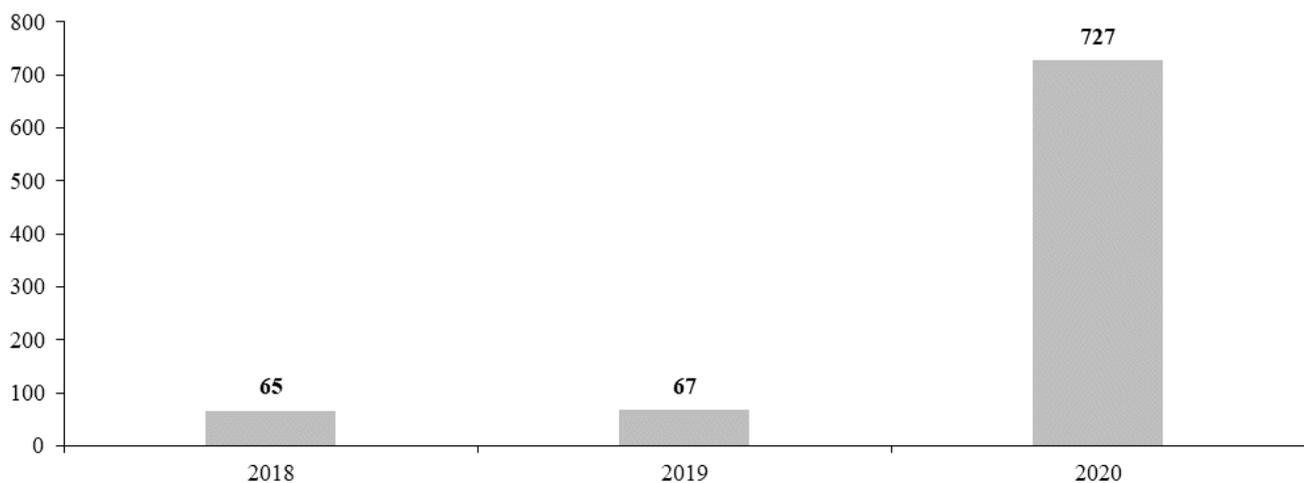
- 16.104 On a également continué de promouvoir l'application des normes, règles et bonnes pratiques internationales relatives à la lutte contre le terrorisme, ainsi que de prêter un appui aux États Membres en matière de répression pénale de ces actes, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Les activités d'assistance technique sont dorénavant organisées en ligne et plus de 2 000 agent(e)s de la justice pénale ont pu être formés à distance depuis le début de la pandémie. Dans le cadre de ces efforts, la Plateforme interactive de formation et de coopération en ligne contre le terrorisme a été de plus en plus mise à contribution. Dotée d'un large éventail de fonctionnalités et d'outils flexibles, celle-ci permet des niveaux élevés d'interaction entre les participants et les modérateurs, et compte parmi ses membres inscrits plus de 3 000 agent(e)s de la justice pénale et des services de répression originaires de plus de 135 pays.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 16.105 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme en témoigne le fait que 727 agent(e)s de la justice pénale et des services de répression ont acquis des capacités accrues en matière de répression pénale du terrorisme (voir la figure 16.IV).

Figure 16.IV

Mesure des résultats : nombre d'agent(e)s de la justice pénale et des services de répression ayant acquis des capacités accrues en matière de répression pénale du terrorisme grâce aux formations dispensées sur la Plateforme interactive de formation et de coopération en ligne contre le terrorisme (résultat cumulé)



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 16.106 En raison de la pandémie de COVID-19 en 2020, on a cherché de nouvelles solutions pour continuer de fournir une assistance technique aux États Membres dans le cadre du sous-programme. Ainsi, par respect pour les mesures de distanciation physique et afin de ne pas avoir à interrompre la fourniture

de cette assistance essentielle, les activités en la matière ont commencé à être organisées en ligne, par l'intermédiaire de la Plateforme interactive de formation et de coopération en ligne contre le terrorisme. Compte tenu des restrictions en matière de voyage, plusieurs activités relatives au Programme mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme, qui auraient dû se tenir en personne et ne pouvaient pas être organisées en ligne, ont été reportées.

- 16.107 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Afin de contribuer au maintien des efforts de lutte contre le terrorisme au Nigéria, et ce, malgré la crise sanitaire, des directives ont été élaborées en vue d'aider la police nigériane à limiter les risques d'infection tout en protégeant le public contre les activités criminelles, y compris le terrorisme.

Résultats escomptés pour 2022

- 16.108 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : progrès vers le lancement de poursuites contre des membres de l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et leur jugement¹¹

Exécution du programme en 2020

- 16.109 Le sous-programme a permis de renforcer la capacité des agent(e)s de la justice pénale à mener des enquêtes, à engager des poursuites et à statuer sur le terrorisme, dans le respect de l'état de droit et des droits de la personne. Malgré les restrictions découlant de la pandémie, deux sessions de formation – portant sur la conduite et la gestion des interrogatoires de personnes soupçonnées de terrorisme, dans le respect des droits de la personne, et sur les enquêtes, les poursuites et les jugements rendus en lien avec des crimes commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech ou EIIL) – ont pu être organisées. On s'est par ailleurs attaché à promouvoir la participation des femmes fonctionnaires iraqiennes aux activités de lutte contre le terrorisme menées dans leur pays en développant leurs connaissances et en renforçant leurs capacités à prévenir et à contrer les actes terroristes ainsi qu'à en poursuivre les auteurs, conformément au mandat énoncé dans les résolutions [1325 \(2000\)](#) et [2242 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité visant à promouvoir et à soutenir la participation des femmes aux processus de paix.
- 16.110 Le sous-programme a également permis d'appuyer l'utilisation et la promotion des peines de substitution à l'emprisonnement dans les affaires liées au terrorisme. Il a en outre contribué à soutenir les institutions judiciaires dans les zones libérées, telles que le tribunal d'enquête de Mossoul, et favorisé le lancement de travaux visant à soutenir les victimes de l'EIIL en Iraq.
- 16.111 Le travail susmentionné a contribué à accroître le nombre de victimes du terrorisme bénéficiant des services du système judiciaire iraquien ainsi qu'à renforcer les institutions judiciaires, tout en favorisant la participation des femmes aux activités d'élaboration de politiques et de planification et à divers travaux techniques, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir de prendre des mesures pour établir les procédures ou mécanismes judiciaires nationaux nécessaires pour traduire en justice et juger les membres de l'EIIL, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020.

Projet de plan-programme pour 2022

- 16.112 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'appuyer, grâce à la fourniture d'une assistance technique adaptée, le renforcement de la répression pénale du terrorisme, conformément à la Stratégie antiterroriste de l'Organisation des Nations Unies,

¹¹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 16\)](#)].

et on soutiendra les victimes du terrorisme en Iraq au moyen de mécanismes visant à accroître leur rôle dans les procédures pénales ainsi qu'en leur fournissant un soutien psychologique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.14).

Tableau 16.14
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)^a</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
L'Iraq demande une assistance technique pour établir les procédures ou mécanismes judiciaires nationaux nécessaires pour traduire en justice et juger les auteurs de crimes liés à l'EIIL	Des débats sont ouverts sur les procédures ou mécanismes judiciaires nationaux nécessaires pour traduire en justice et juger les membres de l'EIIL	Augmentation du nombre de victimes du terrorisme bénéficiant des services du système judiciaire iraquien et renforcement des institutions judiciaires, tout en favorisant la participation des femmes aux activités d'élaboration de politiques et de planification et à divers travaux techniques	Renforcement des capacités de traiter les affaires nationales relatives à l'EIIL tout en garantissant le respect des droits fondamentaux	Des poursuites en bonne et due forme sont engagées dans les affaires liées à l'EIIL, dans le respect des droits fondamentaux et en veillant à la protection des victimes

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : renforcement de la capacité de prévention du terrorisme des agent(e)s de la justice pénale¹²

Exécution du programme en 2020

- 16.113 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir un régime de justice pénale plus efficace contre le terrorisme, appliqué par les États Membres dans le respect de l'état de droit. Le sous-programme a permis d'aider les autorités du Sri Lanka à élaborer un cadre politique et législatif complet en matière de lutte contre le terrorisme, qui est pleinement conforme à l'état de droit, aux normes relatives aux droits humains et aux libertés fondamentales. Il a également contribué à former des enquêteurs, des procureurs et des juges spécialisés dans les affaires pénales aux questions suivantes : réadaptation et réintégration, notamment pour ce qui est des peines de substitution à l'emprisonnement et des interventions communautaires ; techniques d'enquête spéciales permettant de détecter et de neutraliser les contenus préjudiciables sur Internet ; élaboration d'une boîte à outils nationale pouvant être adaptée au contexte et aux procédures locales à l'intention des praticiens de la justice pénale, compte étant tenu du Guide pratique sur la demande de preuves électroniques à l'étranger ; utilisation et admissibilité des preuves numériques lors des enquêtes et dans les tribunaux ; création, à l'intention des juges, d'une boîte à outils régionale particulièrement adaptée au contexte national des Maldives et du Sri Lanka, qui vise, entre autres, à aider les praticiennes de la justice pénale à prendre part aux activités du système judiciaire.

¹² Voir le projet de budget-programme pour 2021 [[A/75/6 \(Sect.16\)](#) et [A/75/6 \(Sect. 16\)/Corr.1](#)].

- 16.114 Le travail susmentionné a contribué à donner aux agent(e)s de la justice pénale les qualifications requises pour traiter les affaires de terrorisme conformément au droit international applicable, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

- 16.115 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l’objectif, on continuera de former des enquêteurs, des procureurs et des juges spécialisés dans les affaires pénales et on soutiendra la coopération interinstitutionnelle et régionale entre les responsables de l’application des lois et le personnel judiciaire afin de faciliter l’échange opérationnel d’informations et l’entraide judiciaire. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.15).

Tableau 16.15
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
–	–	Les agent(e)s de la justice pénale sont qualifiés pour traiter les affaires de terrorisme conformément au droit international applicable	Les agent(e)s sont en mesure de résoudre et de traiter les affaires de terrorisme conformément au droit international applicable, y compris pour ce qui est des normes de genre	Des réunions sont organisées dans le cadre d’un forum régional d’échange d’informations afin de renforcer la coopération interinstitutionnelle et régionale entre les responsables de l’application des lois et le personnel judiciaire

^a Pour que l’on sache où en est l’exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l’exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : poursuite en justice des terroristes, dans le respect de l’état de droit et des droits humains

Projet de plan-programme pour 2022

- 16.116 Le droit à un procès équitable et rapide est primordial pour garantir l’accès à la justice. Les retards dans le traitement des affaires de terrorisme peuvent, à terme, entraver cet accès. Des milliers de personnes ont été placées en détention en raison de leur association présumée avec Boko Haram dans les pays du bassin du lac Tchad. Pour aider à résorber le retard accumulé, on s’est attaché, dans le cadre du sous-programme, à renforcer les capacités des systèmes de justice pénale à enquêter, mener des poursuites et rendre des décisions efficacement dans ces affaires, dans le respect des droits humains. À cet effet, on a notamment examiné plus de 1200 dossiers et aidé ces systèmes à apporter une réponse efficace à la question de l’égalité des genres, y compris concernant les actes de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre commis par des groupes terroristes.

Enseignements tirés et changements prévus

- 16.117 L’enseignement tiré est le suivant : en plus de renforcer les connaissances et les compétences des agent(e)s de la justice pénale, il est nécessaire, dans le cadre du sous-programme, de contribuer à améliorer les outils dont disposent les systèmes de justice pénale pour venir à bout du retard pris dans le traitement des affaires de terrorisme. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du

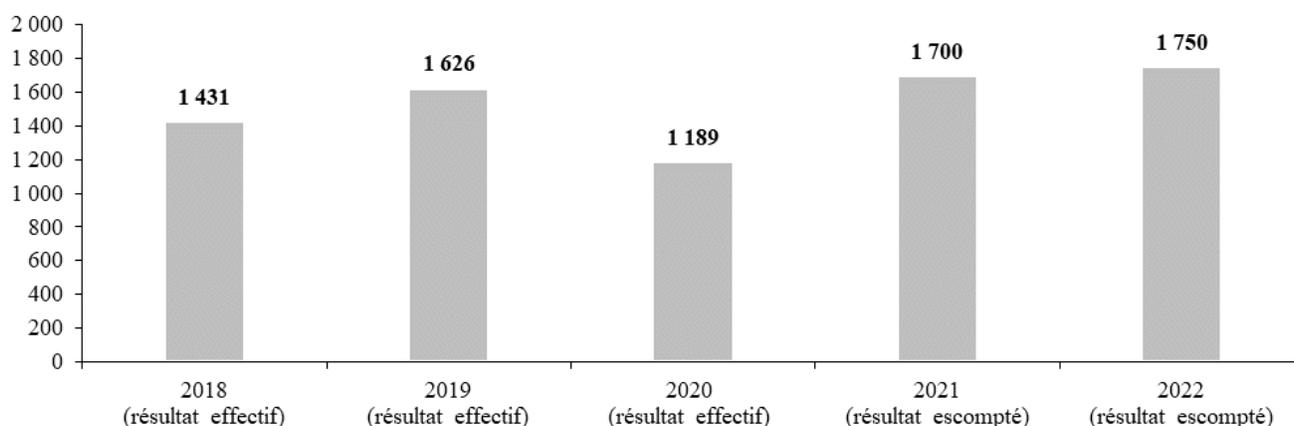
sous-programme, on élargira l'assistance apportée au personnel judiciaire en y incluant la fourniture de matériel médico-légal, d'un soutien logistique et de conseils sur les approches et les procédures à adopter, afin de l'aider à mettre plus efficacement en pratique les connaissances et les compétences acquises.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 16.118 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre d'agent(e)s de la justice pénale formés à mener des enquêtes, à engager des poursuites et à statuer sur les affaires de terrorisme (voir la figure 16.V).

Figure 16.V

Mesure des résultats : nombre d'agent(e)s de la justice pénale formés chaque année à mener des enquêtes, à engager des poursuites et à statuer sur les affaires de terrorisme



Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 16.119 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

58/136 ; 59/153	Intensification de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de promouvoir l'application des conventions et protocoles universels relatifs au terrorisme dans le cadre des activités du Centre pour la prévention internationale du crime	66/178 ; 68/187 ; 70/177 ; 72/194	Assistance technique aux fins de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme
60/288	La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies	70/148	Protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste
62/46	Prévention de l'acquisition de matières ou de sources radioactives par des terroristes	74/175	Assistance technique fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le domaine de la lutte contre le terrorisme
62/172 ; 64/177	Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme	75/145	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
65/74 ; 67/51 ; 69/50 ; 71/66	Prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes	75/196	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique

Résolutions du Conseil de sécurité

1267 (1999)	2322 (2016)
1373 (2001)	2341 (2017)
1540 (2004)	2347 (2017)
1624 (2005)	2370 (2017)
2133 (2014)	2396 (2017)
2178 (2014)	2423 (2018)
2199 (2015)	2462 (2019)
2253 (2015)	2482 (2019)
2309 (2016)	

Résolution du Conseil économique et social

2019/21	Assistance technique fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le domaine de la lutte contre le terrorisme
---------	---

Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

21/3	Renforcement de la coopération internationale pour s'attaquer aux liens pouvant exister dans certains cas entre les activités criminelles transnationales organisées et les activités terroristes	22/4	Renforcement de l'efficacité de la lutte contre les menaces de nature criminelle dans le secteur du tourisme, y compris les menaces terroristes, en particulier, grâce à la coopération internationale et à des partenariats public-privé
------	---	------	---

Produits

16.120 On trouvera dans le tableau 16.16 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.16

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	1	2
1. Rapport du Secrétaire général à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale	1	1	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	3	20	12
3. Réunions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires	2	1	2	2
4. Séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	5	2	5	5
5. Examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies par l'Assemblée générale	4	–	–	4

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
6. Réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	1	–	13	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
7. Programme mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	4	3	3	3
8. Manuel sur la promotion de l'utilisation de solutions non privatives de liberté en remplacement des mesures de détention provisoire et d'emprisonnement dans les affaires de terrorisme	–	1	–	–
9. Publications, guides et manuels de formation sur des questions thématiques particulières liées à la lutte contre le terrorisme	3	2	2	3
10. Appuyer les mesures juridiques et les capacités en matière de justice pénale pour prévenir et combattre le terrorisme (gamme de services)	1	–	1	–
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs en matière de rédaction législative et de stratégies et plans d'action : consultations sur l'élaboration de plans d'assistance technique : services consultatifs sur les visites du Comité contre le terrorisme : appui technique aux institutions nationales de formation.				
Bases de données et autres supports numériques : tenue et mise à jour du volet relatif à la lutte contre le terrorisme du portail SHERLOC, qui contient plus de 2 300 textes de loi sur le sujet, issus notamment de la base de données des autorités centrales nationales pour les affaires de lutte contre le terrorisme, de la Plateforme interactive de formation et de coopération en ligne contre le terrorisme (plus de 3 200 membres), de l'observatoire de la jurisprudence pour les Amériques et du réseau d'Asie centrale pour la prévention du terrorisme.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : sommet parlementaire mondial sur le terrorisme : promotion de la ratification des 19 instruments juridiques internationaux relatifs au terrorisme auprès des États Membres ne les ayant pas ratifiés (environ 1 222 ratifications et adhésions restantes) : brochures, dépliants et dossiers d'information sur le droit, la justice pénale et les domaines connexes : Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance du site Web et des comptes sur les médias sociaux.				

Sous-programme 5 Justice

Objectif

- 16.121 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir la criminalité et de rendre les systèmes de justice pénale plus efficaces, équitables, empreints d'humanité et responsables, afin de poser les fondements de l'état de droit et du développement durable.

Stratégie

- 16.122 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme, à continuer de promouvoir l'élaboration de règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et de faciliter leur application en collaborant avec tous les secteurs concernés des systèmes nationaux de justice pénale et tous les acteurs impliqués dans la prévention de la criminalité et la réforme de la justice pénale.

- 16.123 On fournira par ailleurs une assistance aux États Membres qui en font la demande, notamment en appuyant les acteurs de la justice pénale (tels que la police, les services de poursuites, le système judiciaire, y compris le système de justice pour mineurs, les avocats, les experts communautaires et le personnel pénitentiaire), ainsi qu'en facilitant le transfert de connaissances, en soutenant le développement des institutions, en contribuant au renforcement des capacités et en fournissant des conseils techniques. On encouragera en outre la coopération avec d'autres secteurs, dont les services éducatifs, sanitaires et sociaux. Le travail qui sera effectué dans le cadre du sous-programme sera principalement axé sur les objectifs suivants : création de bases de données factuelles permettant de lutter contre la criminalité et de s'attaquer aux facteurs de risque et aux causes profondes de la délinquance et de la récidive ; promotion d'un maintien de l'ordre respectueux des droits de la personne ; renforcement de l'accès à l'aide juridictionnelle ; amélioration de l'efficacité, de l'équité et de l'efficience des procédures pénales ; modernisation des politiques relatives aux peines et promotion des peines de substitution à l'incarcération ; amélioration des conditions de détention, amélioration du traitement des prisonniers extrémistes violents¹³, prévention de la radicalisation, et soutien à la réinsertion sociale après libération. Il sera par ailleurs tenu compte de questions transversales ayant trait aux victimes et aux témoins ; à la prise en compte des questions de genre, notamment celle de la violence à l'égard des femmes, dans les systèmes de justice pénale ; au traitement des enfants dans les systèmes de justice pénale, notamment concernant les violences dont ils sont victimes. Enfin, la diffusion des résultats d'études, de bonnes pratiques et de ressources informatiques se poursuivra, de même que l'élaboration et le partage d'outils pratiques – tels que des notes d'orientation, des manuels, des programmes de formation et des dispositions législatives types – et la fourniture, aux parties intéressées, d'un appui en vue de leur utilisation. Le travail effectué aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 5, 11 et 16.
- 16.124 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en renforçant la capacité des systèmes de justice pénale de se préparer aux crises, d'y faire face et de s'en relever. On continuera de soutenir le renforcement des cadres juridiques ainsi que l'adoption et la mise en œuvre de stratégies globales et inclusives de gestion des crises à court terme et de mesures s'y rapportant, afin de veiller au fonctionnement continu des systèmes de justice pénale et de garantir que tous y aient accès, tout en réduisant le risque de violation des droits humains des personnes touchées de façon disproportionnée par la pandémie, en particulier les détenus, les prisonniers et les victimes de la criminalité. L'adoption de mesures de relèvement à long terme, fondées sur des données probantes et durables sera également encouragée, compte étant tenu des enseignements tirés de la crise en ce qui concerne les besoins de la population et des acteurs(trices) de la justice ainsi qu'en tirant parti des capacités existantes et des nouvelles technologies.
- 16.125 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Renforcement de la coordination entre les acteurs(trices) de la justice, par exemple entre les policiers(ères), les avocat(e)s de la défense et les juges d'instruction face aux cas de garde à vue et de détention provisoire abusives et arbitraires ;
 - b) Application plus fréquente et plus opportune de peines de substitution à l'incarcération, lorsque les circonstances s'y prêtent ;
 - c) Poursuites et jugements plus appropriés dans les affaires de violence contre les femmes et les filles ;
 - d) Amélioration des mesures visant à prévenir et à combattre la violence contre les enfants grâce à l'adoption de stratégies et programmes de prévention de la criminalité et de justice pénale ;
 - e) Renforcement de l'accès à la justice pour les secteurs vulnérables de la société et de la confiance du public dans le système judiciaire, grâce notamment à des services d'aide

¹³ Les termes « extrémiste violent » et « extrémisme violent » sont utilisés dans le sens d'« extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme » (voir les résolutions 71/209 et 72/194 de l'Assemblée générale).

juridictionnelle à l'échelle nationale, accessibles à tous et adaptés aux droits et aux besoins de la population ;

- f) Appui accru à la réinsertion sociale des prisonniers et prévention de la récidive ;
- g) Prévention de la victimisation et édification de communautés plus sûres ;
- h) Autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de programmes et de systèmes de prévention de la criminalité et de justice pénale.

16.126 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants : diminution du recours à la détention et à l'emprisonnement grâce au renforcement des mécanismes de justice et de l'égalité d'accès à ceux-ci, et amélioration des connaissances et de la capacité des acteurs(trices) de la justice à prévenir et à réparer les crimes et les violations des droits humains, à lutter contre la discrimination et à autonomiser les collectivités.

Exécution du programme en 2020

16.127 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Amélioration de l'accès à l'aide juridictionnelle pour les délinquantes et les femmes victimes de crimes en Afrique de l'Ouest

16.128 L'aide juridictionnelle est une composante essentielle de toute justice pénale équitable, humaine et efficace fondée sur la légalité ainsi que le fondement de la jouissance d'autres droits, notamment le droit à un procès équitable. Or, les restrictions imposées en raison de la pandémie de COVID-19 y ont considérablement limité l'accès pour les victimes de violence domestique. Il est dès lors particulièrement urgent de veiller à ce que celle-ci soit renforcée afin de contribuer à la protection des droits de chacun et chacune. Dans le cadre du sous-programme, il a été décidé, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de reprogrammer diverses activités conjointes ayant trait à cette question afin de préserver et d'améliorer l'accès des femmes et des filles à la justice au Libéria, au Sénégal et en Sierra Leone pendant la pandémie. À cette fin, des outils de sensibilisation et des supports de formation tenant compte des besoins locaux et pouvant être utilisés à distance ont été mis au point, et des fonds supplémentaires ont été débloqués en vue de financer, dans la mesure du possible, la fourniture de services d'aide juridictionnelle aux détenues, aux prisonnières et aux femmes victimes de crimes.

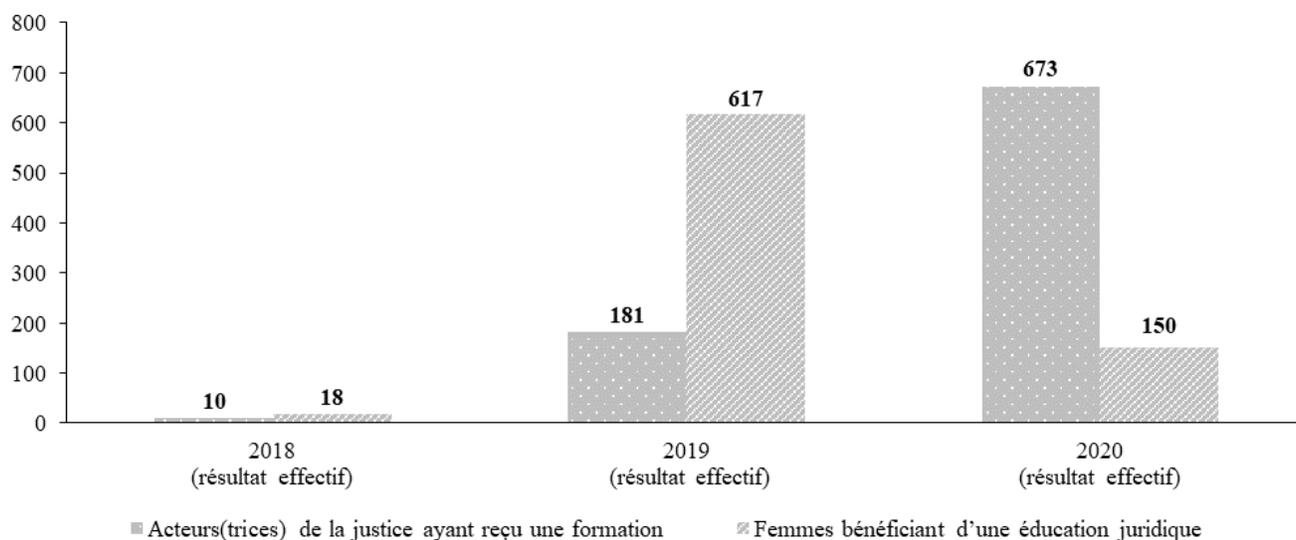
16.129 La mise en place de nouveaux mécanismes accessibles à distance permettant aux femmes d'accéder à l'aide juridictionnelle a également été encouragée. En Sierra Leone, par exemple, une ligne d'assistance gratuite pour les victimes de violences domestiques et sexuelles a été établie, en partenariat avec la police et un organisme compétent en la matière (Legal Aid Board). Dans les trois pays, on a par ailleurs encouragé les efforts de collecte de données afin de comprendre en quoi la COVID-19 influait sur le type de cas rencontrés. Dans le cadre du sous-programme et en étroite coopération avec les autorités nationales et locales et d'autres parties prenantes – en particulier des conseillers(ères) juridiques, qui sont au cœur de cette action – des centres polyvalents ont été créés afin de contribuer à l'effort de collecte de données et d'améliorer l'accès à l'aide juridictionnelle des femmes qui sont aux prises avec la justice. Ces activités permettront de fournir des informations aux ministères, aux parties prenantes et aux organisations de la société civile concernés, ce qui contribuera à promouvoir l'inclusion des droits des femmes dans les mesures de lutte contre la COVID-19. Le sous-programme a en outre permis d'appuyer des initiatives de démarginalisation par le droit dans tous les pays cibles, de même que la fourniture de services directs, par des conseillers(ères) juridiques et des avocat(e)s, aux femmes placées en garde à vue et aux femmes victimes de crimes.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 16.130 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les 673 acteurs(trices) de la justice ayant reçu une formation et les 150 femmes bénéficiant d'une éducation juridique (voir la figure 16.VI).

Figure 16.VI

Mesure des résultats : nombre annuel d'acteurs(trices) de la justice ayant reçu une formation et nombre de femmes bénéficiant d'une éducation juridique



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 16.131 En raison des effets de la COVID-19 en 2020, l'approche adoptée dans le cadre du sous-programme en ce qui concerne la fourniture d'une assistance aux parties intéressées, grâce à des activités de renforcement des capacités et à l'élaboration d'outils, a été modifiée. Ainsi, divers ateliers, formations et conférences qui, auparavant, se tenaient en présentiel ont été remplacés par des réunions virtuelles et des webinaires, tandis que les activités qu'il semblait préférable d'organiser en personne ont été reportées. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2. Toutes les sessions des organes intergouvernementaux ayant été annulées ou reportées à 2021 en raison de la pandémie, les activités du sous-programme visant à en assurer le service se sont limitées à l'élaboration d'une sélection de documents destinés aux organes délibérants, tels que des documents de travail et des rapports d'activité.
- 16.132 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités et retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Celles-ci portent sur : l'adoption, en temps voulu, de mesures de soutien actualisées prenant la forme de notes d'orientation et de conseils opérationnels, notamment sur les activités de préparation et d'intervention menées dans les prisons face à la COVID-19 ; le renforcement des capacités grâce à des programmes de formation en ligne ; l'élaboration de cours en ligne sur des questions urgentes, telles que celle de la violence contre les enfants ; l'organisation de réunions et de conférences virtuelles visant à favoriser le partage de connaissances et l'échange de données tirées de l'expérience entre les pays – notamment en ce qui concerne la promotion d'un maintien de l'ordre respectueux des droits de la personne, la mise en œuvre de programmes de justice réparatrice et l'adoption d'approches y relatives aux fins de l'enseignement de la justice pénale – et la préparation d'une série de webinaires mondiaux sur la prise en compte des questions de genre dans les réformes de la justice pénale et du système pénitentiaire. Une attention particulière a également été portée aux effets de la COVID-19 sur la prévention de la criminalité et la répression

pénale de la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles, ainsi qu'aux approches suivies en vue de privilégier l'adoption de mesures non privatives de liberté pour désengorger les prisons et les centres de détention. Certaines activités ont par ailleurs été repensées pour mettre l'accent non plus sur le renforcement des capacités, mais sur la fourniture d'une assistance financière directe aux prestataires de services. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 16.133 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : État plurinational de Bolivie : aider les détenues à se préparer à la vie après la prison¹⁴

Exécution du programme en 2020

- 16.134 En collaboration avec le Ministère de l'éducation, un programme de formation professionnelle aux techniques de construction a été conçu et mis en œuvre à l'intention des détenues de deux prisons de La Paz, le secteur bolivien de la construction étant en pleine croissance et offrant de nombreux emplois d'ouvrière qualifiée. Bien que, en 2020, aucune détenue supplémentaire n'ait été formée dans ce domaine, on a continué, dans le cadre du sous-programme, d'échanger avec les administrations pénitentiaires pour préparer les prisonnières à leur libération et renforcer leur employabilité.
- 16.135 Le travail susmentionné n'a pas contribué à la formation ou à la libération de détenues supplémentaires et n'a donc pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir de former 20 détenues en 2020, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020. Des difficultés ont été rencontrées en raison de la pandémie, qui a empêché les rencontres en présentiel et la tenue de réunions individuelles avec les prisonnières visant à les préparer à leur libération. Ce projet a dû être interrompu au début de 2020, les autorités ayant décidé de suspendre toutes les activités menées dans les prisons.

Projet de plan-programme pour 2022

- 16.136 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on organisera des activités de sensibilisation et de formation à l'intention des administrations pénitentiaires et des décideurs de toutes les régions. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 16.17).

Tableau 16.17
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)^a</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
–	10 détenues formées ou employées après leur libération	Aucune détenue supplémentaire formée ou employée	10 détenues formées ou employées après leur libération	Nombre d'agents pénitentiaires et de décideurs formés dans

¹⁴ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 16)].

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
		après avoir été libérée		les États Membres en ayant fait la demande

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : renforcement de la résilience des communautés face à la criminalité et à la violence¹⁵

Exécution du programme en 2020

- 16.137 On s'est attelé, dans le cadre du sous-programme, à aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes qui contribuent à prévenir la criminalité. En 2020, on a œuvré à l'élargissement de la base de connaissances sur les politiques et programmes de prévention de la criminalité au Mexique ainsi qu'à l'élaboration et à l'évaluation de stratégies spécifiques au niveau des États et des villes, notamment en ce qui concerne la prévention de la violence faite aux femmes. Les activités menées au titre du sous-programme ont également porté sur la formulation de conseils et de suggestions à l'appui d'un projet de loi sur la prévention de la criminalité au Kirghizistan, ainsi que sur le maintien de l'assistance technique fournie dans plusieurs autres États Membres – dont le Liban, le Pérou et l'Ouzbékistan – afin de faciliter la mise en œuvre d'initiatives de prévention de la criminalité par le sport dans le cadre de programmes axés sur les jeunes. Une assistance technique a par ailleurs été fournie à l'État de Palestine, grâce notamment à l'organisation d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation en matière de prévention de la criminalité chez les jeunes par le sport, ainsi qu'à la fourniture d'équipements sportifs aux écoles, qui visait à améliorer l'accès des jeunes au sport et à des espaces sûrs, contribuant de la sorte à leur épanouissement. Enfin, on a aidé les États Membres à axer davantage leurs activités de maintien de l'ordre sur la collectivité et élaboré des outils techniques destinés à les guider dans leurs efforts de mise en œuvre de stratégies locales de prévention de la criminalité, tels que des manuels sur la justice réparatrice et l'utilisation du sport pour la prévention de l'extrémisme violent¹⁶.
- 16.138 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes de prévention de la criminalité tenant compte des questions de genre dans cinq États, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021 malgré les difficultés rencontrées en raison de la pandémie.

Projet de plan-programme pour 2022

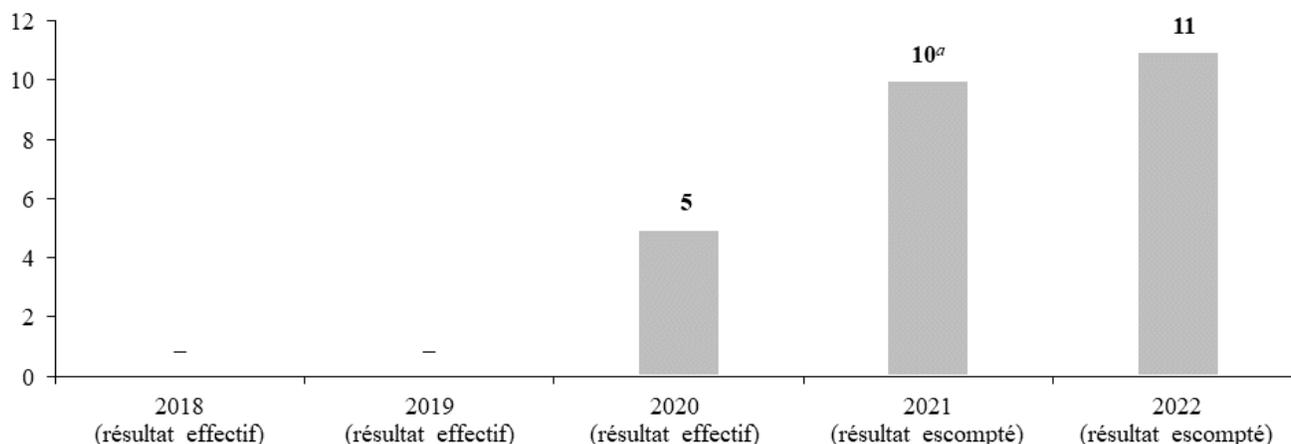
- 16.139 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on intensifiera la fourniture d'une assistance technique par l'intermédiaire de diverses activités, portant notamment sur le renforcement des capacités, organisées à distance ou en personne en vue d'accroître les compétences des États Membres pour ce qui est de prévenir efficacement la criminalité, avec la participation de praticiens de la justice pénale, tels que des agents des services de détection et de répression, ainsi que d'autres entités gouvernementales et de la société civile. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 16.VII).

¹⁵ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/75/6 (Sect. 16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1].

¹⁶ Le terme « extrémisme violent » est utilisé dans le sens de « extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme » (voir les résolutions 71/209 et 72/194 de l'Assemblée générale).

Figure 16.VII

Mesure des résultats : nombre d'États qui élaborent et mettent en œuvre des politiques et des programmes de prévention de la criminalité tenant compte des questions de genre avec l'appui de l'ONUDC (résultat cumulé)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : amélioration de l'accès des personnes en contact avec un système de justice pénale aux services de justice

Projet de plan-programme pour 2022

16.140 L'accès à la justice est un facteur essentiel au fonctionnement de systèmes de justice pénale qui soient équitables, empreints d'humanité, efficaces et efficients, et constitue un élément central du Programme 2030. Or, la pandémie a lourdement entravé la fourniture, par ces systèmes, d'un accès égal à la justice, en raison notamment de la fermeture des tribunaux et de l'adoption de mesures de distanciation physique que la police a scrupuleusement veillé à faire respecter. Dans le cadre du sous-programme, l'accent a été mis sur la promotion d'un maintien de l'ordre respectueux des droits de la personne, ainsi que sur l'accès à l'aide juridictionnelle, l'utilisation de programmes de justice réparatrice et l'accès à la justice pour les victimes de crimes. Compte étant tenu des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, on a collaboré avec des acteurs d'institutions de justice pénale, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé en vue : de sensibiliser les parties intéressées ; d'élaborer des stratégies et de mener des interventions ; de réformer divers mécanismes, lois et politiques ; de collecter et d'analyser des données ; de mettre au point des outils contribuant à garantir l'accès à la justice pour tous et, à cet effet, d'appuyer le transfert de connaissances et le renforcement des capacités.

Enseignements tirés et changements prévus

16.141 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire, pour faire face aux risques et aux défis découlant de la pandémie, de rechercher des moyens plus efficaces de transmettre le savoir et les nombreuses connaissances disponibles afin de contribuer à l'exécution du mandat fixé, qui consiste à la fois à aider les autorités publiques à prévenir et à combattre la criminalité et la violence, ainsi qu'à veiller au respect des droits des groupes ayant des besoins particuliers et à la fourniture de services essentiels. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du programme, on s'appuiera sur les compétences acquises pour mettre en œuvre tous les aspects du mandat. Pour ce faire, on s'attachera : a) à donner aux communautés les moyens de garantir l'accès de tous à la justice, notamment en promouvant un maintien de l'ordre respectueux des droits de la personne et une police de proximité, en organisant des campagnes de démarginalisation par le droit visant à informer la population de ses droits et des façons de les exercer, et en renforçant les capacités à fournir des services d'aide

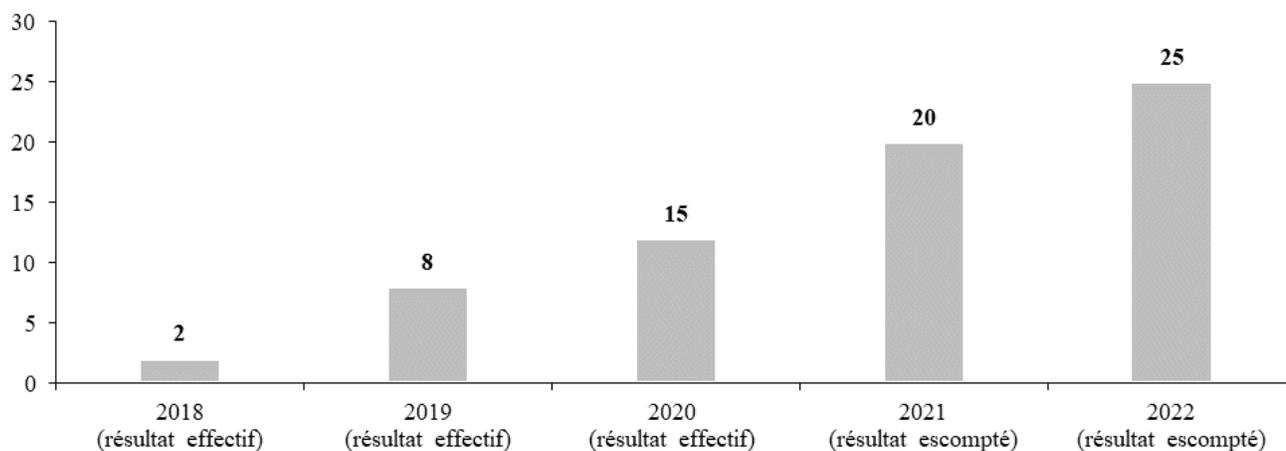
juridictionnelle spécialisés aux victimes de la criminalité ainsi qu'aux femmes et aux filles ; b) à limiter le recours à la garde à vue et à la détention provisoire, notamment grâce à des activités de développement des capacités et des connaissances visant à garantir l'accès à des services d'aide juridictionnelle et des services consultatifs de qualité ainsi que le renforcement des capacités de la police, à la fourniture d'une assistance technique visant à renforcer les mécanismes de contrôle interne et externe de la police, à la promotion de la coordination entre la police et le parquet et d'autres acteurs de la justice, et à des enquêtes plus efficaces ; c) à améliorer l'accès à des programmes de justice réparatrice qui soient équitables et efficaces, notamment en examinant et en appuyant les réformes législatives entreprises pour favoriser leur création et l'élargissement de leur portée au niveau national, en contribuant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'amélioration de programmes de ce type, et en renforçant la capacité des praticiens de la justice réparatrice à fournir des services. Des mesures seront également adoptées pour s'assurer que les efforts déployés reposent sur une analyse de données factuelles et des besoins, afin que les plans de relance permettent réellement de défendre les droits des personnes les plus à risque d'être laissées pour compte. Ces activités seront entreprises de façon globale, dans le cadre d'une approche axée sur l'être humain, et viseront, d'une part, à appuyer la rédaction et la révision de législations ainsi que l'élaboration de politiques inclusives tenant compte des questions de genre et d'autres programmes réformateurs visant à faciliter l'accès à la justice, et, d'autre part, à accroître la diffusion des connaissances et le renforcement des capacités des acteurs concernés en vue de contribuer au règlement des problèmes de justice rencontrés par la population, en particulier les groupes vulnérables.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 16.142 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre croissant d'États Membres mettant en œuvre des activités visant à garantir à tous un égal accès à la justice (voir la figure 16.VIII).

Figure 16.VIII

Mesure des résultats : nombre d'États Membres mettant en œuvre des activités visant à garantir à tous un égal accès à la justice (résultat cumulatif)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 16.143 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Conventions

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Convention relative aux droits de l'enfant

Résolutions de l'Assemblée générale

34/169	Code de conduite pour les responsables de l'application des lois	56/261	Plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI ^e siècle
40/33	Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing)	57/170	Suite donnée aux plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI ^e siècle
40/34	Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir	60/177 ¹⁸	Suivi du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
43/173	Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement	65/228	Renforcement des mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre la violence à l'égard des femmes
45/110	Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo)	65/229	Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok)
45/111	Principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus	65/230	Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
45/112	Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Principes directeurs de Riyad)	67/185	Promouvoir les efforts visant à éliminer la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille
45/113	Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté	67/186	Renforcement de l'état de droit et réforme des institutions de justice pénale, en particulier dans les domaines qui relèvent de l'approche adoptée à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues
45/116	Traité type d'extradition	67/187	Principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale
45/117	Traité type d'entraide judiciaire en matière pénale	67/188 ; 68/190 ; 69/192	Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus
45/118	Traité type sur le transfert des poursuites pénales	67/191	Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
45/119	Traité type relatif au transfert de la surveillance des délinquants bénéficiant d'un sursis à l'exécution de la peine ou d'une libération conditionnelle	68/189	Stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale
46/152	Élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale	69/194	Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale
48/104	Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes	70/174	Treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
51/59 ¹⁷	Lutte contre la corruption	70/175	Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)
51/60	Déclaration des Nations Unies sur le crime et la sécurité publique		
52/86	Mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale pour éliminer la violence contre les femmes		
55/59	Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI ^e siècle		
55/89 ; 74/143	Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants		
56/119	Rôle, fonctions, périodicité et durée des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants		

¹⁷ En particulier l'annexe, intitulée « Code international de conduite des agents de la fonction publique ».

¹⁸ En particulier l'annexe, intitulée « Déclaration de Bangkok : synergies et réponses : alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale ».

70/176	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles	73/262 ; 74/137	Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
71/256	Nouveau Programme pour les villes		
72/193	Promouvoir l'application pratique de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)	74/127	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
73/148	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel	74/134 74/170	Les filles Intégration du sport dans les stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale ciblant les jeunes
73/155 ; 74/133	Droits de l'enfant		
73/184 ; 74/171	Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	74/172 75/196	Éducation à la justice et à l'état de droit dans le contexte du développement durable Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique
73/185	État de droit, prévention du crime et justice pénale dans le contexte des objectifs de développement durable	S-30/1	Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue
73/207 ; 74/191	L'état de droit aux niveaux national et international		

Résolutions du Conseil économique et social

1984/47	Dispositions visant à assurer l'application effective de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus	1997/28	Réglementation des armes à feu pour la prévention de la délinquance et la santé et la sécurité publiques
1984/50 ; 1996/15	Garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort	1997/29	Mesures pour la prévention et la répression du trafic illicite de véhicules automobiles
1989/57 ; 2000/15	Application de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir	1997/30 ¹⁹ 1997/31	Administration de la justice pour mineurs Victimes de la criminalité et victimes d'abus de pouvoir
1989/60	Règles pour l'application effective des Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature	1997/36	Coopération internationale en vue de l'amélioration des conditions de détention dans les prisons
1989/61	Principes directeurs en vue d'une application efficace du Code de conduite pour les responsables de l'application des lois	1998/21 ²⁰	Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale
1989/64	Application des garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort	1998/22 1998/23 ²¹	Traitement des étrangers dans les procédures pénales Coopération internationale en vue de réduire la surpopulation carcérale et de promouvoir des peines de substitution
1989/65	Prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions	1999/23	Activités du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
1995/9	Orientations pour la prévention de la délinquance urbaine	1999/25 1999/26	Prévention efficace du crime Élaboration et application de mesures de médiation et de justice réparatrice en matière pénale

¹⁹ En particulier l'annexe, intitulée « Directives relatives aux enfants dans le système de justice pénale ».

²⁰ En particulier l'annexe, intitulée « Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir ».

²¹ En particulier l'annexe, intitulée « Déclaration de Kadoma sur le travail d'intérêt collectif ».

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

1999/27 ²²	Réforme pénale	2007/22	Renforcement des principes fondamentaux relatifs à la déontologie judiciaire
1999/28	Administration de la justice pour mineurs		
2002/12	Principes fondamentaux concernant le recours à des programmes de justice réparatrice en matière pénale	2007/23	Appui aux mesures nationales visant à réformer la justice pour enfants, grâce en particulier à l'assistance technique et à l'amélioration de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies
2002/13 ²³ ; 2005/22	Mesures visant à promouvoir la prévention efficace du crime		
2002/14	Promotion de mesures efficaces pour s'attaquer aux problèmes des enfants disparus et des violences ou de l'exploitation sexuelles visant les enfants	2007/24	Coopération internationale en vue de l'amélioration de l'accès à l'assistance juridique dans les systèmes de justice pénale, en particulier en Afrique
2004/28	Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale	2008/24	Prévention de la délinquance urbaine : une approche intégrée
2005/14	Accord bilatéral type sur le partage du produit du crime ou des biens confisqués visé par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988	2009/26	Appui aux mesures nationales et internationales visant à réformer la justice pour enfants grâce, en particulier, à l'amélioration de la coordination de l'assistance technique
		2013/33	L'état de droit, la prévention du crime et la justice pénale dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015
2005/20	Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels	2014/21	Renforcer les politiques sociales en tant qu'outil de prévention de la criminalité
2005/21	Renforcement des capacités de coopération technique du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans le domaine de l'état de droit et de la réforme de la justice pénale	2016/17	Justice réparatrice en matière pénale
		2016/18	Intégration d'approches globales en matière de prévention de la délinquance juvénile
		2017/16	Promouvoir l'application pratique de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)
2006/20	Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime		
2006/22	Fournir une assistance technique pour réformer le système pénitentiaire en Afrique et élaborer des mesures de substitution à l'emprisonnement viables	2017/19	Promouvoir et encourager l'application de solutions de substitution à l'emprisonnement dans le cadre de politiques globales en matière de prévention du crime et de justice pénale
2006/23 ²⁴	Renforcement des principes fondamentaux relatifs à la déontologie judiciaire	2019/21	Assistance technique fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le domaine de la lutte contre le terrorisme
2006/25	Renforcement de l'état de droit et réforme des institutions de justice pénale, y compris lors de la reconstruction après les conflits		
2006/29	Prévention du crime et réponses de la justice pénale à la violence à l'égard des femmes et des filles	Décision 2005/247	Rapport du Secrétaire général sur la peine capitale et sur les garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort
2007/21	Instrument de collecte d'informations se rapportant aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale		

Résolutions et décisions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

17/2	Renforcement de l'état de droit grâce à l'amélioration de l'intégrité et des capacités des services de poursuite	18/1	Règles supplémentaires concernant spécifiquement le traitement des femmes placées en détention et dans un établissement pénitentiaire et autre
------	--	------	--

²² En particulier l'annexe, intitulée « Déclaration d'Arusha sur la bonne pratique en matière pénitentiaire ».

²³ En particulier l'annexe, intitulée « Principes directeurs applicables à la prévention du crime ».

²⁴ En particulier l'annexe, intitulée « Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire ».

18/2	Services de sécurité privée civile : leur rôle, leur surveillance et leur contribution à la prévention du crime et à la sécurité de la collectivité	22/6	Promotion de la coopération internationale et renforcement des capacités en matière de lutte contre le problème des actes de criminalité transnationale organisée commis en mer
19/6	Lutte contre la piraterie maritime au large des côtes somaliennes	25/2	Promotion de l'assistance juridique, y compris par l'intermédiaire d'un réseau de prestataires d'assistance juridique
20/5	Lutte contre le problème de la criminalité transnationale organisée en mer	27/6	Justice réparatrice
21/1	Renforcer la surveillance étatique des services de sécurité privée civile et la contribution de ces services à la prévention du crime et à la sécurité de la collectivité	28/1	Renforcement de la participation de tous les membres de la société à la prévention du crime
21/2	Lutte contre la piraterie maritime, en particulier au large des côtes somaliennes et dans le golfe de Guinée	Décision 19/1	Renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre la contrefaçon et la piraterie

Résolutions de la Commission des stupéfiants

55/12	Alternatives à l'incarcération pour certaines infractions en tant que stratégies de réduction de la demande favorisant la santé et la sécurité publiques	59/4	Élaboration et diffusion de normes internationales en matière de traitement des troubles liés à l'usage de drogues
58/5	Soutenir la collaboration entre le système de santé publique et l'appareil judiciaire dans l'application de mesures alternatives aux condamnations et aux peines pour les infractions liées aux drogues de caractère mineur qui s'y prêtent	59/5	Prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans les politiques et programmes en matière de drogues
		59/7	Promotion de peines proportionnées pour les infractions liées à la drogue qui s'y prêtent dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la drogue

Produits

16.144 On trouvera dans le tableau 16.18 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.18

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	3	1	1
1. Rapports à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	2	1	1	1
2. Documents de travail destinés aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	2	2	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	–	1	1
3. Réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	1	–	1	1
4. Réunions tenues dans le cadre des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	2	–	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	4	5	5
5. Projets mondiaux visant à soutenir les États Membres dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale	4	4	5	5
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	40	74	40	40
6. Organisation de stages, séminaires et ateliers de formation consacrés à la prévention du crime et à la justice pénale	40	74	40	40
Publications (nombre de publications)	2	6	2	3
7. Série de manuels sur la justice pénale	2	6	2	3
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture d'un appui fonctionnel et technique (à distance et en personne) en matière de prévention du crime et de justice pénale à 60 États Membres, à d'autres organisations et organismes compétents et à 15 programmes nationaux et régionaux ; fourniture de conseils sur les meilleures pratiques en matière de prévention du crime et de réforme de la justice pénale.				

Sous-programme 6

Étude, analyse des tendances et criminalistique

Objectif

- 16.145 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que les États Membres aient une connaissance approfondie des tendances concernant les drogues et la criminalité aux fins de l'élaboration de politiques efficaces, qui soient fondées sur les faits et les acquis de la science.

Stratégie

- 16.146 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, de fournir des statistiques et des analyses actualisées et rigoureuses sur les problèmes mondiaux de la drogue et de la criminalité. On accordera une attention particulière aux aspects particuliers de la criminalité et à ses dimensions transnationales en produisant des rapports mondiaux et thématiques et en créant une plateforme de suivi en ligne ainsi qu'un portail de partage des données. Grâce à des capacités de recherche renforcées sur le terrain et un contrôle technique au siège, on améliorera la qualité et la pertinence des éléments de preuve générés par le sous-programme et on contribuera ainsi à mieux concevoir les programmes et à mieux évaluer l'incidence de l'action menée. Toujours dans le cadre du sous-programme, on continuera d'aider les pays à recueillir et à communiquer des données sur les drogues et la criminalité afin de suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation de certains objectifs et cibles de développement durable, en particulier les objectifs 3 et 16, pour ce qui est de la consommation de drogues, des trafics en tous genres, des flux financiers illicites, de la justice, de la criminalité et de la violence liée à la criminalité.
- 16.147 Il est également prévu que le sous-programme apporte un appui et une aide au renforcement des capacités aux États Membres qui en font la demande pour ce qui est de produire, de diffuser et d'analyser des données et des statistiques sur les drogues et la criminalité. Ils pourraient notamment bénéficier d'une assistance ciblée visant à renforcer leurs capacités à produire des données et à suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable pertinents. Le sous-programme aidera aussi les États Membres qui en font la demande à recenser les tendances, les nouveaux problèmes et les priorités en matière de drogues, de criminalité et de corruption.

- 16.148 Toujours dans le cadre du sous-programme, on veillera à ce que les États Membres aient accès à des services criminalistiques et scientifiques de qualité et qu'ils les utilisent aux fins de la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme. On fournira une assistance technique et des avis d'experts aux laboratoires d'analyse des drogues, aux instituts de criminalistique et aux États Membres et on aidera à établir des normes en matière de criminalistique et à échanger des données et des services criminalistiques de qualité à des fins d'élaboration de politiques et de prise de décisions. On apportera en outre un appui scientifique aux trois organes directeurs des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, à savoir la Commission des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et l'OMS.
- 16.149 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en produisant des supports de connaissances et des outils sur les drogues et la criminalité sur la base des produits existants en les adaptant de façon à appuyer les mesures nationales et multilatérales prises en faveur du relèvement post-COVID-19, notamment le recours à de nouvelles modalités en ce qui concerne la prestation de services scientifiques et criminalistiques par le sous-programme. En fournissant des données et des analyses visant à provoquer des changements en profondeur, comme convenu par les États Membres, le sous-programme contribuera à répondre aux besoins les plus urgents en matière de politiques de façon à planifier le relèvement post-pandémie.
- 16.150 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Les États Membres, la communauté internationale et les autres parties intéressées amélioreront leurs connaissances en ce qui concerne la formulation de réponses stratégiques aux problèmes existants et nouveaux en matière de drogues et de criminalité ;
 - b) Les États Membres seront mieux à même de produire et d'analyser des données statistiques sur les tendances qui se dégagent, notamment en ce qui concerne les nouveaux problèmes et les questions particulières en matière de drogues et de criminalité ;
 - c) Les moyens scientifiques et criminalistiques dont disposent les prestataires de services criminalistiques seront renforcés de façon à satisfaire aux normes de performance internationalement acceptées grâce à l'assurance qualité ;
 - d) Les moyens scientifiques et criminalistiques dont disposent les institutions auxquelles l'ONUDC prête son concours seront renforcés.
- 16.151 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant :
- a) Les États Membres approfondiront leurs connaissances des problèmes liés à la drogue et à la criminalité qui sont susceptibles de ralentir le relèvement post-COVID-19 ;
 - b) Des politiques et des programmes de relèvement qui tiennent compte des questions relatives aux drogues et à la criminalité seront élaborés.

Exécution du programme en 2020

- 16.152 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Formation des agents des services de détection et de répression de première ligne à l'utilisation adéquate de l'équipement de protection individuelle

- 16.153 Compte tenu de la nature des opérations de détection et de répression, le risque que les agents de première ligne soient exposés à la COVID-19 dans l'exercice de leurs fonctions habituelles a considérablement augmenté. Les procédures, protocoles et mesures de sécurité mis en place pour protéger les agents lorsqu'ils manipulent des substances dangereuses ou des matières toxiques peuvent aussi les protéger contre des maladies transmissibles comme la COVID-19. Dans le cadre du sous-programme, on a adapté le contenu des directives relatives à la manipulation sûre des

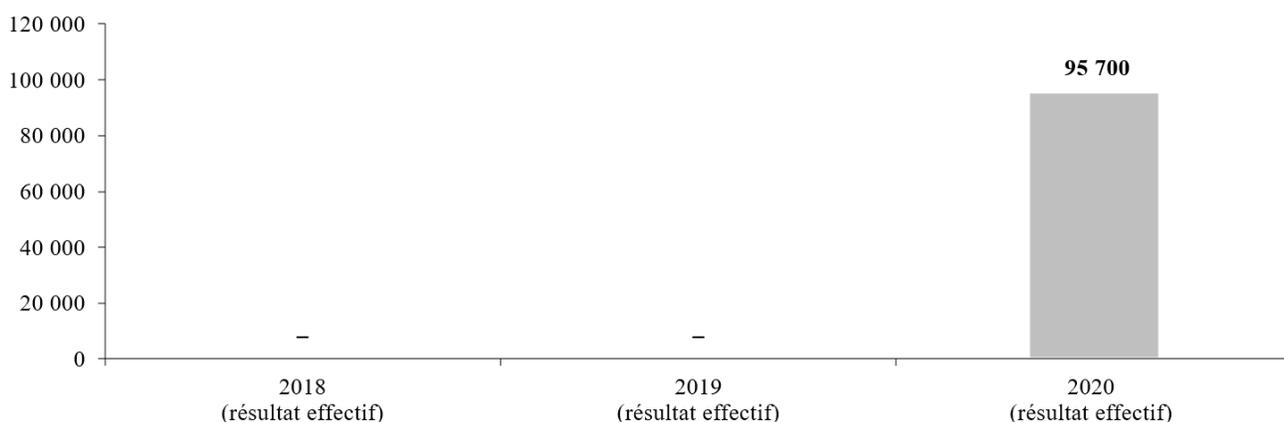
substances et à la gestion du risque d'exposition destinées au personnel des services de détection et de répression et aux douaniers, l'objectif étant d'offrir des informations et des conseils pratiques permettant de prévenir la propagation de la COVID-19 et d'aider les agents de première ligne à s'acquitter de leurs fonctions en toute sécurité. Une série de sept vidéos portant sur l'utilisation, le retrait et la décontamination adéquats de l'équipement de protection individuelle a ainsi été produite. Les vidéos couvrent des sujets allant de l'utilisation et du retrait adéquats des masques et des gants appropriés à l'emploi d'ensembles complets d'équipements de protection individuelle contre les produits chimiques et les matières particulaires. Des trousse individuelles contenant tous les équipements essentiels ont également été préparées et seront distribuées dans le cadre des cours de formation sur la manipulation sécuritaire organisés à l'intention du personnel des services de détection et de répression, des douanes et des services de criminalistique. Ces cours seront dispensés en personne et au moyen de la technologie de la réalité de synthèse. La série de vidéos a été diffusée sur les médias sociaux ainsi que dans le cadre de plusieurs webinaires et réunions virtuelles.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 16.154 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre de visionnements (95 700) de la série de vidéos sur l'utilisation et le retrait adéquats de l'équipement de protection individuelle (voir la figure 16.IX).

Figure 16.IX

Mesure des résultats : nombre de visionnements de la série de vidéos sur l'utilisation et le retrait adéquats de l'équipement de protection individuelle



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 16.155 En 2020, en raison de la COVID-19, on a reporté les activités de formation prévues cette année-là au Laboratoire des Nations Unies pour les stupéfiants. Des cours virtuels en criminalistique ont cependant été conçus et dispensés à la place.
- 16.156 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, apporté des aménagements à certaines activités et accéléré la mise en œuvre des activités prévues de façon à concourir aux objectifs du sous-programme, à savoir la production de notes de synthèse sur les conséquences de la COVID-19 sur les drogues, la criminalité organisée, la traite des personnes et le trafic de personnes migrantes. Des sujets liés à la COVID-19 ont en outre été abordés dans les éditions 2020 du *Rapport mondial sur les drogues* et du rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde. Toujours dans le cadre du sous-programme, on a ajouté à la Boîte à outils de l'ONU sur les drogues synthétiques un module spécial consacré aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la crise des opioïdes et sur les mesures prises à l'échelle mondiale pour y faire face. Une série de vidéos sur l'utilisation et le retrait adéquats de divers articles de protection

individuelle a également été créée. Les produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 16.157 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : estimation du nombre de victimes cachées de la traite des personnes²⁵

Exécution du programme en 2020

- 16.158 Dans le cadre du sous-programme, on a continué de promouvoir la méthode d'estimation fondée sur l'évaluation de plusieurs systèmes comme un moyen judicieux permettant aux États Membres d'avoir une bonne idée du nombre de victimes de la traite et de faire rapport sur l'indicateur 16.2.2 relatif aux objectifs de développement durable. On a également commencé à rédiger des directives à l'intention des pays qui souhaitent entreprendre des études en vue d'évaluer l'ampleur du phénomène de la traite des personnes.
- 16.159 Le travail susmentionné a contribué à ce que 13 pays entreprennent des études en vue d'évaluer l'ampleur du phénomène de la traite des personnes (victimes cachées comprises), mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée (15), dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020. Cette cible n'a pu être atteinte, car les restrictions de voyage liées à la COVID-19 ont empêché la tenue de rencontres avec les interlocuteurs gouvernementaux et les autres parties prenantes et, partant, l'établissement d'une relation de confiance essentielle à toute étude impliquant la collecte et le partage de microdonnées relatives à un groupe particulièrement sensible, soit les victimes de la traite.

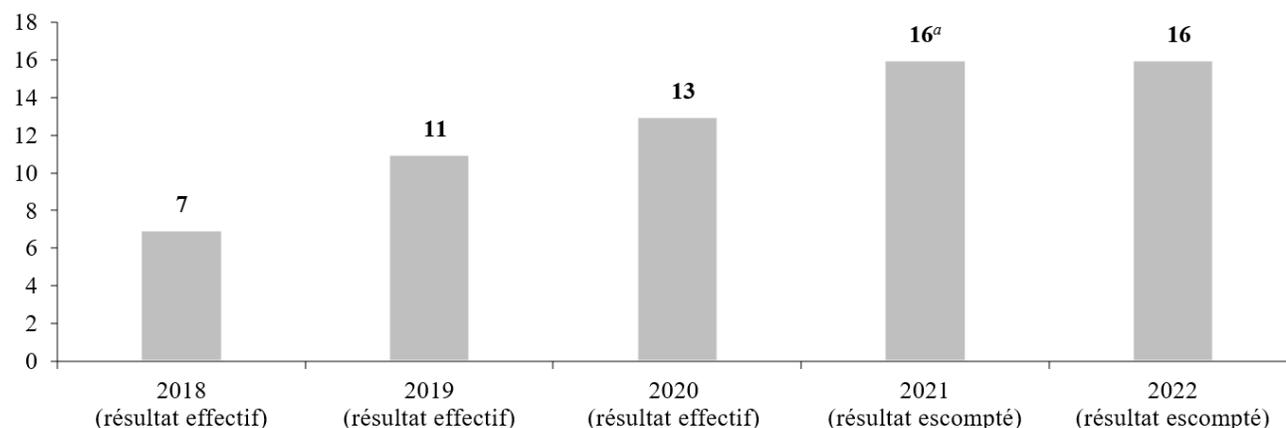
Projet de plan-programme pour 2022

- 16.160 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on poursuivra le travail avec les États Membres qui en font la demande et on entreprendra de nouvelles études adaptées à la situation du pays concerné en vue d'estimer le nombre de victimes cachées de la traite. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 16.X).

²⁵ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 16\)](#)].

Figure 16.X

Mesure des résultats : nombre de pays ayant entrepris des études en vue d'évaluer l'ampleur du phénomène de la traite des personnes, y compris des victimes non détectées (résultat cumulé)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : renforcement de l'action menée par les pays contre la menace que représentent les drogues synthétiques²⁶

Exécution du programme en 2020

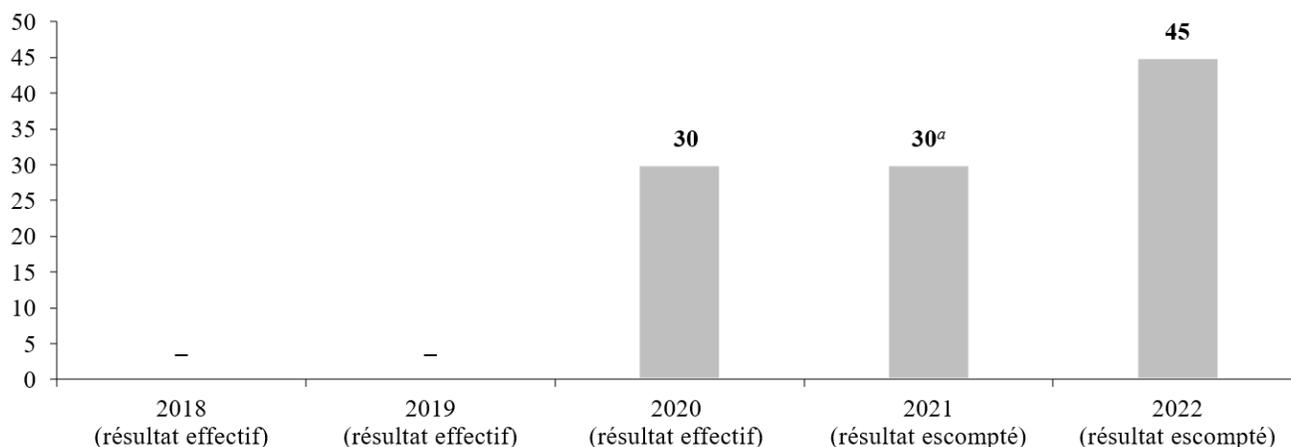
- 16.161 Dans le cadre du sous-programme, on a mis au point trois nouveaux modules spécialisés destinés à étoffer la Boîte à outils de l'ONU sur les drogues synthétiques qui portent sur les thèmes suivants : la sécurité postale ; l'accès aux médicaments et la prévention de leur détournement ; les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la crise des opioïdes et sur les mesures prises à l'échelle mondiale pour y faire face. On a également créé un site Web pour accueillir la Boîte à outils. Les États Membres peuvent ainsi accéder aux ressources et explorer facilement les conseils et les outils présentés.
- 16.162 Le travail susmentionné a contribué à ce que 30 pays renforcent leur action contre les drogues synthétiques, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée (15), dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

- 16.163 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on ciblera 45 pays supplémentaires et on poursuivra l'élaboration de trois autres modules spécialisés destinés à la Boîte à outils, l'objectif étant d'apporter une réponse aux problèmes liés à la complexité du commerce de la drogue, qui passe par Internet et le darknet et tire parti du cyberspace et des cybermonnaies ainsi que de la possibilité d'expédier les drogues synthétiques par fret aérien. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 16.XI).

²⁶ Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect.16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1).

Figure 16.XI

Mesure des résultats : augmentation annuelle escomptée du nombre de pays renforçant leur action contre les drogues synthétiques

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : amélioration de la réactivité des États Membres face aux tendances en matière de drogues et aux nouveaux problèmes grâce au développement d'une plateforme de suivi**Projet de plan-programme pour 2022**

16.164 Pour pouvoir intervenir efficacement aux niveaux national, régional et mondial, les pays doivent avoir accès à des informations actualisées et pertinentes sur les marchés de la drogue, car ces derniers ne cessent d'évoluer, de croître et de gagner en complexité. Les plus récentes tendances, comme la crise mondiale et multiforme des opioïdes, l'expansion du marché des nouvelles substances psychoactives, l'augmentation rapide de l'usage à des fins non médicales de certains médicaments et les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les marchés de la drogue, montrent qu'il importe d'agir rapidement en s'appuyant sur des données factuelles. Pour remédier aux lacunes à cet égard, on a mis au point, dans le cadre du sous-programme, une plateforme unique de suivi en ligne qui recueille des données en temps réel sur les saisies (tous types de drogues confondus), l'objectif étant d'exploiter et d'étoffer la plateforme de surveillance des drogues et de servir de complément aux autres systèmes de suivi existants afin d'accroître la pertinence, l'accessibilité et la facilité d'utilisation des données relatives aux saisies de drogues et d'y avoir accès plus rapidement.

Enseignements tirés et changements prévus

16.165 Les enseignements tirés sont les suivants : on a vu que les systèmes de suivi existants ne permettaient pas d'obtenir rapidement les données et les éléments de preuve nécessaires pour bien comprendre les répercussions de phénomènes comme la COVID-19 sur la drogue et sur la criminalité qui y est associée, qu'elle soit organisée ou non. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on accélérera la mise au point de la plateforme de suivi en ligne. On utilisera les données provenant des sources habituelles ainsi que des mégadonnées et des données intelligentes obtenues à l'aide de solutions novatrices s'appuyant sur des techniques et méthodes nouvelles.

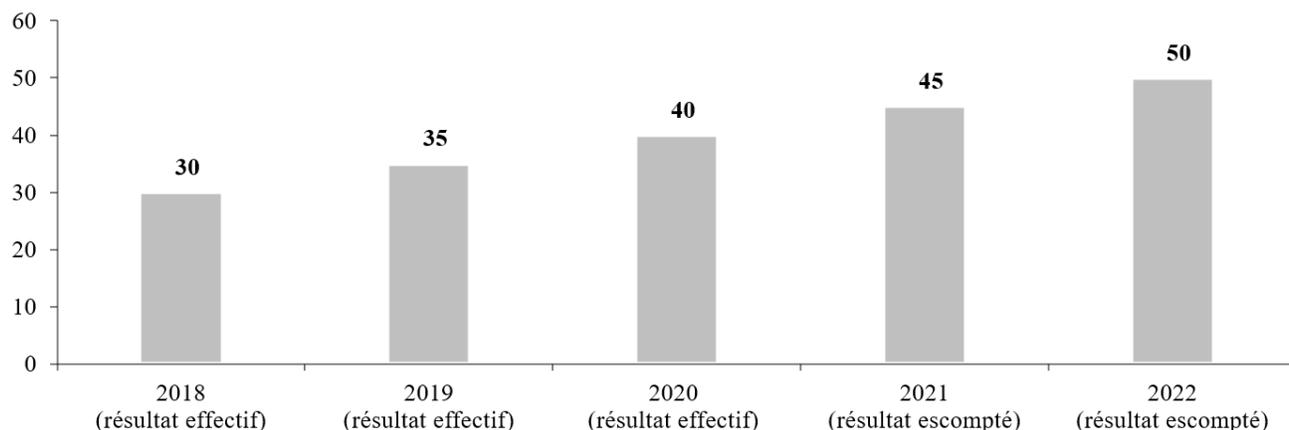
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.166 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre d'entités utilisant la plateforme de suivi en ligne (ministères, organismes nationaux, régionaux et internationaux, institutions spécialisées et programmes, etc.). Celle-ci permettra de générer rapidement des informations actualisées en ayant recours à des systèmes

améliorés de détection, de traitement et de visualisation des tendances du trafic de drogues et des menaces qui y sont associées (voir la figure 16.XII).

Figure 16.XII

Mesure des résultats : nombre d'entités utilisant la plateforme de suivi pour obtenir des informations actualisées sur les drogues (résultat cumulé)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.167 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Conventions

Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972

Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988

Convention sur les substances psychotropes de 1971

Résolutions de l'Assemblée générale

834 (IX)	Laboratoire des Nations Unies pour les stupéfiants	61/183 ; 69/201 ; 70/182	Coopération internationale face au problème mondial de la drogue
1395 (XIV)	Assistance technique pour la lutte contre l'abus des stupéfiants	64/293	Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes
45/179	Renforcement du dispositif de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des Nations Unies	68/186	Renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à protéger les biens culturels, eu égard en particulier à leur trafic
46/152	Élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale	70/176	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
48/12	Mesures visant à renforcer la coopération internationale contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes	72/197	Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et des engagements connexes relatifs au développement alternatif et à l'instauration d'une coopération régionale, interrégionale et internationale visant une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement et la résolution des problèmes socioéconomiques
49/168 ; 52/92	Action internationale contre la toxicomanie et la production illicite et le trafic de drogues		Lutte contre le trafic d'espèces sauvages
56/119	Rôle, fonctions, périodicité et durée des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	73/343 75/158	Traite des femmes et des filles

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

75/196	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique	S-20/4 ²⁷	Mesures propres à renforcer la coopération internationale pour faire face au problème mondial de la drogue
75/198	Coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue	S-30/1	Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue
S-20/2	Déclaration politique		

Résolutions du Conseil économique et social

1984/48	Prévention du crime et justice criminelle dans le contexte du développement	2011/36	Mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
1988/9	Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues		
1988/13	Renforcement de la coopération et de la coordination dans le contrôle international des drogues	2012/19	Renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations
1993/40	Application de mesures visant à empêcher le détournement des produits chimiques précurseurs et essentiels aux fins de la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	2013/37 ; 2015/24	Améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur la criminalité et la justice pénale pour l'élaboration des politiques
1997/41	Mise en œuvre de mesures systématiques de lutte contre la fabrication, le trafic et l'abus illicites de stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs	2013/40	Mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages protégées
2001/14	Prévention du détournement des précurseurs utilisés pour la fabrication illicite de drogues synthétiques	2013/41 ; 2015/23	Mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes
2007/21	Instrument de collecte d'informations se rapportant aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale	2013/42	Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif
2009/22	Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité	2018/17	État de droit, prévention du crime et justice pénale dans le contexte des objectifs de développement durable
2009/25	Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité	2019/23	Lutter contre la criminalité transnationale organisée et ses liens avec le trafic illicite de métaux précieux et l'exploitation minière illégale, notamment par le renforcement de la sécurité des filières des métaux précieux

Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

19/5	Coopération internationale en criminalistique	21/3	Renforcement de la coopération internationale pour s'attaquer aux liens pouvant exister dans certains cas entre les activités criminelles transnationales organisées et les activités terroristes
20/4	Promouvoir une coopération accrue dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée		

Résolutions et décisions de la Commission des stupéfiants

1 (XXXIII)	Coopération pour le renforcement des mesures de lutte contre le trafic illicite des drogues au moyen de la formation dans la région africaine	12 (XXXVIII)	Coopération scientifique et technique dans la lutte contre l'abus des drogues et le trafic illicite
------------	---	--------------	---

²⁷ En particulier le Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs y figurant.

Titre IV Coopération internationale pour le développement

1 (XXXIX)	Coopération scientifique et technique dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues et le trafic illicite : mise au point d'une analyse de profil/de signature des drogues à l'appui d'une approche scientifique de la répression	55/1 55/2	Promouvoir la coopération internationale face aux problèmes posés par les nouvelles substances psychoactives Promouvoir des programmes visant le traitement, la réadaptation et la réinsertion des toxicomanes libérés d'établissements pénitentiaires
42/3	Surveillance et vérification des cultures illicites	56/4	Renforcer la coopération internationale aux fins de l'identification de nouvelles substances psychoactives et de la communication d'informations y relatives
44/14	Promotion de l'échange d'informations sur les nouveaux comportements d'usage de drogues et sur les produits consommés	56/5	Promouvoir l'échange de savoir-faire et de connaissances en matière de profilage des drogues à des fins criminalistiques
47/5	Profilage des drogues illicites dans le cadre des activités internationales de détection et de répression : optimiser les résultats et améliorer la coopération	56/10	Outils visant à améliorer la collecte de données pour suivre et évaluer l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue
48/1	Encourager la mise en commun d'informations sur les nouvelles tendances en matière d'abus et de trafic de substances non placées sous contrôle au titre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues	57/9	Renforcer la coopération internationale aux fins de l'identification de nouvelles substances psychoactives et d'incidents faisant intervenir de telles substances, ainsi que de la communication d'informations y relatives
50/4	Amélioration de la qualité et de la performance des laboratoires d'analyse des drogues	58/9	Promouvoir le rôle des laboratoires d'analyse des drogues dans le monde et réaffirmer l'importance de la qualité de leurs analyses et de leurs résultats
50/9	Utilisation de la caractérisation et du profilage chimique des drogues à l'appui de la collecte de renseignements et des activités opérationnelles menées par les services de détection et de répression des infractions en matière de drogues ainsi que de l'analyse des tendances	58/11	Promouvoir la coopération internationale face aux nouvelles substances psychoactives et aux stimulants de type amphétamine, y compris à la méthamphétamine
52/7	Proposition concernant l'évaluation de la qualité des activités des laboratoires d'analyse des drogues	59/3	Promotion de la création de réseaux informels au sein de la communauté scientifique et de l'échange de résultats scientifiquement valides, susceptibles d'éclairer les politiques et pratiques de lutte contre le problème mondial de la drogue
53/7	Coopération internationale contre l'administration dissimulée de substances psychoactives pour commettre des agressions sexuelles et autres actes criminels	59/8	Promotion de mesures ciblant les nouvelles substances psychoactives et les stimulants de type amphétamine
53/11	Encourager la mise en commun d'informations sur les risques d'usage illicite et de trafic d'agonistes synthétiques des récepteurs cannabinoïdes	60/4	Prévenir et combattre les effets nocifs sur la santé et les risques que présente la consommation de nouvelles substances psychoactives
54/3	Veiller à ce que des échantillons de référence et d'essai de substances placées sous contrôle soient disponibles dans les laboratoires d'analyse des drogues à des fins scientifiques	61/3	Appui aux laboratoires aux fins de l'application des décisions de placement sous contrôle prises par la Commission des stupéfiants
54/6	Promouvoir une disponibilité suffisante des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement et leur usage illicite	61/8	Améliorer et renforcer la coopération internationale et régionale et l'action menée au niveau national pour parer aux menaces que présente sur le plan international l'usage non médical d'opioïdes synthétiques
54/9	Améliorer la qualité de la collecte, de la communication et de l'analyse de données sur le problème mondial de la drogue et sur les mesures prises pour y faire face et renforcer les moyens de surveillance correspondants		

Titre IV Coopération internationale pour le développement

61/9	Protéger les enfants contre le péril des drogues illicites	63/2	Promouvoir et améliorer la collecte et l'analyse de données fiables et comparables afin de renforcer les actions équilibrées, intégrées, globales, multidisciplinaires et fondées sur des données scientifiques qui sont menées pour faire face au problème mondial de la drogue
62/2	Renforcement des capacités de détection et d'identification des drogues synthétiques à usage non médical par l'accroissement de la collaboration internationale		
62/4	Promouvoir des solutions efficaces et novatrices, au moyen d'une action nationale, régionale et internationale, pour faire face aux défis multiformes posés par l'usage non médical des drogues synthétiques, en particulier les opioïdes de synthèse	63/5	Promouvoir le développement alternatif en tant que stratégie antidrogue axée sur le développement
		Décision 60/1	Renforcement des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants
63/1	Promouvoir l'action menée par les États Membres pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, en particulier les mesures de réduction de l'offre, grâce à des partenariats efficaces avec les entités du secteur privé	Décision 63/15	Version étoffée et rationalisée du questionnaire destiné aux rapports annuels

Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

5/4	Fabrication et trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions
-----	---

Produits

16.168 On trouvera dans le tableau 16.19 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.19

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport sur l'abus de drogues destiné à la Commission des stupéfiants	1	1	1	1
2. Rapport sur les tendances de la criminalité dans le monde destiné à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
3. Réunions de la Commission des stupéfiants sur l'abus de drogues	1	1	1	1
4. Réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les tendances de la criminalité dans le monde	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	10	10	10
5. Ateliers et cours de formation sur le contrôle des drogues, la prévention du crime et la criminalistique	10	10	10	10

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
Publications (nombre de publications)	10	10	10	10
6. Publications de recherche sur le contrôle des drogues et la prévention du crime	5	5	5	5
7. Publications sur le contrôle des drogues et la prévention du crime sous l'angle criminalistique	4	4	4	4
8. Revues sur les stupéfiants et sur la criminalité et la société	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	14	14	14	14
9. Activités ou documentation de recherche technique sur la surveillance des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites	5	5	5	5
10. Activités ou documentation techniques sur le contrôle des drogues et la prévention du crime sous l'angle de la criminalistique	9	9	9	9

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause, services consultatifs, appui et information à l'intention de gouvernements, d'organisations internationales, régionales et nationales, d'institutions et de laboratoires sur les statistiques relatives aux drogues et à la criminalité et sur la criminalistique.

Bases de données et supports numériques : statistiques internationales relatives à la criminalité, établies à partir des réponses à l'enquête annuelle sur les tendances en la matière ; statistiques internationales relatives aux drogues illicites ; base de données en ligne sur les saisies de drogues (40 000 visites par an) ; Système d'alerte précoce sur les nouvelles substances psychoactives (3 000 sessions d'utilisateurs par mois, 30 faits d'actualité/alertes par an).

Sous-programme 7 Appui en matière de politiques

Objectif

- 16.169 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la réforme institutionnelle et de renforcer les politiques et les mesures concrètes adoptées par les États Membres en matière de contrôle des drogues, de prévention du crime et de justice pénale.

Stratégie

- 16.170 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme aidera le siège et les bureaux extérieurs à soutenir les réformes institutionnelles et à assurer la cohérence des politiques en renforçant la concertation sur l'action à mener et en améliorant la coordination entre les divisions. Il fournira également un appui pour l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, sur demande. De plus, il continuera de promouvoir la généralisation d'une culture de la gestion axée sur les résultats dans l'ensemble de l'ONUDC en fournissant des conseils techniques et en renforçant les capacités afin d'améliorer encore la transparence et l'application du principe de responsabilité dans les activités de l'ONUDC. En outre, les équipes chargées de l'exécution du sous-programme réaliseront des analyses des politiques, selon les besoins, et travailleront en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies sur les nouvelles questions liées aux drogues, à la criminalité, à la corruption et au terrorisme.
- 16.171 Le sous-programme contribuera à intensifier davantage le dialogue stratégique avec les États Membres, les entités régionales, le système des Nations Unies et les organismes multilatéraux dans l'optique de promouvoir l'état de droit, la sécurité et la justice conformément au Programme 2030, et à renforcer les moyens dont disposent la société civile, les universités et le secteur privé pour aider

les États Membres à honorer leurs obligations. En outre, dans le cadre du sous-programme, on tiendra des consultations avec les pays donateurs, les États Membres, les organisations internationales et les entités du secteur privé en vue de mobiliser des ressources et on mènera, grâce aux moyens d'information traditionnels et aux nouveaux médias, des activités de sensibilisation et de communication ciblées sur des questions de fond, telles que la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues et la corruption. Ces activités aideront les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 16 et 17.

- 16.172 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir pour résultat de renforcer les connaissances et les capacités des États Membres afin de les aider à :
- a) s'attaquer aux problèmes interdépendants que sont la drogue, la criminalité, la corruption et le terrorisme aux niveaux mondial, régional, national et local, en partenariat avec les équipes de pays des Nations Unies et par l'intermédiaire des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui tiennent compte des mandats de l'ONUSD ;
 - b) appliquer les textes normatifs internationaux portant sur des questions transversales et systémiques relevant des mandats de l'ONUSD, telles que la corruption et la criminalité économique ;
 - c) veiller à ce que les questions liées à la drogue, à la criminalité et au terrorisme soient prises en compte dans les programmes nationaux de développement au sens large.

Exécution du programme en 2020

- 16.173 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Communication d'information rapide et efficace pour une meilleure riposte face à la COVID-19

- 16.174 En 2020, le sous-programme s'est employé à promouvoir le soutien apporté par l'ONUSD dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. L'accent ayant été mis sur l'importance de lutter contre la pandémie en ciblant certaines poches de vulnérabilité, le sous-programme a créé une page spéciale sur le site Web de l'ONUSD, dans laquelle ont été regroupées toutes les informations sur les activités et les documents de l'ONUSD liés à la COVID-19. On y trouve notamment des documents d'orientation, des conseils techniques, des contenus diffusés sur les médias sociaux et des articles d'opinion sur un large éventail de questions relevant du mandat de l'ONUSD. Cette page possède également un lien vers le principal site Web de l'ONU dédié à la COVID-19, ce qui permet aux États Membres et au grand public d'accéder plus facilement à toutes les informations pertinentes en un seul clic.
- 16.175 Dans le cadre du sous-programme, on a également organisé une formation en ligne sur l'enregistrement de courtes vidéos à l'aide d'appareils faciles d'accès, tels que les smartphones, à l'intention des membres du personnel de l'ONUSD en poste au siège de Vienne et sur le terrain. En raison des mesures de distanciation physique et des restrictions en matière de voyage, l'équipe de production vidéo de l'ONUSD n'a pas pu tourner les images prévues ou filmer des entretiens physiques avec les experts ou les bénéficiaires. L'atelier a non seulement contribué à atténuer les conséquences négatives de la pandémie sur la production vidéo de l'ONUSD, qui est une composante essentielle de sa stratégie de communication, conformément à la démarche du Secrétaire général visant à donner la priorité au numérique, mais il a également permis au personnel de l'ONUSD dans le monde entier de participer à des vidéos de haute qualité. En outre, dans le cadre du sous-programme, on a organisé des conférences de presse et d'autres événements spéciaux en ligne dans un premier temps et selon des modalités hybrides par la suite. Parmi ces événements, on peut citer le premier concert de musique virtuel organisé par l'ONUSD le 30 juillet, à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains, avec la participation de 30 artistes du monde entier qui se sont produits afin de mobiliser des ressources pour le fonds de contributions

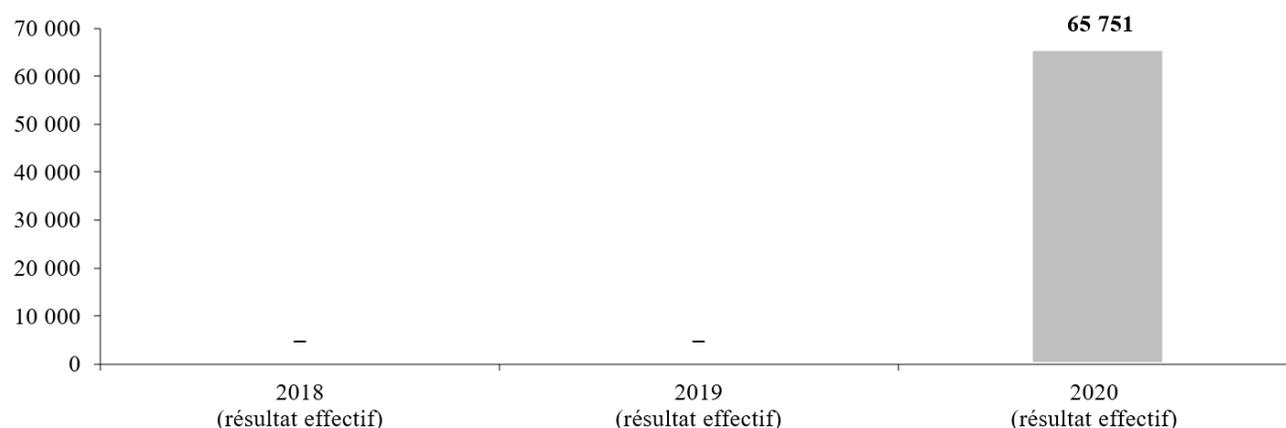
volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 16.176 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les 65 751 consultations de la page Web de l'ONUDC consacrée à la COVID-19 entre le 15 mars et le 31 décembre 2020 (voir la figure 16.XIII).

Figure 16.XIII

Mesure des résultats : nombre de consultations de la page Web de l'ONUDC consacrée à la COVID-19 entre le 15 mars et le 31 décembre 2020



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 16.177 En raison de la pandémie de COVID-19, en 2020, on a dû adapter les activités menées dans le cadre du sous-programme, notamment en remplaçant les formations en présentiel sur la participation effective des organisations de la société civile par des formations en ligne, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'activités de formation. Trois activités de formation concernant la gestion axée sur les résultats et la planification stratégique et cinq ateliers sur la prise en compte systématique des objectifs de développement durable dans les plans nationaux ont été annulés en raison de la COVID-19. En outre, la méthode utilisée pour réaliser les évaluations de la gouvernance de la sécurité urbaine a dû être adaptée pour intégrer des techniques de collecte de données à distance. Ce changement a eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.
- 16.178 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces nouvelles activités ont consisté notamment à adopter une stratégie de communication conjointe ONUDC/Office des Nations Unies à Vienne pour répondre à la crise de la COVID-19, à créer une page Web consacrée à la COVID-19 et à organiser des conférences de presse et d'autres manifestations spéciales en ligne dans un premier temps, puis selon des modalités hybrides associant participation en ligne et en présentiel. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 16.179 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics au service de sociétés plus sûres, plus ouvertes et plus résilientes²⁸**Exécution du programme en 2020**

- 16.180 Le sous-programme a aidé le Bureau régional pour l'Asie centrale à coordonner et à soutenir l'action menée par le Gouvernement ouzbek pour traiter les problèmes interdépendants que sont la drogue, la criminalité, la corruption et le terrorisme selon une approche intégrée et systémique. À cet effet, il a notamment facilité la participation au dialogue politique, en fournissant des services consultatifs aux partenaires clefs et en mobilisant des interlocuteurs de haut niveau dans les services concernés du Gouvernement.
- 16.181 Le travail susmentionné a contribué à obtenir l'adhésion des pouvoirs publics à la mise en place d'un modèle intégré de gouvernance de la sécurité urbaine visant à lutter contre les problèmes liés aux drogues, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et au terrorisme, ce qui a permis d'atteindre partiellement la cible fixée, à savoir que les villes adoptent des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble de l'administration afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent²⁹, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020.

Projet de plan-programme pour 2022

- 16.182 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on apportera une expertise technique aux fins de l'élaboration d'un nouveau programme régional pour l'Asie centrale. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.20).

Tableau 16.20
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Les villes ont une faible capacité d'élaborer des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble de l'administration afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent	Les villes ont amélioré leur capacité d'élaborer des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble de l'administration afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent	Les pouvoirs publics adhèrent à la mise en place d'un modèle intégré de gouvernance de la sécurité urbaine visant à régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, à la corruption et au terrorisme	Les villes commencent à exécuter des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble de l'administration afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent et effectuent un suivi à cet égard pour les adapter en	Les villes continuent d'exécuter des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble de l'administration afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent et d'effectuer un suivi à cet égard pour les adapter en

²⁸ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 16)].

²⁹ Le terme « extrémisme violent » est utilisé dans le sens d'« extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme » (voir les résolutions 71/209 et 72/194 de l'Assemblée générale).

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
			continu à l'évolution des conditions locales	

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : gouvernance de la sécurité urbaine – les administrations locales adoptent des politiques intégrées et inclusives favorisant la sécurité des zones urbaines³⁰

Exécution du programme en 2020

- 16.183 Dans le cadre du sous-programme, on a travaillé sur une initiative de gouvernance de la sécurité urbaine, qui repose sur une approche tenant compte du fait que les problèmes de sécurité dans les villes naissent de l'interaction complexe entre des facteurs de risque locaux, nationaux et internationaux. Cette approche offre aux décideurs et décideuses un cadre plus inclusif, dans lequel ils peuvent tenir compte de l'intersection des menaces internationales et des dynamiques locales afin d'atténuer les facteurs de risque pour la sécurité urbaine, notamment en renforçant une gouvernance légitime, en réduisant les inégalités et en favorisant l'inclusion et la résilience des personnes et des communautés. Dans le cadre de son projet de terrain sur la gouvernance de la sécurité urbaine, le sous-programme a élaboré un outil pour la conduite d'évaluations dans ce domaine : il s'agit d'un guide pratique qui offre des orientations générales et concrètes sur la manière d'évaluer la gouvernance de la sécurité dans les zones urbaines. Sur la base de cet outil, dans le cadre du sous-programme, on a également réalisé des évaluations de la gouvernance de la sécurité dans des villes d'Asie centrale, d'Amérique latine et d'Afrique de l'Est.
- 16.184 Le travail susmentionné n'a pas contribué à ce que des villes adoptent des approches intégrées et inclusives de la gouvernance de la sécurité urbaine et n'a donc pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'adoption de ce type d'approches par trois villes, dont il est question dans le budget-programme de 2021. Les mesures de confinement imposées en réponse à la COVID-19 ont compromis la capacité des équipes de recherche de collecter des données auprès des communautés concernées, ce qui a entraîné des retards. Les équipes de recherche ont adapté leur méthode de travail en recueillant des données à distance afin de réaliser les évaluations de la gouvernance de la sécurité urbaine. Cependant, en raison des retards enregistrés, l'élaboration et l'adoption d'approches intégrées et inclusives visant à résoudre les problèmes recensés se feront en 2021 et 2022.

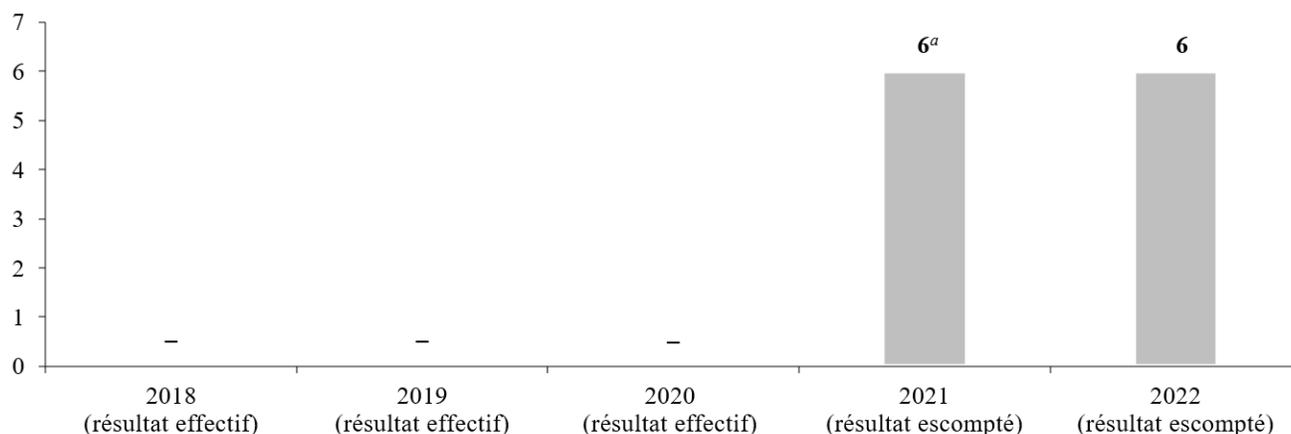
Projet de plan-programme pour 2022

- 16.185 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on élargira cette approche à trois autres villes, pour atteindre un total de six villes en 2022. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 16.XIV).

³⁰ Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 16) et A/75/6 (Sect.16)/Corr.1).

Figure 16.XIV

Mesure des résultats : nombre de villes adoptant des approches intégrées et inclusives visant à améliorer la gouvernance de la sécurité urbaine (résultat cumulé)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023. Les prévisions actuelles indiquent qu'en 2021, trois villes auront adopté des approches intégrées et inclusives visant à améliorer la gouvernance de la sécurité urbaine.

Résultat 3 : les parties prenantes se mobilisent davantage en faveur de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Projet de plan-programme pour 2022

- 16.186 La signature de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant a montré que la communauté internationale avait la volonté politique d'apporter une réponse mondiale à un problème mondial. Si l'on veut parvenir à appliquer la Convention, il faut adopter une approche multipartite qui mobilise non seulement les acteurs publics, mais aussi l'expérience et l'expertise de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé. La participation de ces parties prenantes à des dialogues constructifs, dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, leur donnera l'occasion de partager en toute indépendance leur point de vue sur le processus d'examen et permettra d'assurer la communication entre les États Membres et les autres parties prenantes, conformément à la résolution 9/1 adoptée par la Conférence des Parties à la Convention en 2018. Dans le cadre du sous-programme, on a renforcé les capacités des parties prenantes de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé afin de les aider à appliquer la Convention et son mécanisme d'examen, en facilitant le développement de réseaux de collaboration et de coordination et en favorisant le dialogue entre les acteurs non gouvernementaux et les autorités nationales.

Enseignements tirés et changements prévus

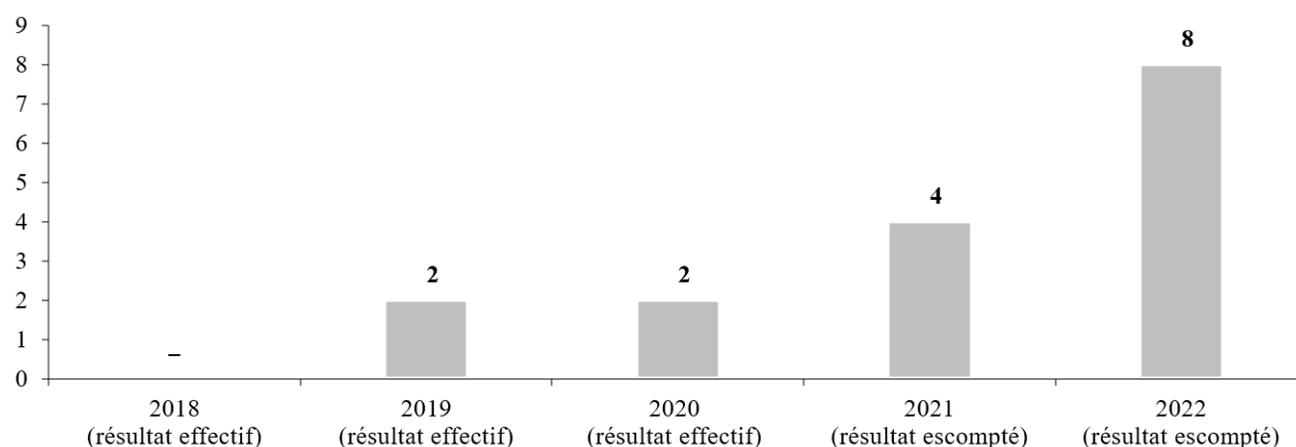
- 16.187 L'enseignement tiré est le suivant : les acteurs non gouvernementaux et les États Membres ont besoin d'un espace de dialogue constructif pour contribuer efficacement au processus d'examen de la Convention. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s'appuiera sur les résultats des activités de renforcement des capacités, notamment sur les recommandations propres à chaque région, pour promouvoir le dialogue politique et consolider les réseaux de parties prenantes afin de lutter à l'échelle locale contre la criminalité transnationale organisée. Grâce à l'application d'une approche inclusive et multipartite, le sous-programme permettra aux États Membres d'avoir des partenaires compétents et bien informés avec lesquels ils pourront se concerter sur la mise en œuvre de la Convention, ce qui contribuera à renforcer les politiques et les mesures concrètes visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.188 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre de pays qui se porteront volontaires pour organiser des dialogues entre acteurs non gouvernementaux et autorités nationales sur la criminalité organisée (voir la figure 16.XV).

Figure 16.XV

Mesure des résultats : nombre de pays se portant volontaires pour organiser des dialogues entre acteurs non gouvernementaux et autorités nationales sur la criminalité organisée (résultat cumulé)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.189 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

51/59	Lutte contre la corruption	69/195	L'état de droit, la prévention du crime et la justice pénale dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	70/181	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
65/227	Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique	70/182	Coopération internationale face au problème mondial de la drogue
66/180	Renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à protéger les biens culturels, eu égard en particulier à leur trafic	71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
68/178	Protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste	71/256	Nouveau Programme pour les villes
68/188	L'état de droit, la prévention du crime et la justice pénale dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
68/193 ; 69/197	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique	74/177	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique
		Décision 74/550 B	Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

1999/30	Examen du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : renforcement du mécanisme des Nations Unies en vue du contrôle international des drogues dans le cadre des traités existants relatifs au contrôle international des drogues et conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies	2010/20 ; 2011/34 2014/22 2015/24	Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime Treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et programme de développement pour l'après-2015 Améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur la criminalité et la justice pénale pour l'élaboration des politiques
2007/23	Appui aux mesures nationales visant à réformer la justice pour enfants, grâce en particulier à l'assistance technique et à l'amélioration de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies	Décisions 2013/246 ; 2015/234 ; 2017/236	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
2009/23	Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime		

Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

20/9	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière d'évaluation et de contrôle	22/2 ; 24/1	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
------	--	-------------	---

Résolutions de la Commission des stupéfiants

51/14	Promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	57/5 58/1 ; 60/3	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
53/16	Simplification du questionnaire destiné aux rapports annuels		
54/11	Amélioration de la participation de la société civile à la lutte contre le problème mondial de la drogue		
54/17	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière d'évaluation et de contrôle	59/5 60/6	Prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes en matière de drogues Renforcer la coordination et la coopération entre les organismes des Nations Unies et les secteurs nationaux compétents, notamment les secteurs de la santé, de l'enseignement et de la justice pénale, pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue

Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

9/1 Mise en place du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant

Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

4/6 Les organisations non gouvernementales et le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption 5/6 Secteur privé

Produits

16.190 On trouvera dans le tableau 16.21 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.21

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	5	5	5
1. Projet sur le terrain et projet de coopération technique en matière de gestion axée sur les résultats et de planification stratégique	1	1	1	1
2. Projet sur le terrain et projet de coopération technique en matière de sensibilisation et de communication à l'échelle mondiale	1	1	1	1
3. Projet sur le terrain et projet de coopération technique en matière de partenariats avec la société civile	1	1	1	1
4. Projet sur le terrain et projet de coopération technique en matière de gouvernance de la sécurité urbaine	1	1	1	1
5. Projet de gestion du fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	30	34	33	35
6. Activités de formation sur la participation effective des organisations de la société civile concernant les questions relevant du mandat de l'Office, notamment la lutte contre les drogues, la criminalité et la corruption	15	27	18	30
7. Atelier sur la prise en compte systématique des objectifs de développement durable dans les plans nationaux	5	–	5	0
8. Activités de formation sur la gestion axée sur les résultats et la planification stratégique	10	7	10	5
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
9. Publications se rapportant à la participation effective des organisations de la société civile concernant les questions relevant	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
du mandat de l'Office, notamment la lutte contre les drogues, la criminalité et la corruption				
10. Publications se rapportant à la gestion axée sur les résultats et à l'intégration du Programme 2030	1	1	1	1

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : campagnes en vue de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains et de la Journée internationale de la lutte contre la corruption touchant un public d'environ 737 millions de personnes dans le monde entier ; supports d'information dans les domaines relevant des mandats de l'Office, notamment sur la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ; initiatives de collecte de fonds et partenariats stratégiques avec des institutions financières internationales, des organisations internationales et des entités du secteur privé.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse ; mise au point d'initiatives de collecte de fonds et de partenariats stratégiques avec des institutions financières internationales, des organisations internationales et des entités du secteur privé au soutien du fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Plateformes numériques et contenus multimédias : conception, maintenance et mise à jour du site Web de l'Office et de ses comptes de médias sociaux, qui touchent un public d'environ 6,3 millions de personnes chaque mois ; campagnes sur les médias sociaux, y compris contenus audiovisuels et textuels.

Sous-programme 8 Coopération technique et appui opérationnel

Objectif

- 16.191 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les programmes de lutte contre les drogues, la criminalité et le terrorisme exécutés par les États Membres.

Stratégie

- 16.192 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, à fournir des conseils à tous les bureaux extérieurs de l'ONUDC, à leur donner des orientations stratégiques et à assurer la coordination des activités en vue de l'élaboration et de l'exécution de programmes opérationnels intégrés et de leur pleine mise en œuvre, notamment au moyen de synergies réalisées avec d'autres domaines d'activité de l'ONUDC. On assurera la responsabilité opérationnelle et l'efficacité des programmes, notamment en procédant à l'élaboration de stratégies opérationnelles et de services de soutien communs, en surveillant les risques et en veillant à l'inclusion d'une gestion efficace axée sur les résultats dans la planification, les activités de suivi et l'établissement des rapports concernant toutes les présences de l'ONUDC sur le terrain. Les bureaux extérieurs de l'Office apporteront leur soutien, conformément à leur mandat et à la demande des États Membres intéressés, et veilleront à inclure des interventions en matière de gouvernance, de sécurité et de lutte contre les drogues, la criminalité et le terrorisme mettant l'accent sur les droits humains dans le cadre de la mise en œuvre des programmes communs des Nations Unies.
- 16.193 Faisant fond sur les activités normatives et les activités d'assistance technique de l'Office, on prévoit également, dans le cadre du sous-programme, de soutenir l'élaboration de stratégies et de programmes opérationnels régionaux favorisant la quête conjointe de la justice, de la sécurité publique et du développement grâce au dialogue et à la coordination des grandes orientations, ainsi que de servir de plateforme commune aux activités menées conjointement avec les partenaires des Nations Unies, les institutions financières internationales, d'autres organismes multilatéraux et la société civile. En outre, on soutiendra la mise en place d'une coopération Sud-Sud et encouragera la coopération interrégionale entre les pays partenaires afin de favoriser la pleine appropriation des

activités par les entités régionales. On apportera, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

- 16.194 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en intervenant, notamment sur le terrain, dans la mise en œuvre des plans de riposte socioéconomique, du Plan de réponse humanitaire global COVID-19 et des plans stratégiques de préparation et de riposte, en étroite coordination avec les entités chefs de file (OMS, Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, Bureau de la coordination des activités de développement et PNUD) et les équipes de pays des Nations Unies concernées. On s'attend notamment que l'ONUDC contribue, à des degrés divers, à soutenir les cinq piliers des plans d'intervention socioéconomiques, en assumant dans certains pays le rôle d'organisme chef de file ou co-chef de file pour les résultats liés à la santé, à la protection des personnes, à la cohésion sociale et à la résilience des communautés. Cela se fera au moyen de l'organisation de réunions et d'activités de formation hybrides combinant la participation en personne d'experts locaux et le concours offert par des experts internationaux, et au moyen de l'élaboration ou de l'adaptation de modules d'apprentissage en ligne.
- 16.195 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- L'appui apporté par l'ONUDC aux États Membres s'améliore grâce à l'existence d'un réseau de bureaux extérieurs adapté aux besoins, l'objectif étant d'obtenir des résultats et d'avoir un impact sur le terrain ;
 - La présence de l'ONUDC sur le terrain est complètement en adéquation avec la réforme du système des Nations Unies pour le développement et est capable de renforcer efficacement et effectivement les capacités de lutte contre les drogues, la criminalité et le terrorisme ;
 - Certains pays bénéficient de programmes sur mesure, en particulier dans les domaines d'action prioritaires eu égard aux mandats de l'ONUDC, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable correspondants et des programmes relatifs à la sécurité et aux droits humains ;
 - Le renouvellement de la coopération et de la cohérence des activités engagées avec les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies et les bureaux régionaux du Bureau de coordination des activités de développement, s'inscrivant dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de celle des modalités de fonctionnement, permet de renforcer l'efficacité de l'appui qui est apporté par l'ONUDC aux États Membres.
- 16.196 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait permettre d'accroître les capacités techniques, normatives et analytiques des États Membres, grâce à de nouvelles méthodes de prestation.

Exécution du programme en 2020

- 16.197 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Maîtrise des conséquences de la COVID-19 dans différents contextes

- 16.198 Du fait de la pandémie de COVID-19 est apparu un certain nombre de difficultés liées à l'approche traditionnelle de la prestation de l'assistance technique, qui repose habituellement sur l'organisation d'ateliers et de réunions se déroulant en présentiel. De nombreux bureaux régionaux et de bureaux de pays de l'ONUDC, en coopération avec diverses équipes du siège et en coordination avec les équipes de pays des Nations Unies concernées, ont adopté avec succès de nouvelles approches innovantes de prestation de l'assistance technique. Dans le cadre du sous-programme, on a conçu, à partir des données d'expérience recueillies auprès des acteurs de l'ONUDC sur le terrain, un guide

d'application facile visant à offrir aux bureaux extérieurs et aux programmes mondiaux des solutions concrètes, cohérentes et éprouvées pour continuer de fournir une assistance technique. Les modalités d'exécution ont été divisées en deux catégories : a) les interventions liées à la COVID-19 ; b) la poursuite des activités dans le contexte de la COVID-19.

- 16.199 Dans le cadre du sous-programme, on a répondu, en coordination avec les bureaux extérieurs, à plusieurs demandes émanant des États Membres et visant à traduire les nouvelles priorités et orientations en assistance technique sur le terrain. En particulier, on a conçu des activités visant à rendre opérationnelle la capacité d'intervention rapide de l'Office ; il s'est agi notamment d'acheter et de fournir en urgence des équipements de protection individuelle et du matériel médical pour répondre aux besoins des États Membres. Les bénéficiaires visés étaient les personnes incarcérées, les toxicomanes, les victimes potentielles de la traite des êtres humains, les agents des services chargés de faire respecter la loi (police, services de protection de la faune sauvage, autorités portuaires, autorités aéroportuaires, autorités médico-légales et responsables de l'application de la législation sur la criminalité maritime), les travailleurs sociaux, les bénévoles, les travailleurs sanitaires de première ligne et le personnel des centres de traitement de la dépendance. La capacité d'intervention rapide de l'Office s'est également traduite par des programmes de formation et de renforcement des capacités en ligne ; des travaux de recherche et d'analyse des politiques ; l'élaboration, l'adaptation et la fourniture de supports d'information, d'éducation et de communication ; la prestation d'un encadrement, de conseils et d'un soutien technique, notamment grâce à l'élargissement des partenariats avec la société civile et les acteurs locaux afin de pérenniser l'appui et la prestation de services réguliers (comme le prévoit le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 du Secrétaire général). Pour les pays dans lesquels l'infrastructure des technologies de l'information et des communications ne permettait pas une large utilisation des modalités reposant sur le recours au numérique, l'ONUDC a aidé les parties prenantes à mettre en place des centres de formation spécialisés proposant des activités de formation sur ordinateur et des ressources d'apprentissage en ligne. Dans certains pays, l'ONUDC a mis en place de nouvelles approches concernant les partenariats, qui a conduit à une adaptation du dispositif de prestation de services ; plusieurs divisions ont coopéré pour élaborer un cadre de partenariat réaménagé, plus agile et plus efficace, afin de permettre à l'ONUDC de travailler avec des partenaires pour améliorer l'appui apporté aux bénéficiaires. En outre, le sous-programme a piloté la définition, dans un souci d'efficacité, d'axes de travail internes visant à donner aux collègues sur le terrain les moyens d'exploiter pleinement la délégation de pouvoirs, de collaborer avec des partenaires extérieurs et de participer et contribuer à divers efforts de réforme engagés à l'ONU.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 16.200 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que l'impact de la pandémie de COVID-19 a été maîtrisé dans plusieurs cas, notamment en milieu carcéral, aux postes frontière, dans les ports et dans les centres de réadaptation des toxicomanes, ainsi que dans les services d'aide sociale, les établissements scolaires et d'autres milieux ; au moins 1 000 travailleurs sanitaires de première ligne suivent une formation à la prestation de services en toute sécurité aux personnes vulnérables ; les capacités des professionnels des systèmes de santé et de justice pénale ont été renforcées sur les questions liées à la COVID-19 (voir le tableau 16.22).

Tableau 16.22
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Maîtrise des situations d'urgence créées par la COVID-19 dans plusieurs cas, notamment en milieu carcéral, aux postes frontière, dans les ports et dans les centres de

2018 (résultat effectif)

2019 (résultat effectif)

2020 (résultat effectif)

réadaptation des toxicomanes, ainsi que dans les services d'aide sociale, les établissements scolaires et d'autres milieux

Au moins 1 000 travailleurs sanitaires de première ligne ont suivi une formation à la prestation de services en toute sécurité aux personnes vulnérables

Les capacités des professionnels des systèmes de santé et de justice pénale ont été renforcées sur les questions liées à la COVID-19

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 16.201 En raison de la pandémie de COVID-19, en 2020, et de la nécessité de procéder à des consultations approfondies avec les États Membres concernant l'élaboration des programmes, le nombre de programmes régionaux a diminué, s'établissant à 15. L'élaboration des programmes devrait reprendre son cours normal en 2022.
- 16.202 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces activités ont consisté notamment à aider les bureaux extérieurs à s'adapter sur le plan programmatique et opérationnel pour qu'ils puissent répondre rapidement aux besoins des États Membres, en coordination avec les équipes de pays des Nations Unies respectives, notamment au moyen de travaux ciblés de recherche et d'analyse des politiques ; de la fourniture de supports d'information, d'éducation et de communication ; de l'achat et de la fourniture d'équipements de protection individuelle, de l'apport d'un soutien médical et de prestations permettant de répondre à d'autres besoins ; d'activités de mentorat, de conseils et de soutien technique. Le sous-programme a contribué, en particulier grâce à son réseau de bureaux extérieurs et à sa présence sur le terrain, à l'intensification des programmes de renforcement des capacités, notamment en mettant en place des modalités hybrides de formation combinant la participation en présentiel d'experts locaux et la participation en ligne d'experts internationaux. En outre, grâce à un appui sur le terrain, on a aidé, dans le cadre du sous-programme, 49 États Membres à élaborer leurs plans d'action interinstitutions et leurs plans d'intervention socioéconomique par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies respectives. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 16.203 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : passage de la culture de l’opium à la culture du café au Myanmar³¹

Exécution du programme en 2020

- 16.204 Des progrès notables ont été faits dans le cadre du sous-programme pour dissuader les agriculteurs de cultiver du pavot à opium en soutenant la coopérative de café Green Gold, qui a été créée en 2015 et compte plus de 1 000 producteurs de café, d’augmenter encore la qualité et la production de café pouvant être exporté et de passer à une agriculture biologique, améliorant ainsi le revenu des agriculteurs participants. Dans le cadre du sous-programme, on a également aidé Green Gold à obtenir des équipements et un savoir-faire lui permettant de relever les défis propres à la culture du café, contribuant ainsi à le pérenniser, les agriculteurs étant de plus en plus à même de résoudre les problèmes de qualité sans l’aide de l’ONUDC ou d’autres organismes extérieurs. On a continué de travailler avec quelque 2 000 agriculteurs et on approche du cap des 2 000 hectares de « forêts communautaires » gérés par les communautés locales. Toujours dans le cadre du sous-programme, on a contribué à éviter l’expansion de la culture du pavot à opium et à former les communautés locales à la gestion des ressources forestières ligneuses et non ligneuses, aux mesures de protection contre la déforestation et la dégradation des forêts et à la conservation de l’eau afin de limiter l’expansion de la culture du pavot à opium dans les zones forestières naturelles.
- 16.205 Le travail effectué a contribué à ce que Green Gold passe à l’agriculture biologique, prenne des mesures en vue d’obtenir un label agriculture biologique et devienne le plus grand producteur de café du Myanmar, ce qui a permis d’atteindre en partie la cible fixée, à savoir que Green Gold obtienne le label agriculture biologique et devienne le plus grand producteur de café du Myanmar, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020. En effet, en 2020, Green Gold était le plus grand producteur de café du Myanmar au regard du nombre d’agriculteurs participants et figurait parmi les plus grands au regard de la production. Toutefois, si la coopérative a réussi à passer à une production entièrement biologique comme prévu dans le budget-programme, la confirmation effective du label ne sera obtenue que si elle continue de produire pendant trois ans des cultures répondant aux normes.

Projet de plan-programme pour 2022

- 16.206 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l’objectif, on prévoit de continuer à aider Green Gold à accroître sa production et son accès au marché tout en maintenant les normes de culture biologique, ce qui lui permettra à terme d’obtenir un label agriculture biologique. Parallèlement, on prévoit d’améliorer l’accès des agriculteurs à des chaînes de valorisation supplémentaires (telles que le thé, les avocats et le miel) dans un souci d’inclusion de l’ensemble de la communauté, notamment les femmes et les personnes n’ayant pas accès à la terre ; d’encourager la pérennisation du passage à la culture du café en réduisant les incitations à planter du pavot à opium comme culture secondaire ; de consolider davantage la dynamique de l’économie licite émergente dans la région visée par le projet. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.23).

Tableau 16.23
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Green Gold exporte sa première cargaison de café depuis le Myanmar (octobre 2018)	Green Gold obtient le label commerce équitable	Green Gold s’oriente vers l’agriculture biologique, prend des mesures pour	Green Gold exporte sept conteneurs de café dans le respect des conditions de commerce équitable	Green Gold obtient le label agriculture biologique Les agriculteurs de la région visée par le

³¹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 16)].

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
		obtenir un label agriculture biologique et devient le plus grand producteur de café du Myanmar	Green Gold dispose de sa propre installation de transformation	projet peuvent compter sur des chaînes de valorisation supplémentaires (par exemple, le thé, les avocats et le miel) visant à favoriser l'inclusion et à assurer la pérennité du projet

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : amélioration de la sécurité régionale grâce à une expertise stratégique et à une programmation intégrée au Mozambique³²

Exécution du programme en 2020

- 16.207 Conformément à la feuille de route stratégique de Maputo contre la criminalité transnationale organisée, les drogues et le terrorisme, qui a été approuvée officiellement par le Gouvernement mozambicain en juin 2020, on a coopéré, dans le cadre du sous-programme, avec les autorités mozambicaines compétentes en vue d'améliorer la sécurité régionale dans son ensemble grâce à une coopération technique ciblée. L'ONUDC a encouragé la coopération régionale en mettant en place une cellule de planification trilatérale virtuelle afin de permettre la mise en commun d'informations et la coordination opérationnelle, en vue de lutter contre le trafic d'héroïne entre le Mozambique, l'Afrique du Sud et la République-Unie de Tanzanie, et a organisé une table ronde virtuelle pour la région de l'océan Indien occidental sur la sécurité contre les attaques terroristes maritimes afin d'aider à faire face à cette nouvelle menace dans le nord du Mozambique. On contribue également, dans le cadre du sous-programme, à la mise en place d'unités interinstitutions, l'objectif étant de favoriser l'interception des activités de trafic illicite menées au moyen du fret conteneurisé et du fret aérien. Deux unités, l'une au port de Maputo et l'autre dans la zone de fret de l'aéroport international de Maputo, ont été mises en place à la fin de 2020. Des moyens supplémentaires ont également été déployés dans le cadre du sous-programme, ce qui a permis de faire en sorte que les besoins du pays et les menaces régionales émergentes soient correctement pris en compte dans la définition des priorités clefs pour la sous-région, y compris dans le programme de travail de l'équipe de pays des Nations Unies.
- 16.208 Le travail effectué a contribué à l'adoption de la feuille de route de Maputo, à la création avec l'Afrique du Sud et la République-Unie de Tanzanie de la cellule de planification régionale trilatérale face à la criminalité maritime, à la mise en place d'une unité de contrôle portuaire dans un premier port maritime et une première zone de fret aéroportuaire, ainsi qu'à une augmentation des saisies dans les ports, les aéroports et aux frontières terrestres. Les cibles ci-après n'ont pas été complètement atteintes : mise en place d'une cellule aéroportuaire anti-traffic à Maputo, création de cellules de lutte contre la criminalité transnationale et amélioration des laboratoires aux fins d'accroître les preuves scientifiques utilisées dans les affaires pénales. Outre la pandémie de COVID-19, les élections nationales de décembre 2019 et le retard pris dans la formation du nouveau Gouvernement ont considérablement retardé les plans de mise en œuvre, ce qui entraînera le report de certaines mesures des résultats à 2021 et à 2022.

³² Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect.16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1].

Projet de budget-programme pour 2022

16.209 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on veillera à ce que les objectifs ayant pris du retard soient atteints et que les initiatives correspondantes soient soutenues, et on renforcera la coopération sur les questions liées au terrorisme. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.24).

Tableau 16.24
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Faible taux de saisies de drogues illicites, d'espèces sauvages, de produits forestiers et d'armes à feu	Ouverture du bureau de l'ONUDC au Mozambique	Adoption de la feuille de route de Maputo	Renforcement des opérations conjointes menées par les services de répression	Augmentation du nombre de visites de formation et d'étude menées en vue de renforcer la coopération avec les États Membres voisins sur les questions ayant trait au terrorisme
Fort taux d'abus de drogues	Dialogue stratégique aboutissant à l'élaboration du nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, y compris les principaux résultats escomptés au titre des objectifs de développement durable pertinents, notamment les objectifs 3, 16 et 17	Création d'une cellule trilatérale régionale de planification de la criminalité maritime avec l'Afrique du Sud et la République-Unie de Tanzanie	Création d'une unité de contrôle portuaire dans un deuxième port maritime	Augmentation du nombre de jugements rendus dans des affaires pénales grâce à l'amélioration des laboratoires et à l'utilisation de données scientifiques
Fort taux de prévalence du VIH/sida		Création d'une unité de contrôle portuaire dans un premier port maritime et dans une première zone de fret aéroportuaire	Diminution ou stabilisation du taux d'abus de drogues et du taux de prévalence du VIH/sida	Mise en place et en état de fonctionnement de la Cellule aéroportuaire anti-traffic à l'aéroport international de Maputo
		Augmentation des saisies dans les ports, dans les aéroports et aux frontières terrestres	Augmentation de la proportion d'armes légères et de petit calibre saisies, ainsi que d'autres objets	Création de cellules de lutte contre la criminalité transnationale
			Enquêtes et poursuites fructueuses dans les affaires de blanchiment d'argent et augmentation des avoirs recouverts	
			Restauration des espèces sauvages et des zones forestières dans des régions clefs du pays	
			Programmes de mentorat et programmes de formation intégrés	

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
			dans les instituts de formation concernés	

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : élaboration d'une vision stratégique régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes afin de lutter contre les menaces liées à la criminalité, aux drogues et au terrorisme

Projet de budget-programme pour 2022

16.210 Le dialogue engagé par l'ONUDC avec l'Amérique latine et sa présence dans la région ont progressivement évolué au cours des 15 dernières années, rendant compte en partie de l'évolution de la région sur les plans politique, économique et social. Les États Membres d'Amérique latine jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration de l'action multilatérale dans les domaines qui relèvent du mandat de l'ONUDC. D'ailleurs, les pays d'Amérique latine participent beaucoup plus aux initiatives de coopération technique tout en se les appropriant davantage. Le sous-programme s'est progressivement adapté à l'évolution de la situation et aux difficultés rencontrées en réaménageant sa présence et son portefeuille, notamment en favorisant la coopération régionale au moyen de centres d'excellence, d'initiatives de sensibilisation, de travaux de recherche et d'analyses.

Enseignements tirés et changements prévus

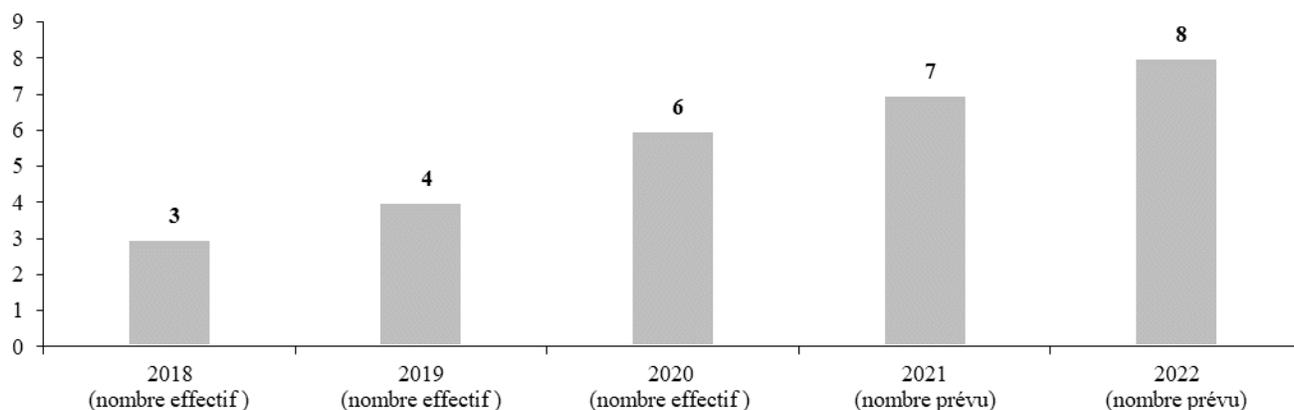
16.211 L'enseignement tiré est le suivant : le sous-programme doit s'intégrer dans la nouvelle architecture du système des Nations Unies pour le développement, notamment au niveau des pays et par une collaboration ciblée avec les commissions régionales, afin de remplir son mandat dans le contexte du Programme 2030. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on élaborera une vision stratégique de l'assistance que l'ONUDC doit apporter aux États Membres de la région. On définira les objectifs stratégiques et les savoir-faire essentiels qu'il faut et on entreprendra une analyse détaillée des besoins, des acteurs concernés et des moyens d'intervention les plus efficaces qui auront un impact tangible. On associera les États Membres et les partenaires concernés au niveau national, notamment les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi que le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat, les milieux universitaires et la société civile, à l'élaboration de la stratégie dans le cadre d'un processus ouvert et inclusif. Cette vision régionale permettra de consolider davantage le soutien apporté aux États Membres et de renforcer la coordination et la collaboration accrues avec eux et entre eux.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.212 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les huit initiatives et programmes conjoints lancés par l'intermédiaire du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires en Amérique latine (voir la figure 16.XVI).

Figure 16.XVI

Mesure des résultats : nombre total d'initiatives et de programmes conjoints lancés par l'intermédiaire du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires en Amérique latine (résultat cumulé)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.213 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

65/227	Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique	74/301	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/302	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
74/238	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/307	Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19
74/253	Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies		

Résolutions du Conseil économique et social

2011/34	Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
---------	--

Résolutions de la Commission des stupéfiants

52/10	Renforcement de la coopération interrégionale entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Afrique de l'Ouest pour combattre le trafic de drogues	54/7 55/9	Initiative du Pacte de Paris Suivi des mesures visant à appuyer les efforts déployés par les États africains pour lutter contre le problème mondial de la drogue
52/13	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime		

Produits

- 16.214 On trouvera dans le tableau 16.25 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.25

Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	22	15	18	20
Coopération technique et appui apporté sur le terrain pour les programmes régionaux et nationaux	22	15	18	20
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les États Membres et les partenaires sur les priorités stratégiques et programmatiques de l'ONUSD, les nouvelles initiatives et options, y compris les partenariats ; soutien stratégique et opérationnel sur le terrain et services fonctionnels de contrôle; services de conseil à 80 États Membres et parties prenantes sur les politiques, les stratégies et les cadres de coopération dans les domaines relevant du mandat de l'ONUSD.				
E. Activités d'appui				
Sûreté et sécurité : services de sûreté et de sécurité à 105 bureaux extérieurs.				

Sous-programme 9

Composante 1 : prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Objectif

- 16.215 L'objectif, auquel contribue la composante 1 de ce sous-programme, est d'assurer le bon fonctionnement des organes intergouvernementaux de l'ONU chargés des questions relatives aux drogues, à la criminalité et au terrorisme, ainsi que le bon fonctionnement du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUSD et des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans l'exercice de leurs fonctions consultatives.

Stratégie

- 16.216 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre de la composante, d'apporter un appui à la Commission des stupéfiants et à ses cinq organes subsidiaires (la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient et les réunions régionales des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues) au moyen de services fonctionnels et de services ayant trait aux questions d'organisation. On continuera également d'apporter un appui technique et fonctionnel à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi que dans le cadre de la suite qui sera donnée au quatorzième Congrès et de l'application des dispositions énoncées dans son document final. On

continuera en outre d'apporter un appui au groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDD en facilitant la préparation et l'organisation des réunions formelles et informelles du groupe de travail. Le travail effectué aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 3, 5, 8, 10, 11, 16 et 17.

- 16.217 Il est prévu, dans le cadre de cette composante, d'aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en organisant des réunions concernant les effets que la pandémie a sur les questions ayant trait aux drogues et à la criminalité dans le cadre des Commissions et des organes subsidiaires, ainsi que sur les travaux de l'ONUDD au sein du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée. À l'avenir, l'organisation des réunions devrait se faire de plus en plus selon des modalités hybrides, combinant éléments en présentiel et en ligne.
- 16.218 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) La coopération entre États Membres s'intensifie en vue d'accélérer la mise en œuvre des engagements internationaux pris en matière de politique antidrogue au cours des 10 dernières années ;
 - b) La coopération entre États Membres s'intensifie dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies globales de prévention de la criminalité au service du développement social et économique et d'approches intégrées face aux problèmes rencontrés par le système de justice pénal ;
 - c) Les États Membres comprennent mieux les questions qui concernent la gouvernance et la situation financière de l'ONUDD.
- 16.219 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait permettre aux États Membres de mieux comprendre les effets que la pandémie a eus sur les questions ayant trait aux drogues et à la criminalité et, partant, de renforcer leur capacité d'y faire face.

Exécution du programme en 2020

- 16.220 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Transformation numérique : accélération de la participation à distance des États Membres aux réunions intergouvernementales

- 16.221 Ces dernières années, la participation à distance a permis d'avoir davantage de débats interactifs dans le cadre des commissions sises à Vienne, grâce à l'utilisation de messages vidéo et de systèmes de visioconférence et à la diffusion des réunions sur le Web. Du fait de l'apparition de la COVID-19, on a pleinement intégré, dans le cadre de la composante, la nécessité de faire en sorte que les délégations aient la possibilité de participer de manière interactive aux réunions en ligne soit en imitant une participation en présentiel lorsque celle-ci n'est pas possible soit en la complétant de sorte que la représentation soit complète. Malgré la crise de liquidités, on a piloté la mise au point de modalités en ligne et de modalités hybrides pour les réunions intergouvernementales dont l'ONUDD assure le service.
- 16.222 On a élaboré, dans le cadre de la composante, des instructions à l'intention des participants aux réunions et des organisateurs, testé le logiciel d'interprétation à distance et apporté un soutien aux participants à distance pour qu'ils puissent prendre part aux réunions. En outre, on a assuré l'organisation et le service technique des réunions intersessions de la Commission des stupéfiants qui se sont tenues en ligne ou selon des modalités hybrides et des réunions de ses organes subsidiaires, qui se sont déroulées selon un format réduit, ainsi que des réunions intersessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 16.223 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les 15 réunions intergouvernementales auxquelles ont participé à distance des représentants du monde entier (voir le tableau 16.26).

Tableau 16.26

Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	15 réunions intergouvernementales auxquelles ont participé à distance des représentants du monde entier

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante

- 16.224 En raison de la pandémie, en 2020, on a dû reporter à mars 2021 le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui aurait dû se tenir en avril 2020. Ce changement a eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.
- 16.225 En outre, les réunions de la Commission des stupéfiants et de ses organes subsidiaires, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, des congrès et du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée ont été modifiées pour se dérouler en ligne ou selon des modalités hybrides. La vingt-neuvième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, prévue en mai 2020, a été reportée à décembre 2020 et s'est déroulée selon un format réduit et des modalités hybrides, compte tenu des mesures sanitaires liées à la COVID-19. Les réunions des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants sont devenues des réunions extraordinaires en ligne : elles se sont tenues selon un format réduit en octobre. Les modalités des réunions thématiques de la Commission sur le classement du cannabis ont été modifiées : elles se sont tenues en août, septembre et octobre 2020 selon des modalités hybrides avec services d'interprétation à distance. Les débats thématiques de la Commission portant sur la réduction de la demande de drogue ont eu lieu en octobre selon des modalités hybrides. Les réunions intersessions et les réunions des bureaux élargis des commissions, les réunions formelles et informelles du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée, ainsi que les négociations sur le document final du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, se sont déroulées en ligne et selon des modalités hybrides. Dans le cadre de la composante, on a organisé et assuré le service des réunions, permettant ainsi que des experts du monde entier participent à des débats interactifs. Cela a contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.
- 16.226 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités et on en a retenu de nouvelles, qui concourent aux objectifs de la composante. On a notamment organisé des réunions portant précisément sur les effets de la pandémie. Deux séances d'information sur la question ont été organisées dans le cadre du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée, permettant un débat de fond entre les États Membres et l'ONUDC sur les effets que la pandémie de COVID-19 avait sur la situation financière, ainsi que sur les activités programmatiques et intergouvernementales de l'Office et sur les activités menées sur le terrain. En outre, les réunions extraordinaires des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants qui se sont tenues en octobre ont été consacrées à la situation actuelle pour ce qui est d'aborder et de combattre le problème mondial de la drogue à la lumière de la COVID-19, et les débats thématiques de la Commission ont porté sur les effets de la COVID-19 concernant la réduction de la demande de drogue.

Résultats escomptés pour 2022

- 16.227 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit aux fins de la réalisation du Programme 2030 : retour à Kyoto en 2020 du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale³³

Exécution du programme en 2020

- 16.228 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on a continué d'apporter un appui aux organes intergouvernementaux compétents et on a aidé les États Membres à faire progresser les travaux au sein de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Comme on peut le voir dans le plan-programme pour 2020, on a apporté un concours dans le cadre des préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, préparatifs qui étaient en bonne voie jusqu'à ce que le Congrès doive être reporté en raison de la crise sanitaire. Les préparatifs ont repris après que l'Assemblée générale a décidé, par sa décision 74/550 B, que le Congrès aurait lieu en mars 2021. On a apporté un appui fonctionnel notamment aux fins de l'établissement de la documentation destinée aux organes délibérants et des négociations sur la déclaration de Kyoto, de l'organisation des travaux de la plénière et des réunions des comités, et des activités ayant trait aux invitations et aux inscriptions. On a également lancé, dans le cadre de la composante, la définition d'un concept hybride pour la tenue du Congrès en mars 2021, combinant participation en présentiel et en ligne, en vue d'assurer la continuité des opérations en dépit de l'évolution imprévisible de la situation et des restrictions qui pourraient être imposées aux réunions en présentiel au moment du Congrès. On a en outre concouru à l'élaboration d'un plan de communication pour le Congrès, à la création et à la tenue du site Web correspondant, à l'organisation d'un programme de manifestations parallèles de haut niveau et, en coordination avec d'autres services et du pays hôte, à l'organisation de réunions subsidiaires, d'expositions et d'un forum des jeunes. On s'est également occupé, dans le cadre de la composante, de questions liées aux voyages du personnel et des représentants ainsi que de questions budgétaires et d'autres questions administratives liées aux préparatifs du Congrès.
- 16.229 Le travail effectué n'a pas permis d'atteindre la cible prévue dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 70 % des États Membres font état, dans leurs déclarations lors des sessions ordinaires de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organe préparatoire du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et dans leurs déclarations au Congrès lui-même, des efforts qu'ils ont consentis au niveau national pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, et notamment de l'objectif 16. Les réunions de la Commission et du Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale ayant été annulées en raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de déclarations dans lesquelles les États Membres auraient pu faire état des efforts consentis au niveau national pour contribuer à la réalisation du Programme 2030. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale s'est réunie le 3 décembre 2020 dans un format réduit pour mener les travaux de sa session ordinaire et le Congrès a été reporté à mars 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

- 16.230 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements à la composante et on organisera des activités visant à

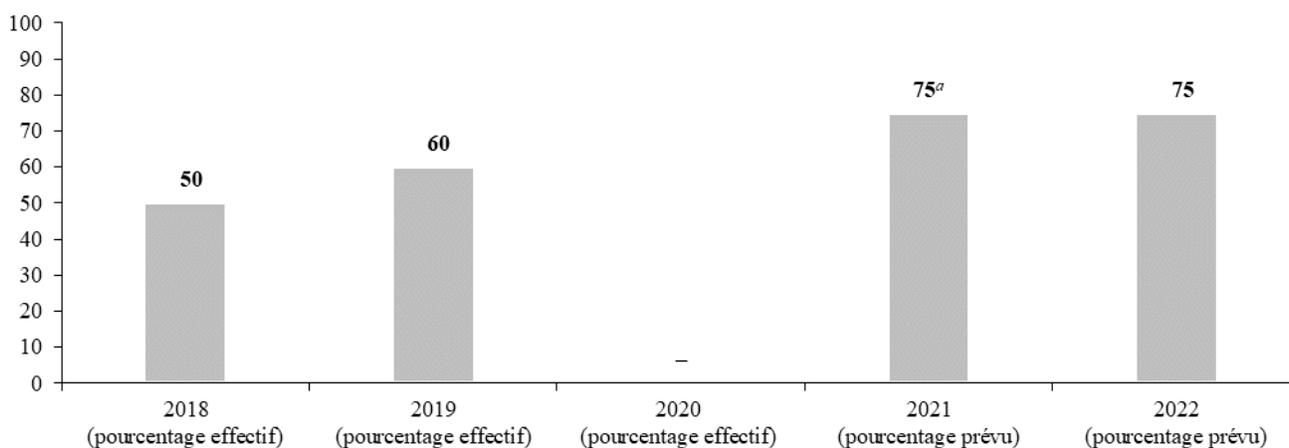
³³ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 16)].

renforcer la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit en faveur de la réalisation du Programme 2030 dans le cadre de la suite donnée au quatorzième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale, décrit dans le résultat 3. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 16.XVII).

Figure 16.XVII

Mesure des résultats : États Membres faisant état, dans leurs déclarations lors des sessions ordinaires de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organe préparatoire du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et dans leurs déclarations au Congrès lui-même, des efforts qu'ils ont consentis au niveau national pour contribuer à la réalisation du Programme 2030, et notamment de l'objectif 16

(En pourcentage)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : renforcer la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit en faveur de la réalisation du Programme 2030³⁴

16.231 Dans le cadre de la composante, on s'emploie à soutenir la préparation et la tenue des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale organisés dans différentes régions du monde depuis 1955, qui rassemblent décideurs, législateurs, spécialistes, jeunes et représentants d'organisations internationales, de la société civile et des milieux universitaires en vue d'étudier les moyens d'améliorer l'action de la communauté internationale face à la criminalité. En 2020, dans le cadre de la composante, on a continué de piloter les préparatifs du Congrès qui devait se tenir à Kyoto (Japon) en 2020. On a fourni, en temps voulu, des services techniques et fonctionnels de qualité visant à aider les États Membres à négocier le projet de déclaration de Kyoto. On a déjà préparé le terrain pour la suite qui sera donnée au Congrès par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, principal organe directeur de l'ONU en la matière et organe d'exécution des décisions issues des congrès. Cependant, le report du Congrès en raison de la pandémie de COVID-19 a eu une incidence également sur les activités visant à y donner suite. Si le soutien à apporter à la Commission pour ce qui est de traduire les résultats du Congrès en une politique a dû être reporté, puisqu'il ne peut être apporté qu'après la tenue du Congrès, on a lancé, dans le cadre de la composante, les activités de suivi sur le plan de la coopération opérationnelle en vue de la mise en œuvre du document final, y compris l'élaboration de concepts et la préparation des outils d'apprentissage en ligne connexes. Ce travail sera consolidé tout au long de l'année 2021.

³⁴ Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1).

- 16.232 Le travail effectué a contribué à ce que 93 % des États Membres se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par l'ONUDC, ce qui a permis de dépasser la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 67 %.

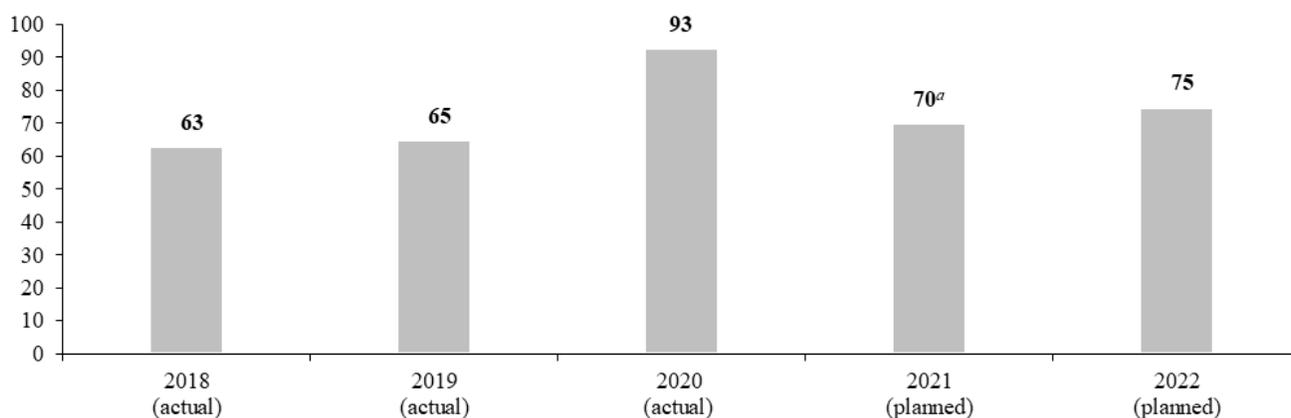
Projet de plan-programme pour 2022

- 16.233 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à traduire les résultats du quatorzième Congrès en initiatives politiques dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 16.XVIII).

Figure 16.XVIII

Mesure des résultats : États Membres qui participent aux réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale se déclarant pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le secrétariat des organes directeurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

(En pourcentage)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : renforcer la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de politique antidrogue en vue de la réalisation du Programme 2030

Projet de plan-programme pour 2022

- 16.234 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on continuera de fournir des services de secrétariat aux organes intergouvernementaux compétents en vue de la réalisation du Programme 2030. On a aidé les États Membres, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, à mettre en œuvre tous les engagements internationaux pris en matière de politique antidrogue en organisant des débats thématiques au sein de la Commission, facilitant ainsi la mise en commun des compétences des États Membres, des entités des Nations Unies, des organisations internationales et régionales, de la société civile et des populations concernées. On a facilité ces débats thématiques en offrant des occasions d'échanger de bonnes pratiques et de partager les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre pratique de la politique internationale antidrogue.

Enseignements tirés et changements prévus

- 16.235 L'enseignement tiré est le suivant : un multilatéralisme effectif suppose une participation encore plus complète et inclusive aux réunions. Pour obtenir de bons résultats qui soient acceptés par toutes et tous et, à ce titre, jouissent de la légitimité qui favorisera une mise en œuvre universelle, il importe que toutes les délégations et les parties prenantes intéressées, y compris celles qui ne sont pas en

mesure de se rendre là où se tient la réunion, aient la possibilité d'apporter leur contribution et de faire entendre leur voix. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on améliorera encore les possibilités de participer à distance aux réunions de la Commission en organisant davantage de réunions selon des modalités hybrides, ce qui donnera aux délégations la possibilité d'associer d'autres experts aux délégations qui participent en ligne. Dans le but de traduire les engagements politiques pris au niveau international en mesures concrètes au niveau national, on continuera de faciliter la participation à distance afin de faire en sorte que toutes les voix soient entendues, en particulier dans la perspective du bilan des progrès accomplis que la Commission des stupéfiants doit réaliser en 2024, comme le prévoit la déclaration ministérielle de 2019 de la Commission.

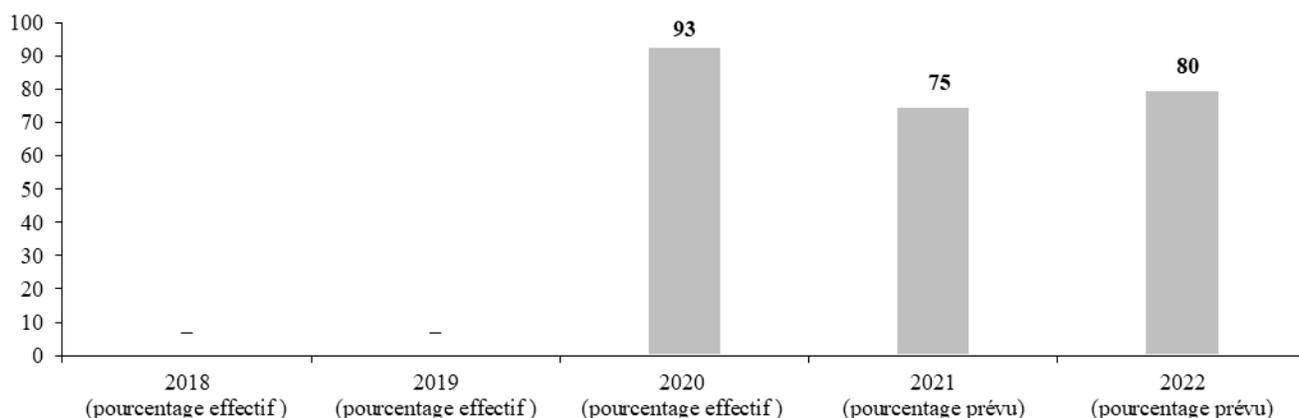
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 16.236 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le pourcentage d'États Membres se déclarant pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le secrétariat des organes directeurs de l'ONUDC (voir la figure 16.XIX).

Figure 16.XIX

Mesure des résultats : États Membres qui participent aux réunions de la Commission des stupéfiants se déclarant pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le secrétariat des organes directeurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

(En pourcentage)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 16.237 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

415 (V)	Transfert des fonctions de la Commission internationale pénale et pénitentiaire	73/185	État de droit, prévention du crime et justice pénale dans le contexte des objectifs de développement durable
46/185	Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993	74/171	Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
61/252	Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007		
72/305	Examen de l'application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social	74/550 B	Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

1946/9 (I)	Commission des stupéfiants	1992/1	Réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
1974/1845 (LVI)	Coopération dans le domaine de la répression en matière de drogue dans la région de l'Extrême-Orient	1992/22	Application de la résolution 46/152 de l'Assemblée générale concernant les activités opérationnelles et la coordination dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale
1985/11	Coopération en vue de lutter contre le trafic illicite et l'abus des drogues dans la région africaine		
1987/34	Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes	Décision 2017/236	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
1990/30	Institution d'une Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Europe		
1991/38	Mandat de la Commission des stupéfiants		

Résolution de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

26/1	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
------	---

Résolutions et décisions de la Commission des stupéfiants

60/1	Préparatifs de la soixante-deuxième session de la Commission, devant se tenir en 2019	Décision 60/1	Renforcement des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants
60/3	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime		

Produits

16.238 On trouvera dans le tableau 16.27 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.27

Composante 9 (sous-programme 1) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	82	69	71	65
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur la coopération internationale en vue de lutter contre le problème mondial de la drogue et sur la prévention du crime et la justice pénale, y compris les rapports sur les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	22	23	4	5
2. Notes destinées au Conseil économique et social sur la contribution de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la réunion annuelle du forum politique de haut niveau pour le développement durable	2	2	2	2
3. Rapports annuels destinés au Conseil économique et social sur la fréquence et la durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	4	3	4	4
4. Rapports annuels destinés à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	14	15	14	12
5. Rapports destinés à la Commission des stupéfiants	12	15	13	14
6. Rapports et notes du Secrétariat destinés aux organes subsidiaires, y compris sur leurs réunions, la coopération et la mise en œuvre des recommandations	24	9	30	24
7. Notes du Secrétariat destinées aux Commissions sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC	2	2	2	2
8. Documentation destinée aux réunions de groupes spéciaux d'experts liées à la Commission des stupéfiants	2	–	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	187	179	164	154
9. Réunions du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	33	–	–	–
10. Séances du Conseil économique et social	6	2	6	6
11. Réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	46	35	46	46
12. Rapports destinés à la Commission des stupéfiants	46	116	46	46
13. Réunions des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants	40	7	50	40
14. Réunions du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC	12	19	12	12
15. Réunions de groupes spéciaux d'experts liées à la Commission des stupéfiants	4	–	4	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	5	4	5	5
16. Rapport sur la fabrication de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs	1	–	1	1
17. Répertoire des autorités nationales compétentes au titre des traités internationaux concernant le contrôle des drogues	1	1	1	1
18. Annexes et tableaux des conventions internationales relatives au contrôle des drogues	3	3	3	3

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture d'un soutien technique et fonctionnel aux Commissions sises à Vienne, aux représentants des États Membres, à toutes les missions permanentes à Vienne et aux autres parties prenantes concernées par les travaux des Commissions ; envoi de notes verbales constituant des notifications au titre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues ; coordination et contrôle du suivi des activités prescrites dans les résolutions et décisions adoptées par les Commissions.

Bases de données et supports numériques : tenue et mise à jour de la base de données sur la fabrication de stupéfiants et de substances psychotropes et de leurs précurseurs ; tenue et mise à jour de la base de données sur les résolutions et les décisions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ; élaboration et mise à jour des pages Web sécurisées à l'usage de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : organisation et promotion d'une manifestation spéciale des Commissions, concernant notamment la publication annuelle du Rapport mondial sur les drogues.

Relations extérieures et relations avec les médias : rédaction d'articles à publier sur le site Web de l'ONUDC, mettant en évidence les principales évolutions et nouveautés intervenues dans les travaux des Commissions et des congrès.

Plateformes numériques et contenus multimédias : poursuite de l'élaboration et la mise à jour de sites Web consacrés aux Commissions, aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, à la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 et à la suite donnée au débat ministériel de la Commission des stupéfiants tenu en 2019 ; gestion des différents comptes de médias sociaux, notamment Twitter, YouTube, Instagram et Flickr (Commission des stupéfiants, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2016, congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale), qui ont plus de 12 000 abonnés.

Sous-programme 9

Composante 2 : prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel à l'Organe international de contrôle des stupéfiants

Objectif

- 16.239 L'objectif auquel la composante 2 du sous-programme contribue est de faciliter le bon fonctionnement de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) lorsqu'il s'acquitte de ses obligations conventionnelles consistant à encourager la pleine application des trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à vérifier qu'ils sont respectés en tous points et lorsqu'il aide les États Membres à respecter leurs obligations conventionnelles.

Stratégie

- 16.240 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante continuera de fournir des services de secrétariat indépendants et un appui fonctionnel à l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Par exemple, elle lui donnera des conseils sur l'application des traités et sensibilisera les États et la

communauté internationale à la nécessité d'appliquer les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, tout particulièrement en publiant et en diffusant les rapports que l'OICS est tenu d'établir au titre des conventions. Elle prévoit également de faire prendre conscience aux États et à la communauté internationale de la nécessité de créer et de mettre en place des politiques nationales de contrôle des drogues et des dispositifs réglementaires de contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs chimiques. Elle aidera les États à échanger des autorisations d'importation et d'exportation, notamment dans le cadre du projet « INCB Learning » et au moyen du Système international d'autorisation des importations et des exportations (I2ES), et renforcera la capacité des autorités nationales compétentes de veiller à ce que les substances placées sous contrôle soient disponibles à des fins licites. De plus, elle surveillera les mouvements internationaux de précurseurs et l'utilisation illicite de précurseurs placés ou non sous contrôle international, de manière à favoriser la coopération et l'échange d'informations relatives aux activités licites et illicites au niveau mondial, notamment au moyen du Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) et du Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS), dans le cadre des projets « Prism » et « Cohesion », ainsi qu'en favorisant les efforts conjoints. Elle fournira également des avis techniques à l'OICS concernant l'évaluation de substances dont l'inscription aux Tableaux pourrait être recommandée au titre de la Convention de 1988. En outre, elle améliorera la coopération entre les services répressifs, les douanes, les services postaux et d'autres organismes nationaux et renforcera leur capacité de détecter et d'intercepter les nouvelles substances psychoactives et les précurseurs non placés sous contrôle en toute sécurité dans le cadre du Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS). Le travail effectué aidera les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3.

- 16.241 Il est prévu que la composante aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en mettant à jour, en coopération avec l'OMS, les Lignes directrices type pour la fourniture, au niveau international, des médicaments soumis à contrôle destinés aux soins médicaux d'urgence. Il est également prévu qu'elle aide les États Membres à reconnaître et à gérer l'évolution des tendances en matière de trafic et d'abus de nouvelles substances psychoactives et d'opioïdes synthétiques à usage non médical qui peut se produire dans des situations d'urgence telles que la pandémie de COVID-19.
- 16.242 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Le dialogue entre l'OICS et les États sera favorisé, l'idée étant de promouvoir l'application des conventions relatives au contrôle des drogues et des recommandations de l'OICS et d'encourager les échanges sur les questions liées aux conventions ;
 - b) Le bon fonctionnement du système international encadrant le commerce licite des substances placées sous contrôle sera assuré ;
 - c) Les États auront une meilleure idée de leurs besoins et de leur consommation de stupéfiants et de substances psychotropes utilisés à des fins médicales et scientifiques et en feront mieux part ;
 - d) Le volume de précurseurs disponibles pour la fabrication illicite de drogues sera réduit ;
 - e) Le trafic et la consommation illicite de substances placées sous contrôle international et de nouvelles substances psychoactives seront réduits.
- 16.243 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :
- a) La capacité des États Membres de faire face à l'évolution de la demande et des tendances du trafic de nouvelles substances psychoactives et d'opioïdes synthétiques à usage non médical qui peut se produire en raison de la COVID-19 sera renforcée ;

- b) Les États Membres seront mieux à même de faire face aux situations d'urgence dans lesquelles il est nécessaire d'accélérer les échanges internationaux et l'approvisionnement humanitaire de substances placées sous contrôle destinées à un usage médical.

Exécution du programme en 2020

- 16.244 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Les États Membres ont fait face aux nouvelles tendances en matière de trafic et d'abus de nouvelles substances psychoactives et d'opioïdes synthétiques à usage non médical qui sont apparues pendant la pandémie de COVID-19

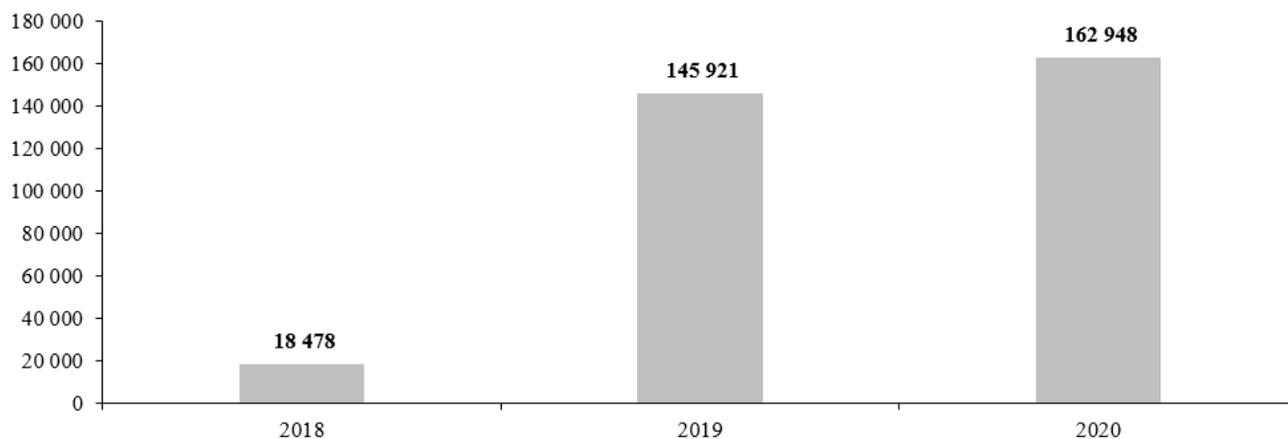
- 16.245 En raison de la pandémie de COVID-19, de nouvelles tendances manifestes en matière de trafic et d'abus de nouvelles substances psychoactives et d'opioïdes synthétiques à usage non médical très puissants sont apparues et le trafic s'est de plus en plus fait en ligne ; les livraisons aux particuliers par courrier ou par coursier ont également pris de l'ampleur. Ces tendances devraient se poursuivre et s'accroître au cours des années à venir. Dans le cadre de la composante, on a renforcé la capacité des États Membres d'analyser et d'échanger des renseignements concernant le trafic de substances dangereuses sur Internet et de gérer en toute sécurité les envois pouvant contenir des substances hautement toxiques.
- 16.246 Dans le cadre de la composante, on a également collaboré avec l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation douanière d'Océanie, les prestataires de services liés à Internet, les prestataires de services de courrier et de coursier et les intermédiaires financiers opérant en ligne en vue de prévenir le trafic de nouvelles substances psychoactives, d'opioïdes synthétiques à usage non médical et de précurseurs non placés sous contrôle. De plus, on a facilité l'échange d'informations entre les États Membres sur les nouvelles tendances en matière de trafic et d'abus de nouvelles substances psychoactives et d'opioïdes synthétiques à usage non médical qui sont apparues pendant la pandémie de COVID-19.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 16.247 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 162 948 éléments d'information sur le trafic de nouvelles substances psychoactives ont été échangés en temps réel entre les États Membres (voir la figure 16.XX).

Figure 16.XX

Mesure des résultats : nombre d'éléments d'information sur le trafic de nouvelles substances psychoactives échangés en temps réel entre les États Membres pendant une année



Conséquences de la COVID-19 sur les activités de la composante

- 16.248 En raison de la pandémie de COVID-19, en 2020, la 128^e session de l'OICS, dont le service a été assuré par la composante, a dû être raccourcie. De plus, plusieurs missions qui devaient être effectuées dans des pays pour surveiller l'application des traités ont dû être reportées et le nombre de rapports établis a donc été moins élevé que prévu. En outre, les activités de renforcement des capacités menées par la composante dans le cadre du projet « INCB Learning » et du Programme GRIDS ont été organisées, dans la mesure du possible, en ligne ou selon des modalités hybrides, et plusieurs activités qui devaient initialement être menées pendant les premier et deuxième trimestres de 2020 ont été reportées. Tout cela a eu des répercussions sur l'exécution des produits ci-après de la composante : documentation destinée aux organes délibérants ; services fonctionnels pour les réunions ; services de conférence pour les réunions ; activités de formation.
- 16.249 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités et on en a retenu de nouvelles, qui concourent aux objectifs de la composante. En conséquence, le nombre de réunions de groupes d'experts chargés de conseiller l'OICS et de séminaires, d'ateliers et d'activités de formation a été supérieur aux prévisions, tout comme le nombre de documents techniques, portant notamment sur les estimations et les évaluations, qui ont été publiés. Dans le cadre de la composante, on a organisé en ligne, et non en présentiel, une réunion de groupe d'experts consacrée aux méthodes de collecte de données sur la consommation de substances psychotropes.

Résultats escomptés pour 2022

- 16.250 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent le résultat 1, qui s'inscrit dans le prolongement de celui qui était présenté dans le projet de plan-programme antérieur et pour lequel il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 2 est nouveau.

Résultat 1 : préserver la capacité de l'Organe international de contrôle des stupéfiants à vérifier que les États communiquent bien les informations, comme le leur imposent les conventions, et à prévenir le détournement de substances placées sous contrôle international³⁵

Exécution du programme en 2020

- 16.251 Dans le cadre de la composante, on s'est attaché à faire en sorte que toutes les estimations et évaluations des besoins licites en stupéfiants, substances psychotropes et précurseurs soient établies avant la fin de l'année. On a également aidé l'OICS à superviser le commerce licite de substances psychotropes placées sous contrôle international, l'objectif étant de veiller à ce que ces substances soient disponibles à des fins licites. De plus, on s'est efforcé d'assurer la viabilité du Système international de contrôle des drogues et de faire en sorte que les estimations et évaluations des besoins licites soient présentées par les États Membres et établies par l'OICS de manière plus efficace.
- 16.252 Le travail susmentionné a contribué à l'exploitation ininterrompue du Système international de contrôle des drogues par l'OICS, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir que 100 % des processus, estimations et évaluations soient établis avant la fin de l'année sur la base des réponses reçues dans les formulaires B/P et D, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

- 16.253 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera les États Membres à appliquer de nouvelles modalités qui leur permettront de présenter les estimations et évaluations des

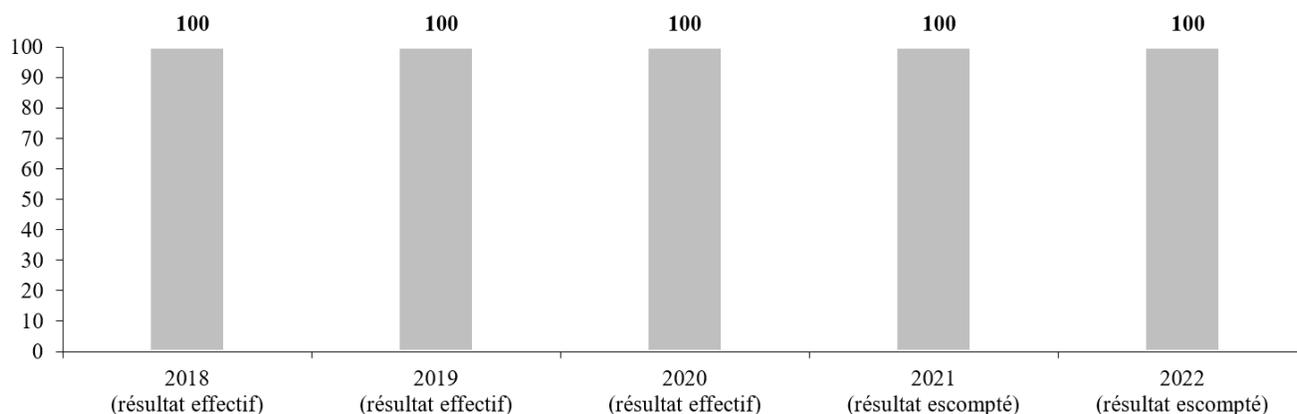
³⁵ Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1).

besoins licites en stupéfiants, substances psychotropes et précurseurs de manière plus efficace et permettront à l'OICS de les établir avant la fin de l'année. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 16.XXI).

Figure 16.XXI

Mesure des résultats : processus, estimations et évaluations établis avant la fin de l'année, sur la base des réponses reçues dans les formulaires B/P et D

(En pourcentage)



Résultat 2 : assurer la continuité du commerce de médicaments placés sous contrôle international pendant les situations d'urgence

16.254 Les médecins, les infirmiers et les professionnels de la santé en général, qui administrent des traitements et des soins, notamment aux personnes les plus vulnérables, doivent être épaulés dans leur travail, et des médicaments sûrs et efficaces placés sous contrôle devraient être abordables, disponibles et accessibles à tout moment pour les personnes qui en ont besoin. La pandémie de COVID-19 a montré qu'il fallait que la communauté internationale revoie les modalités permettant d'assurer un accès adéquat aux substances placées sous contrôle international et leur disponibilité lors de situations d'urgence, l'objectif étant de veiller à ce que toutes les personnes, partout dans le monde, puissent avoir accès aux médicaments essentiels. Cela inclut les médicaments qui sont placés sous contrôle international. Pendant la pandémie, dans le cadre de la composante, on a donné des conseils aux États Membres sur la base des Lignes directrices type pour la fourniture, au niveau international, des médicaments soumis à contrôle destinés aux soins médicaux d'urgence, établies conjointement par l'OMS et l'OICS en 1996. On a publié des déclarations et des notes de synthèse pour s'assurer que l'achat et la fourniture de médicaments placés sous contrôle dans les pays répondaient aux besoins aussi bien des patients atteints de la COVID-19 que des patients qui avaient besoin de médicaments placés sous contrôle international pour traiter d'autres problèmes médicaux. On a donné des conseils aux États Membres sur les procédures à adopter pour simplifier et accélérer le commerce international de médicaments placés sous contrôle dans le respect des dispositions des conventions relatives au contrôle des drogues.

Enseignements tirés et changements prévus

16.255 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté que les Lignes directrices type de l'OMS et de l'OICS étaient dépassées et qu'un outil actualisé permettrait de mieux soutenir l'action menée par les États Membres et les organismes d'aide humanitaire pour assurer un accès adéquat aux substances placées sous contrôle international et leur disponibilité lors de situations d'urgence dans lesquelles les procédures établies pourraient ne pas convenir. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante, on consultera les États Membres, l'OMS et les autres parties concernées afin d'élaborer une version actualisée des Lignes directrices type et de promouvoir leur mise en œuvre, l'objectif étant que le commerce de médicaments contenant des substances placées

Titre IV Coopération internationale pour le développement

sous contrôle international puisse se poursuivre avec le moins d'interruptions possible lors de situations d'urgence et de pandémies.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 16.256 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'adoption par les États Membres de la version actualisée des Lignes directrices type (voir le tableau 16.28).

Tableau 16.28

Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Les Lignes directrices type de l'OMS et de l'OICS orientent la fourniture, au niveau international, des médicaments soumis à contrôle destinés aux soins d'urgence	Les Lignes directrices type de l'OMS et de l'OICS orientent la fourniture, au niveau international, des médicaments soumis à contrôle destinés aux soins d'urgence	On constate que les Lignes directrices type de l'OMS et de l'OICS doivent être actualisées pour mieux guider les États Membres dans la fourniture de médicaments placés sous contrôle dans des situations d'urgence telles que la pandémie de COVID-19	Les Lignes directrices type sont révisées en consultation avec l'OMS et les États Membres	La version actualisée des Lignes directrices type est adoptée par les États Membres

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 16.257 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Conventions

Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972

Convention sur les substances psychotropes de 1971

Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988

Résolutions de l'Assemblée générale

[45/179](#) Renforcement du dispositif de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des Nations Unies

[46/104](#) Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

[59/162](#)

[S-20/2](#)

[S-30/1](#)

Suivi du renforcement des systèmes de contrôle des précurseurs et de la prévention de leur détournement et de leur trafic

Déclaration politique

Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue

Résolution du Conseil de sécurité

[1817 \(2008\)](#)

Résolutions du Conseil économique et social

1966/1106 (XL)	Application de la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants	1996/29	Mesures visant à renforcer la coopération internationale pour le contrôle des précurseurs et de leurs substituts utilisés pour la fabrication illicite de substances placées sous contrôle, en particulier de stimulants de type amphétaminique, et pour la prévention de leur détournement
1967/1196 (XLII) ; 1991/48	Dispositions administratives destinées à assurer la pleine indépendance technique de l'Organe international de contrôle des stupéfiants		
1973/1775 (LIV)	Maintien en vigueur des dispositions administratives destinées à assurer la pleine indépendance technique de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	2003/39	Renforcer les systèmes de contrôle des précurseurs chimiques et prévenir les détournements et le trafic de ces précurseurs
1992/29	Application de mesures visant à empêcher le détournement des produits chimiques précurseurs et essentiels aux fins de la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	2004/38	Suivi du renforcement des systèmes de contrôle des précurseurs et de la prévention de leur détournement et de leur trafic

Résolutions de la Commission des stupéfiants

49/3	Renforcement des systèmes de contrôle des précurseurs utilisés dans la fabrication de drogues de synthèse	61/5	Promouvoir l'exploitation du Système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce licite de stupéfiants et de substances psychotropes
54/6	Promouvoir une disponibilité suffisante des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement et leur usage illicite	61/8	Améliorer et renforcer la coopération internationale et régionale et l'action menée au niveau national pour parer aux menaces que présente sur le plan international l'usage non médical d'opioïdes synthétiques
54/8	Renforcement de la coopération internationale et des cadres réglementaires et institutionnels pour le contrôle des produits chimiques précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de drogues synthétiques	62/1	Renforcement de la coopération internationale et des cadres réglementaires et institutionnels complets pour le contrôle des précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes
56/13	Précurseurs : sensibiliser au détournement du commerce international de substances non placées sous contrôle destinées à remplacer des substances placées sous contrôle dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	62/2	Renforcement des capacités de détection et d'identification des drogues synthétiques à usage non médical par l'accroissement de la collaboration internationale
57/9	Renforcer la coopération internationale aux fins de l'identification de nouvelles substances psychoactives et d'incidents faisant intervenir de telles substances, ainsi que de la communication d'informations y relatives	62/4	Promouvoir des solutions efficaces et novatrices, au moyen d'une action nationale, régionale et internationale, pour faire face aux défis multiformes posés par l'usage non médical des drogues synthétiques, en particulier les opioïdes de synthèse
58/10	Promouvoir l'utilisation du système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce international licite de stupéfiants et de substances psychotropes	62/5	Renforcement de la capacité des États Membres à établir des évaluations et des prévisions réalistes des besoins en substances placées sous contrôle international destinées à des fins médicales et scientifiques
60/5	Renforcement de la coordination internationale en matière de précurseurs et de produits chimiques précurseurs non placés sous contrôle utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	62/8	Appui à l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans l'exercice de ses attributions conventionnelles en coopération avec les États Membres et en collaboration avec la Commission des stupéfiants et l'Organisation mondiale de la Santé

Titre IV Coopération internationale pour le développement

63/1	Promouvoir l'action menée par les États Membres pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, en particulier les mesures de réduction de l'offre, grâce à des partenariats efficaces avec les entités du secteur privé	63/3	Promouvoir la sensibilisation, l'éducation et la formation dans le cadre d'une approche globale visant à garantir l'accès aux substances placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques et leur disponibilité, et à améliorer leur utilisation rationnelle
------	--	------	---

Produits

16.258 On trouvera dans le tableau 16.29 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.29

Composante 2 (sous-programme 9) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	52	37	52	52
1. Rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	1	1	1	1
2. Rapports de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	3	3	3	3
3. Rapports sur le contrôle du mouvement des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs pour les besoins licites et sur l'offre de matières premières opiacées et la demande d'opiacés pour les besoins médicaux et scientifiques	8	8	8	8
4. Rapport sur les faits intervenus entre les sessions, rapport du Comité des questions financières et administratives, rapport du Comité permanent des évaluations et rapport sur l'application des décisions prises lors de sa précédente session, et rapports sur les questions examinées et les décisions prises par l'Organe international de contrôle des stupéfiants	11	10	11	11
5. Évaluation des besoins en stupéfiants, évaluation des besoins en substances psychotropes et évaluation des besoins licites en précurseurs de stimulants de type amphétamine	6	6	6	6
6. Évaluation du respect de l'ensemble des traités par les États, rapport sur les mesures visant à garantir l'exécution des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, rapports sur les missions menées par l'Organe international de contrôle des stupéfiants et études spécifiques sur les recommandations formulées par l'OICS et évaluation de leur application par les États Membres	23	9	23	23
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	98	92	98	98
7. Séances de l'OICS et de son Comité permanent des évaluations	60	50	60	60
8. Réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de conseiller l'Organe international de contrôle des stupéfiants	18	22	18	18

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
9. Réunions consacrées aux projets mondiaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	20	20	20	20
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	98	92	98	98
10. Séances de l'OICS et de son Comité permanent des évaluations	60	50	60	60
11. Réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de conseiller l'Organe international de contrôle des stupéfiants	18	22	18	18
12. Réunions consacrées aux projets mondiaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	20	20	20	20
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	3	3	3
13. Projets visant à aider les États à respecter les conventions internationales relatives au contrôle des drogues	3	3	3	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	28	4	4
14. Cours de formation à l'intention des autorités nationales visant à les aider à mieux appliquer les traités relatifs au contrôle des drogues et à améliorer l'accès aux substances placées sous contrôle international destinées à un usage médical et scientifique tout en en prévenant le détournement et l'utilisation illicite	4	28	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	56	88	56	92
15. Mises à jour des estimations et évaluations des besoins médicaux et scientifiques en stupéfiants et substances psychotropes	24	64	24	64
16. Mise à jour annuelle des formulaires de communication d'informations sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs que les États Membres sont tenus de présenter au titre des conventions de 1961, 1971 et 1988 et des résolutions connexes du Conseil économique et social, et mise à jour annuelle des listes de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs placés sous contrôle en vertu des trois conventions	12	12	12	12
17. Mise à jour périodique des tableaux répertoriant les pays qui soumettent à autorisation l'importation des substances des Tableaux III et IV de la Convention de 1971, et mise à jour annuelle de la liste de surveillance internationale spéciale de produits chimiques non inscrits aux Tableaux	5	5	5	5
18. Annonces mensuelles sur des questions liées au contrôle des drogues et au respect des traités, et mise à jour des supports de formation destinés aux autorités nationales sur la mise en œuvre des dispositions des trois conventions relatives au contrôle des drogues	15	7	15	15

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : missions effectuées par l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans les pays afin d'examiner l'application des conventions et de formuler des recommandations tendant à améliorer l'adhésion aux traités et leur mise en œuvre, l'idée étant de garantir la disponibilité des substances placées sous contrôle international tout en en prévenant le détournement, le trafic et l'abus.

Bases de données et supports numériques : utilisation du Système international de contrôle des drogues par le secrétariat de l'OICS ; utilisation du Système international d'autorisation des importations et des exportations (I2ES) par 68 États ; utilisation du Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) par 165 États ; utilisation du Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS) par 123 États ; utilisation du Système de notification des incidents du Projet « ION » (IONICS) par 135 États.

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations parallèles tenues en marge des réunions intergouvernementales.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et conférences de presse sur les activités de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ; réponses aux demandes des médias ; déclarations des membres de l'OICS faites aux réunions intergouvernementales ; bulletins d'information à l'intention des États ; diffusion des recommandations et des positions de l'OICS auprès des décideurs et du grand public.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance du site Web de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et des espaces réservés à ses membres et aux autorités nationales compétentes.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

16.259 On trouvera dans les tableaux 16.30 à 16.32 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 16.30

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	19 422,5	20 419,4	–	–	–	–	–	20 419,4
Autres dépenses de personnel	236,1	218,1	(67,2)	–	47,2	(20,0)	(9,2)	198,1
Dépenses de représentation	–	1,1	–	–	–	–	–	1,1
Consultants	354,9	296,9	(160,8)	–	55,6	(105,2)	(35,4)	191,7
Experts	6,6	251,7	–	–	(67,5)	(67,5)	(26,8)	184,2
Voyages des représentants	199,2	963,9	(286,3)	–	–	(286,3)	(29,7)	677,6
Voyages du personnel	27,9	217,8	(35,1)	–	(17,8)	(52,9)	(24,3)	164,9
Services contractuels	666,9	622,8	(30,0)	–	(39,3)	(69,3)	(11,1)	553,5
Frais généraux de fonctionnement	288,8	79,2	–	–	33,2	33,2	41,9	112,4
Fournitures et accessoires	60,9	87,9	–	–	(1,0)	(1,0)	(1,1)	86,9
Mobilier et matériel	311,0	176,1	–	–	(54,1)	(54,1)	(30,7)	122,0
Subventions et contributions	23,3	28,2	–	–	(28,2)	(28,2)	(100,0)	–
Autres	18,3	–	–	–	–	–	–	–
Total	21 616,5	23 363,1	(579,4)	–	(71,9)	(651,3)	(2,8)	22 711,8

Tableau 16.31

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2021	125	1 SGA, 3 D-2, 8 D-1, 14 P-5, 32 P-4, 27 P-3, 13 P-2/1, 3 G(1°C), 24 G(AC)
Changements relatifs aux postes	–	
Effectif proposé pour 2022	125	1 SGA, 3 D-2, 8 D-1, 14 P-5, 32 P-4, 27 P-3, 13 P-2/1, 3 G(1°C), 24 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

Tableau 16.32

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2021	Changements			Total	Effectif proposé pour 2022
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	3	–	–	–	–	3
D-1	8	–	–	–	–	8
P-5	14	–	–	–	–	14
P-4	32	–	–	–	–	32
P-3	27	–	–	–	–	27
P-2/1	13	–	–	–	–	13
Total partiel	98	–	–	–	–	98
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	3	–	–	–	–	3
G(AC)	24	–	–	–	–	24
Total partiel	27	–	–	–	–	27
Total	125	–	–	–	–	125

16.260 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 16.33 à 16.35 et dans la figure 16.XXII.

16.261 Comme le montrent les tableaux 16.33 1) et 16.34 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 22 711 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 651 300 dollars (2,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 16.33

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Organes directeurs	411,7	1 257,0	(579,4)	–	–	(579,4)	(46,1)	677,6
B. Direction exécutive et administration	1 015,8	895,7	–	–	(2,4)	(2,4)	(0,3)	893,3

Chapitre 16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
C. Programme de travail									
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	3 026,6	3 198,6	–	–	(26,3)	(26,3)	(0,8)	3 172,3	
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	703,8	799,3	–	–	(4,5)	(4,5)	(0,6)	794,8	
3. Lutte contre la corruption	2 823,6	2 994,8	–	–	(1,1)	(1,1)	(0,0)	2 993,7	
4. Prévention du terrorisme	1 369,7	1 427,8	–	–	(4,5)	(4,5)	(0,3)	1 423,3	
5. Justice	1 450,8	1 425,3	–	–	(3,0)	(3,0)	(0,2)	1 422,3	
6. Étude, analyse des tendances et criminalistique	3 095,5	3 274,3	–	–	(11,1)	(11,1)	(0,3)	3 263,2	
7. Appui en matière de politiques	1 245,2	1 131,0	–	–	(0,5)	(0,5)	(0,0)	1 130,5	
8. Coopération technique et appui opérationnel	626,6	642,3	–	–	–	–	–	642,3	
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	5 351,4	5 870,0	–	–	(18,5)	(18,5)	(0,3)	5 851,5	
Total partiel (C)	19 693,3	20 763,4	–	–	(69,5)	(69,5)	(0,3)	20 693,9	
D. Appui au programme	495,6	447,0	–	–	–	–	–	447,0	
Total partiel (1)	21 616,5	23 363,1	(579,4)	–	(71,9)	(651,3)	(2,8)	22 711,8	

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (estimations)	Changements	Pourcentage	2022 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	2 962,7	3 540,2	168,1	4,7	3 708,4
C. Programme de travail					
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	88 762,5	118 976,9	(860,8)	(0,7)	118 116,1
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	55 228,2	52 909,7	9,9	0,0	52 919,7
3. Lutte contre la corruption	18 590,9	21 195,8	890,9	4,2	22 086,7
4. Prévention du terrorisme	15 320,5	14 604,0	352,7	2,4	14 956,6

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)		2021 (estimations)	Changements	Pourcentage	2022 (prévisions)
5. Justice	46 928,3	49 891,6		9 107,0	18,3	58 998,7
6. Étude, analyse des tendances et criminalistique	22 898,7	29 672,8		(205,6)	(0,7)	29 467,2
7. Appui en matière de politiques	5 925,9	7 033,7		489,6	7,0	7 523,4
8. Coopération technique et appui opérationnel	9 555,0	11 560,2		659,7	5,7	12 219,8
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	2 850,1	5 886,2		487,3	8,3	6 373,6
Total partiel (C)	266 060,1	311 730,9		10 930,8	3,5	322 661,7
D. Appui au programme	3 451,4	3 744,5		–	–	3 744,5
Total partiel (2)	272 474,3	319 015,6		11 098,9	3,5	330 114,6
Total	294 090,8	342 378,7		10 447,6	3,1	352 826,4

Tableau 16.34

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements					Effectif proposé pour 2022
	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	4	–	–	–	–	4
C. Programme de travail						
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	18	–	–	–	–	18
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	4	–	–	–	–	4
3. Lutte contre la corruption	18	–	–	–	–	18
4. Prévention du terrorisme	8	–	–	–	–	8
5. Justice	8	–	–	–	–	8
6. Étude, analyse des tendances et criminalistique	17	–	–	–	–	17
7. Appui en matière de politiques	6	–	–	–	–	6
8. Coopération technique et appui opérationnel	4	–	–	–	–	4

Chapitre 16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Changements</i>					<i>Effectif proposé pour 2022</i>
	<i>Effectif approuvé pour 2021</i>	<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>	<i>Total</i>	
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	38	–	–	–	–	38
Total partiel (C)	121	–	–	–	–	121
D. Appui au programme	–	–	–	–	–	–
Total partiel (1)	125	–	–	–	–	125

2) Ressources extrabudgétaires

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	18	–	18
C. Programme de travail		–	
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	160	–	160
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	32	–	32
3. Lutte contre la corruption	34	–	34
4. Prévention du terrorisme	28	–	28
5. Justice	43	–	43
6. Étude, analyse des tendances et criminalistique	77	–	77
7. Appui en matière de politiques	29	–	29
8. Coopération technique et appui opérationnel	56	–	56
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	18	–	18
Total partiel (C)	477	–	477
D. Appui au programme	24	–	24
Total partiel (2)	519	–	519
Total	644	–	644

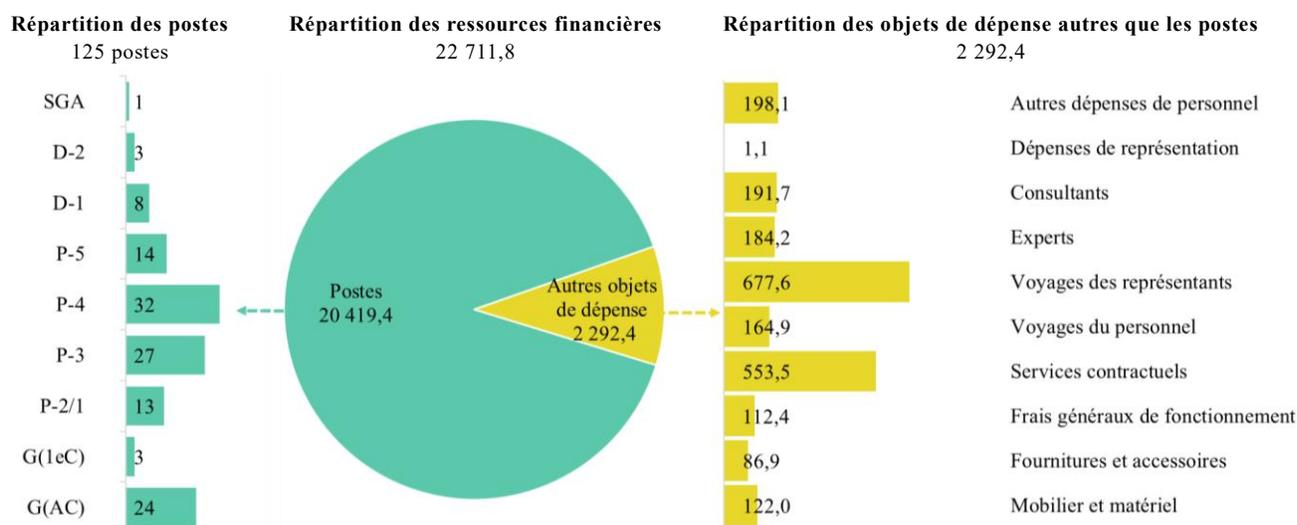
Tableau 16.35
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	19 422,5	20 419,4	–	–	–	–	–	20 419,4	
Autres objets de dépense	2 194,0	2 943,7	(579,4)	–	(71,9)	(651,3)	(22,1)	2 292,4	
Total	21 616,5	23 363,1	(579,4)	–	(71,9)	(651,3)	(2,8)	22 711,8	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		98	–	–	–	–	–	98	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		27	–	–	–	–	–	27	
Total		125	–	–	–	–	–	125	

Figure 16.XXII
Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

16.262 Comme le montre le tableau 16.33 1), les changements entraînent une diminution nette de 579 400 dollars à la rubrique Organes directeurs, qui tient au non-renouvellement de crédits prévus pour 2021

au titre des voyages des représentants (286 300 dollars), des voyages du personnel (35 100 dollars), des consultants (160 800 dollars), des services contractuels (30 000 dollars) et des autres dépenses de personnel (67 200 dollars) nécessaires pour la tenue du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, conformément aux résolutions 46/152, 56/119, 74/171 et 75/253 (section IV) et à la décision 74/550 B de l'Assemblée générale, ces congrès ayant lieu tous les cinq ans, ainsi que pour la tenue de la session d'organisation du comité intergouvernemental spécial d'experts, représentatif de toutes les régions, ayant pour mission d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, conformément à la résolution 74/247 de l'Assemblée.

Autres changements

16.263 Comme le montre le tableau 16.33 1), les changements entraînent une diminution nette de 71 900 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) **Direction exécutive et administration.** La diminution de 2 400 dollars tient à une réduction des besoins au titre des autres dépenses de personnel (200 dollars), du fait de l'utilisation accrue des congés de compensation, en lieu et place du paiement d'heures supplémentaires, au titre des voyages du personnel (200 dollars), qui s'explique par le fait que les échanges se feront davantage sous forme virtuelle, dans la droite ligne des pratiques visant à « reconstruire en mieux », et au titre des frais généraux de fonctionnement (1 000 dollars) et des fournitures et accessoires (1 000 dollars), du fait du recours accru aux modalités de travail à distance ;
- b) **Sous-programme 1 (Lutte contre la criminalité transnationale organisée).** La diminution de 26 300 dollars tient à une réduction des besoins au titre des autres dépenses de personnel (400 dollars), du fait de l'utilisation accrue des congés de compensation, en lieu et place du paiement d'heures supplémentaires, au titre des voyages du personnel (13 900 dollars), qui s'explique par le fait que les échanges se feront davantage sous forme virtuelle, dans la droite ligne des pratiques visant à « reconstruire en mieux », et au titre des subventions et contributions (12 000 dollars), qui s'explique par le fait que les séances de formation et les séminaires seront organisés en ligne, ce qui permettra de faire des économies sur les frais de voyage des experts et des autres participants ;
- c) **Sous-programme 2 (Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue).** La diminution de 4 500 dollars tient à une réduction des besoins au titre des voyages du personnel (4 500 dollars), qui s'explique par le fait que les échanges se feront davantage sous forme virtuelle, dans la droite ligne des pratiques visant à « reconstruire en mieux » ;
- d) **Sous-programme 3 (Lutte contre la corruption).** La diminution de 1 100 dollars tient à une réduction des besoins au titre des experts (1 100 dollars), qui s'explique par le fait que les réunions de groupes d'experts se tiendront davantage selon des modalités hybrides ;
- e) **Sous-programme 4 (Prévention du terrorisme).** La diminution de 4 500 dollars tient à une réduction des besoins au titre des voyages du personnel (4 500 dollars), qui s'explique par le fait que les voyages seront délaissés au profit des visioconférences ;
- f) **Sous-programme 5 (Justice).** La diminution de 3 000 dollars tient à une réduction des besoins au titre des autres dépenses de personnel (2 900 dollars) et des voyages du personnel (100 dollars), qui s'explique par la réduction de l'emploi de personnel temporaire et par le fait que les voyages seront délaissés au profit des visioconférences ;
- g) **Sous-programme 6 (Étude, analyse des tendances et criminalistique).** La diminution de 11 100 dollars tient à une réduction des besoins au titre des experts (6 100 dollars), des voyages du personnel (3 900 dollars), des services contractuels (500 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (600 dollars), qui s'explique par le fait que les voyages seront délaissés au profit des visioconférences, que les réunions de groupes d'experts se tiendront davantage selon

des modalités hybrides et que les publications traditionnelles sur papier céderont le pas aux publications et supports de communication électroniques ;

- h) **Sous-programme 7 (Appui en matière de politiques).** La diminution de 500 dollars tient à une réduction des besoins au titre des voyages du personnel (300 dollars) et des services contractuels (200 dollars), qui s'explique par le fait que les voyages seront délaissés au profit des visioconférences et que les publications traditionnelles sur papier céderont la place aux publications et supports de communication électroniques ;
- i) **Sous-programme 9 (Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale).** La diminution de 18 500 dollars tient à une réduction des besoins au titre des experts (17 100 dollars), qui s'explique par le fait que certaines réunions de groupes d'experts se tiendront en partie en ligne, ce qui entraînera une baisse des dépenses au titre des voyages des experts, et une réduction des besoins au titre des voyages du personnel (1 400 dollars), du fait que les échanges se feront davantage sous forme virtuelle, dans la droite ligne des pratiques visant à « reconstruire en mieux ».

Ressources extrabudgétaires

16.264 Comme le montrent les tableaux 16.33 2) et 16.34 2), l'ONUDC reçoit des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, qui complètent les ressources du budget ordinaire et continuent d'être cruciales pour l'exécution des mandats. En 2022, il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) d'un montant estimé à 330 114 600 dollars, qui permettra de financer 519 postes, comme indiqué dans le tableau 16.34 2). Elles serviront essentiellement à des projets de coopération technique, qui seront menés à la demande des États Membres. Parmi ces projets, figurent des services consultatifs d'ordre juridique et diverses activités de coopération technique visant à aider les pays à appliquer la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles s'y rapportant ainsi que les conventions internationales relatives au contrôle des drogues (sous-programme 1) ; des activités d'appui à la formulation de mesures d'action efficaces, globales et équilibrées en vue de faire face au problème mondial de la drogue (sous-programme 2) ; des services consultatifs, des stages, séminaires et ateliers, des outils et des produits de connaissance ainsi que des projets opérationnels destinés à aider les États Membres à ratifier et à appliquer la Convention des Nations Unies contre la corruption (sous-programme 3) ; une assistance technique fournie dans les domaines du droit et du renforcement des capacités en vue de la ratification et de l'application des instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme (sous-programme 4) ; des activités d'appui menées en vue d'aider les États Membres à mettre en place des stratégies, des politiques et des programmes efficaces visant à prévenir la criminalité et à améliorer les systèmes de justice pénale (sous-programme 5) ; des activités d'appui aux travaux de recherche menés en vue du *World Wildlife Crime Report* (rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde) et de l'Étude mondiale sur l'homicide, et en vue d'accroître la disponibilité en temps réel et la qualité des données comparables sur les problèmes de drogue et de criminalité (sous-programme 6) ; des activités d'appui menées en vue d'assurer le bon fonctionnement du Comité d'examen des programmes (sous-programme 7) ; des activités d'appui à la programmation intégrée et à la coopération technique intersectorielle (sous-programme 8) ; un soutien apporté aux activités liées à la réduction du trafic d'opioïdes de synthèse à usage non médical et d'autres nouvelles substances psychoactives dangereuses (sous-programme 9). Les ressources extrabudgétaires représentent 93,6 % des ressources totales du présent chapitre.

16.265 Les contributions en nature prévues concernent des droits d'usage cédés sans contrepartie, d'un montant estimé à 1 344 000 dollars, pour 15 locaux situés dans les villes suivantes : Brasilia ; Abou Dhabi ; Libreville ; Rome ; Turin (Italie) ; Tripoli ; Mexico ; Abuja ; Lagos (Nigéria) ; Islamabad ; Panama ; Lima ; Manille ; Dakar ; Achgabat. Elles serviront également à financer

d'autres services tels que des conseils d'experts, l'utilisation d'installations de formation et la fourniture de matériel, pour une valeur estimée à 200 000 dollars.

Organes directeurs

- 16.266 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents, aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux mécanismes intergouvernementaux dont l'Office assure le service. Les montants prévus au titre des experts siégeant à titre individuel dans les comités sont fixés par la résolution 2491 (XXIII) de l'Assemblée générale, telle que modifiée par les résolutions 41/176, 42/25 (sect. VI) et 43/217 (sect. IX), tandis que ceux prévus au titre des membres des commissions techniques le sont par les résolutions 1798 (XVII), 2128 (XX) et 2245 (XXI) de l'Assemblée. On trouvera dans le tableau 16.36 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 16.36
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021	2022
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	Les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale permettent : a) l'échange de vues entre États, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et experts représentant diverses professions et disciplines ; b) l'échange de données tirées de l'expérience dans les domaines de la recherche, du droit et de l'élaboration de politiques ; c) le recensement des tendances et questions nouvelles dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale ; d) l'apport d'avis et d'observations sur certaines questions soumises par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ; e) la formulation, à l'intention de la Commission, de suggestions concernant les questions à inscrire au programme de travail.	Mandat : résolutions 46/152, 56/119 et 74/171 et décision 74/550 B de l'Assemblée générale Composition : 193 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 0	530,7	–
Comité intergouvernemental spécial d'experts à composition non limitée, représentatif de toutes les régions, ayant pour mission d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles	Les modalités de travail du Comité intergouvernemental spécial d'experts à composition non limitée, représentatif de toutes les régions, ayant pour mission d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles	Mandat : résolution 74/247 et décision 74/567 de l'Assemblée générale Composition : à déterminer Nombre de sessions en 2022 : à déterminer	48,7	–

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est un organe technique du Conseil économique et social. Elle est le principal organe directeur de l'ONU dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale et fait fonction d'organe préparatoire des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Outre son rôle d'organe directeur du programme de lutte contre le crime de l'ONUSUD, elle est autorisée à approuver le budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.	Mandat : résolution 1992/1 du Conseil économique et social Composition : 40 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 2	51,8	51,8
Commission des stupéfiants et organes subsidiaires	La Commission des stupéfiants est le principal organe directeur de l'ONU pour le contrôle international des drogues et s'acquitte de mandats découlant de traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Elle est autorisée à approuver le budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Le Conseil économique et social a créé des organes subsidiaires de la Commission chargés de coordonner les mécanismes de coopération en matière de détection et de répression des infractions liées à la drogue au niveau régional. Il s'agit : a) de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, qui compte 23 représentants ; b) des réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique et l'Europe, auxquelles participent les membres des commissions régionales concernées.	Mandat : résolution 1999/30 du Conseil économique et social Composition : 53 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 2	149,7	149,7
Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	Le groupe de travail intergouvernemental a été créé afin d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUSUD. Il joue un rôle important dans l'élaboration des décisions et des activités de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans plusieurs domaines fondamentaux, notamment concernant les questions stratégiques et budgétaires, les programmes de l'ONUSUD et sa situation financière, l'évaluation et le contrôle, et l'amélioration des méthodes de travail des Commissions.	Mandat : décisions 2009/251 et 2017/236 du Conseil économique et social Composition : s.o. Nombre de sessions en 2022 : 1 (sixième mandat, au cours duquel le groupe a tenu 1 réunion formelle et 7 réunions informelles)	—	—
Organe international de contrôle des stupéfiants	L'Organe international de contrôle des stupéfiants est un organe conventionnel quasi judiciaire chargé d'encourager et d'aider les gouvernements à respecter les dispositions des trois traités internationaux en matière de contrôle des drogues (Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, Convention sur les substances psychotropes de 1971 et Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et de substances	Mandat : résolution 1774 (XVII) de l'Assemblée générale ; résolutions 1966/1106 (XL) et 1967/1196 (XLII) du Conseil économique et social ; article 9 de la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972	476,1	476,1

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021 (crédits ouverts)	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
	<p>psychotropes de 1988), ainsi que d'évaluer et de contrôler la mesure dans laquelle ces dispositions sont respectées. Il évalue les activités relatives au contrôle des drogues menées sur les plans national et international, engage et entretient un dialogue permanent avec les gouvernements, dispense des formations techniques et publie annuellement divers rapports techniques en application des conventions précitées. Tout pays qui refuserait de coopérer avec l'Organe de contrôle ou agirait de manière à compromettre les objectifs des conventions s'exposerait aux mesures prévues à l'article 14 de la Convention de 1961, à l'article 19 de la Convention de 1971 et à l'article 22 de la Convention de 1988.</p> <p>L'Organe examine continuellement le fonctionnement du régime international de contrôle des drogues, met en évidence d'éventuelles lacunes dans son application par les gouvernements qui sont parties aux trois grandes conventions et formule des recommandations à l'intention des organismes nationaux de lutte contre la drogue et des organisations internationales et régionales intéressées afin qu'ils prennent de nouvelles mesures. Ces recommandations, qui ont pour but d'aider les gouvernements à s'acquitter pleinement de leurs obligations conventionnelles et de renforcer le régime international de contrôle des drogues, figurent dans le rapport annuel de l'Organe en vue de leur diffusion auprès de tous les gouvernements. L'Organe élabore en outre un rapport annuel sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 et deux publications techniques annuelles, l'une sur les stupéfiants et l'autre sur les substances psychotropes.</p>	<p>Composition : 13 membres Nombre de sessions en 2022 : 3</p>		
<p>Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée</p>	<p>La Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a été instituée pour améliorer la capacité des États parties à combattre la criminalité transnationale et pour promouvoir et examiner l'application de la Convention et des protocoles s'y rapportant.</p> <p>Au fil des ans, la Conférence a créé, dans cet ordre chronologique, les groupes de travail suivants afin qu'ils l'aident à promouvoir et examiner l'application de la Convention et des protocoles s'y rapportant : le Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique ; le Groupe de travail sur la coopération internationale ; le Groupe de travail sur la traite des personnes ; le Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants ; le Groupe de travail sur les armes à feu ; la Réunion intergouvernementale à composition non limitée chargée d'étudier toutes les options envisageables pour un mécanisme</p>	<p>Mandat : résolutions 55/25 et 55/255 de l'Assemblée générale ; article 32 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ; article 3 du règlement intérieur de la Conférence</p> <p>Composition : 189 représentants de gouvernements</p> <p>Nombre de sessions en 2022 : 1</p>		

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021	2022
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
	approprié et efficace d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant.			
Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et organes subsidiaires	La Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a été instituée pour améliorer la capacité des États parties à atteindre les objectifs énoncés dans ladite convention et renforcer leur coopération à cet effet ainsi que pour promouvoir et examiner son application. L'ONUDC est le secrétariat de la Conférence et reçoit de cette dernière des orientations générales concernant la mise au point et l'exécution d'activités de lutte contre la corruption. La Conférence a créé le Groupe d'examen de l'application et deux groupes de travail intergouvernementaux à composition non limitée (l'un sur le recouvrement d'avoirs et l'autre sur la prévention de la corruption) pour favoriser l'application de certains aspects précis de la Convention, et institué les réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale.	Mandat : résolution 58/4 de l'Assemblée générale ; article 63 de la Convention des Nations Unies contre la corruption ; article 3 du règlement intérieur de la Conférence Composition : 189 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 0	–	–
Total			1 257,0	677,6

16.267 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 677 600 dollars et font apparaître une diminution nette de 579 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 16.262 des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 16.37.

Tableau 16.37
Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Objets de dépense autres que les postes									
Voyages des représentants	411,7	1 257,0	(579,4)	–	–	(579,4)	(46,1)	677,6	
Total	411,7	1 257,0	(579,4)	–	–	(579,4)	(46,1)	677,6	

Direction exécutive et administration

- 16.268 La Directrice exécutive est chargée de coordonner et de diriger toutes les activités de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité menées par les entités des Nations Unies, de façon à assurer la cohérence des mesures prises dans le cadre du programme et de manière que ces activités soient coordonnées et complémentaires et ne fassent pas double emploi. Elle participe à ce titre aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Elle s'acquitte, au nom du Secrétaire général, des responsabilités que lui imposent les instruments internationaux et les résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies concernant le contrôle des drogues et la prévention de la criminalité sur le plan international. Ces responsabilités s'ajoutent à celles qui lui incombent en sa qualité de Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Bureau de la Directrice exécutive est intégré à celui de la Directrice générale de l'Office et financé par des ressources prélevées sur le budget ordinaire au titre du chapitre I.C (Politiques, direction et coordination d'ensemble).
- 16.269 Le Bureau de la Directrice exécutive a pour attributions principales : a) d'aider la Directrice exécutive à diriger et à gérer l'ONUDC ; b) de faciliter la coopération interservices pour ce qui est de l'exécution des plans de travail et des questions administratives ; c) de faire appliquer sans retard les décisions et de coordonner la participation de toutes les unités administratives aux activités de l'ONUDC ; d) d'aider la Directrice exécutive à assurer la direction et la coordination d'ensemble des activités de l'ONUDC en menant des recherches approfondies et en donnant des conseils en matière de politiques, de ressources et de gestion des résultats.
- 16.270 Le Bureau de la Directrice exécutive coordonne également les changements institutionnels transversaux, tels que la prise en compte systématique des questions d'égalité des genres dans tous les domaines d'activité de l'ONUDC et la réalisation de l'objectif de parité. À cette fin, il dispose d'une équipe chargée des questions de genre qui coordonne la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de l'ONUSV/ONUDC pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2022-2025) afin de veiller à ce que l'ONU respecte ses engagements en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, en particulier s'agissant de l'objectif de développement durable n° 5.
- 16.271 La Section de l'évaluation indépendante rend compte des résultats des évaluations à la Directrice exécutive et aux États Membres et est une entité autonome qui fait rapport au Bureau de la Directrice exécutive. En 2020, 11 évaluations ont été publiées sur le site Web de l'ONUDC et la première évaluation institutionnelle de la Stratégie et du Plan d'action de l'ONUSV/ONUDC pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes a été lancée. La Section a encore amélioré son application innovante de gestion des évaluations, Unite Evaluations, afin de la rendre plus efficace. En outre, tous les processus et dispositifs d'évaluation ont été entièrement adaptés à la pandémie COVID-19, en vue de faire en sorte que l'évaluation continue d'être pleinement participative, axée sur l'utilisation et utile à toutes les parties prenantes. Des documents d'orientation et des notes de cadrage, réalisés à titre expérimental, ont été élaborés en ce sens. En outre, la Section a réalisé une métasynthèse novatrice sur la prévention du crime et de l'extrémisme violent, destinée à favoriser l'apprentissage et à appuyer la prise de décision à tous les niveaux, ainsi qu'une métasynthèse des résultats de l'évaluation effectuée au sein de l'ONUDC, dont l'objectif était d'éclairer l'élaboration de la nouvelle stratégie de l'Office pour 2021-2025. Enfin, elle a continué de renforcer les capacités d'évaluation sur les plans interne et national, dans le contexte des objectifs de développement durable et des réformes de l'ONU.
- 16.272 En 2022, dans le cadre de la réforme du Secrétaire général concernant le système des Nations Unies pour le développement durable et, en particulier, du pacte de financement conclu entre les États Membres et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la Section de l'évaluation indépendante renforcera sa capacité de coopérer et de communiquer avec les États Membres et avec d'autres agents des Nations Unies concourant à la fonction d'évaluation, afin de traduire dans les faits les mesures de réforme de la gestion de l'ONU. Elle s'attachera également à collaborer avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation afin de renforcer plus avant les processus d'évaluation

en se reposant sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, par exemple en ce qui concerne la mise en œuvre de processus d'évaluation rapide. Elle s'emploiera en outre à accroître le recours aux résultats d'ensemble des évaluations pour ce qui est des domaines d'activité du Bureau et à améliorer les méta-analyses fondées sur les évaluations en se servant en particulier de Unite Evaluations. En plus de continuer à gérer les évaluations stratégiques et conjointes, la Section continuera d'investir dans les technologies de l'information ainsi que dans des outils novateurs de gestion des connaissances, en particulier dans des systèmes qui permettent de déterminer la mesure dans laquelle les résultats des évaluations sont utilisés et de prendre, en connaissance de cause, des décisions débouchant sur des changements s'inscrivant dans la durée.

16.273 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, l'Office incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Le siège de Vienne est climatiquement neutre et fonctionne à 100 % avec des énergies renouvelables. En 2020, les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies basées à Vienne ont rénové les entrées de tous les bâtiments afin de se conformer aux règles d'accessibilité pour les personnes handicapées et ont mis à niveau les normes architecturales pour y inclure le remplacement des rideaux d'air existants par des solutions de pointe. Elles ont également commencé à remplacer les climatiseurs qui étaient conformes aux normes de 1978, à rénover les ascenseurs pour en améliorer le fonctionnement et la sécurité et à installer des diodes électroluminescentes dans les escaliers et les bureaux. Ces mesures ont aidé à réduire davantage l'empreinte écologique du Centre international de Vienne. Ces projets se poursuivront tout au long de 2021 afin de réduire encore l'empreinte carbone du Centre.

16.274 On trouvera dans le tableau 16.38 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le faible taux de respect des délais observé en 2020 concernant les voyages (19 %) est principalement dû à la pandémie de COVID-19 et au confinement qu'elle a entraîné à l'échelle mondiale, qui a empêché les membres du personnel de l'ONUDC d'entreprendre des missions de voyage de manière prévisible et dans le respect des délais. En 2020, une directive a été diffusée pour faire connaître aux membres du personnel la disposition relative aux délais d'achat des billets d'avion, et les sensibiliser à l'importance de cette disposition et à l'obligation de la respecter. Les responsables sont invités à prendre des mesures préventives et à surveiller l'application des mesures correctives. Le respect des délais fait l'objet d'un suivi et les statistiques et tendances sont communiquées aux responsables tous les trois mois.

Tableau 16.38
Respect des délais
(Pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux prévu)	2022 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	88	80	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	24	19	100	100

16.275 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 893 300 dollars et font apparaître une diminution nette de 2 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 16.263 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 16.39 et la figure 16.XXIII.

Tableau 16.39

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

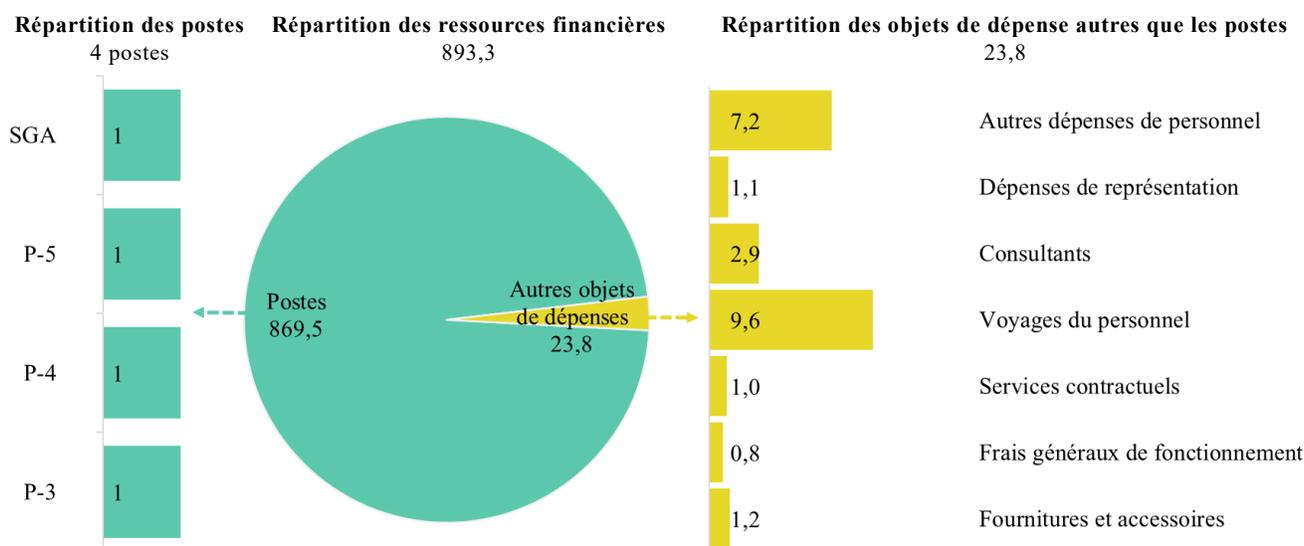
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 003,7	869,5	–	–	–	–	869,5
Autres objets de dépense	12,2	26,2	–	–	(2,4)	(2,4)	(9,2)
Total	1 015,8	895,7	–	–	(2,4)	(2,4)	(0,3)
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	4
Total		4	–	–	–	–	4

Figure 16.XXIII

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Ressources extrabudgétaires

16.276 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 708 400 dollars, qui permettra de financer 18 postes [1 D-1, 6 P-4, 2 P-3, 3 P-2 et 6 G(AC)] au Bureau de la Directrice exécutive et à la Section de l'évaluation indépendante, et les objets de dépense autres que les postes. Au Bureau de la Directrice exécutive, ces ressources serviront également à financer la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de l'ONUV/ONU DC pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2022-2025). À la Section de l'évaluation indépendante, elles permettront de continuer d'investir dans des produits et services novateurs en matière d'évaluation, dans le renforcement des capacités nationales d'évaluation, dans la gestion des connaissances et dans les outils informatiques.

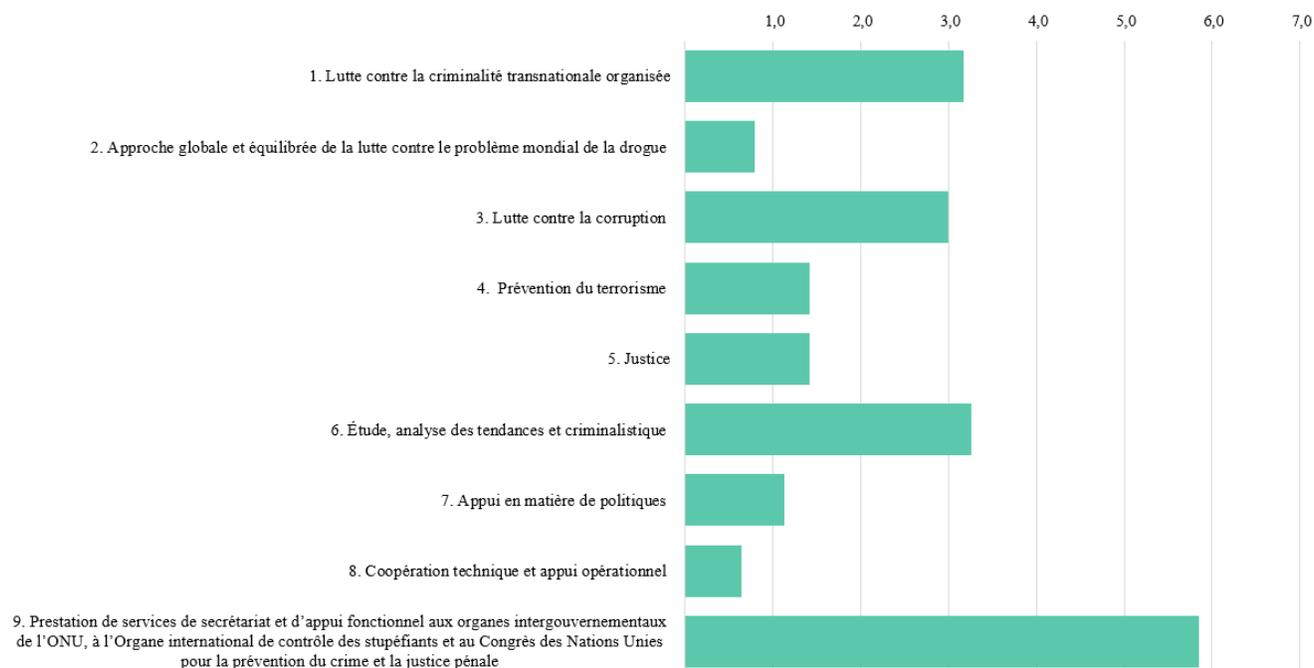
Programme de travail

16.277 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 20 693 900 dollars et font apparaître une diminution nette de 69 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 16.263 des explications sur la diminution qui est proposée et dans la figure 16.XXIV un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme.

Figure 16.XXIV

Répartition des ressources proposées pour 2022, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1

Lutte contre la criminalité transnationale organisée

16.278 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 172 300 dollars et font apparaître une diminution de 26 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 16.40 et la figure 16.XXV.

Tableau 16.40

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

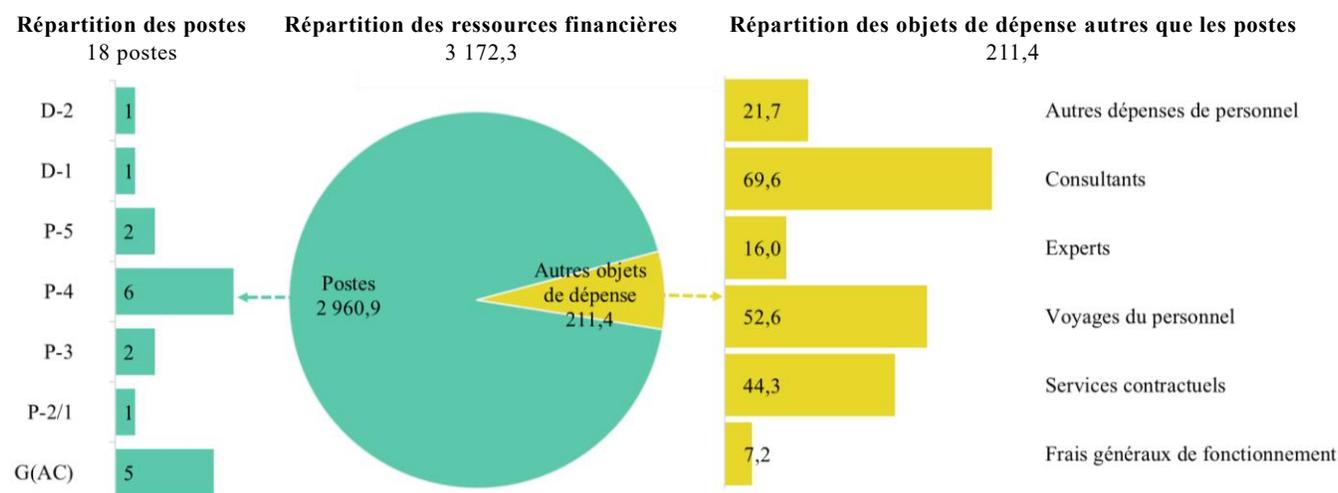
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 747,3	2 960,9	–	–	–	–	2 960,9
Autres objets de dépense	279,3	237,7	–	–	(26,3)	(26,3)	211,4
Total	3 026,6	3 198,6	–	–	(26,3)	(26,3)	3 172,3
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	5
Total		18	–	–	–	–	18

Figure 16.XXV

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)


Ressources extrabudgétaires

16.279 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 118 116 100 dollars, qui permettra de financer 160 postes [10 P-5, 77 P-4, 42 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C) et 24 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettraient de financer des services consultatifs et juridiques et d'autres activités de coopération technique pour aider les pays à appliquer la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant, ainsi que les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, et à progresser vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, relatif à la paix, à la justice et aux institutions fortes.

Sous-programme 2

Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue

16.280 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 794 800 dollars et font apparaître une diminution de 4 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 16.41 et la figure 16.XXVI.

Tableau 16.41

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

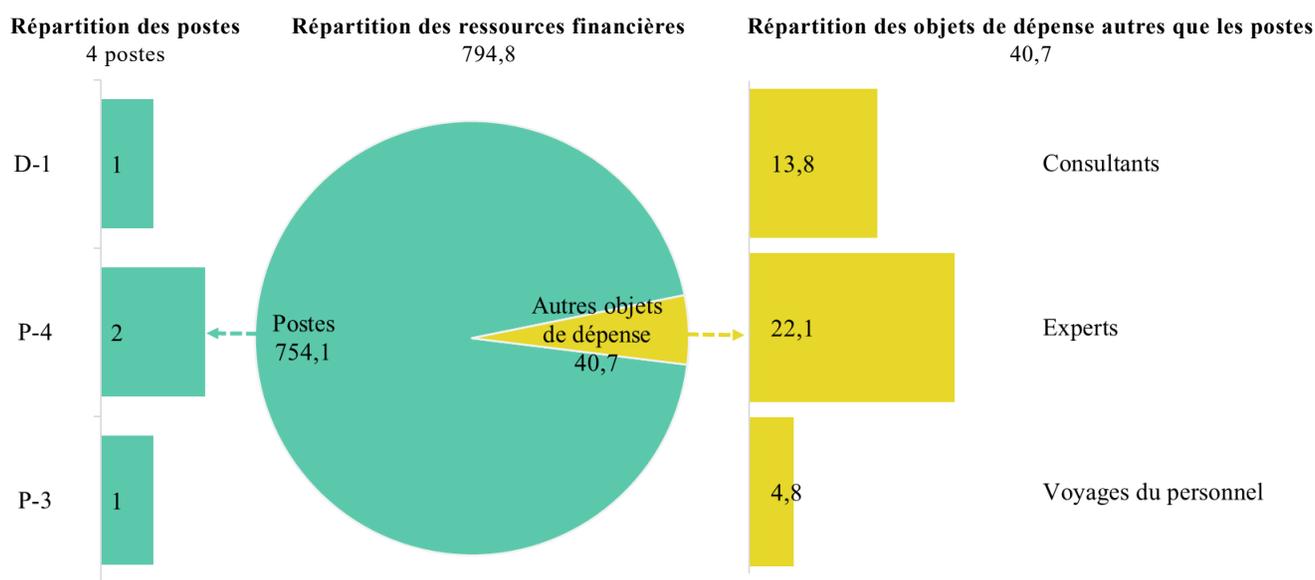
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	637,7	754,1	–	–	–	–	–	754,1
Autres objets de dépense	66,1	45,2	–	–	(4,5)	(4,5)	(10,0)	40,7
Total	703,8	799,3	–	–	(4,5)	(4,5)	(0,6)	794,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Total		4	–	–	–	–	–	4

Figure 16.XXVI

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 16.281 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 52 919 700 dollars, qui permettra de financer 32 postes [4 P-5, 13 P-4, 8 P-3, 1 P-2/1 et 6 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviraient à formuler des mesures d'action efficaces, globales et équilibrées afin de faire face au problème mondial de la drogue, dans le respect des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des autres traités applicables des Nations Unies, au moyen d'activités de coopération normative et technique. Elles permettraient également de financer les services consultatifs et les projets opérationnels menés à l'échelle nationale, régionale et mondiale pour apporter aux États Membres, en se fondant sur des données factuelles, une aide dans les domaines de la prévention et du traitement de la toxicomanie, de la réadaptation des toxicomanes, et de la prévention du VIH/sida, ainsi que dans le domaine du développement alternatif et des moyens de subsistance durables, notamment grâce à de nouvelles initiatives de lutte contre la criminalité organisée visant les espèces sauvages et l'environnement.

**Sous-programme 3
Lutte contre la corruption**

- 16.282 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 993 700 dollars et font apparaître une diminution de 1 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 16.42 et la figure 16.XXVII.

Tableau 16.42

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

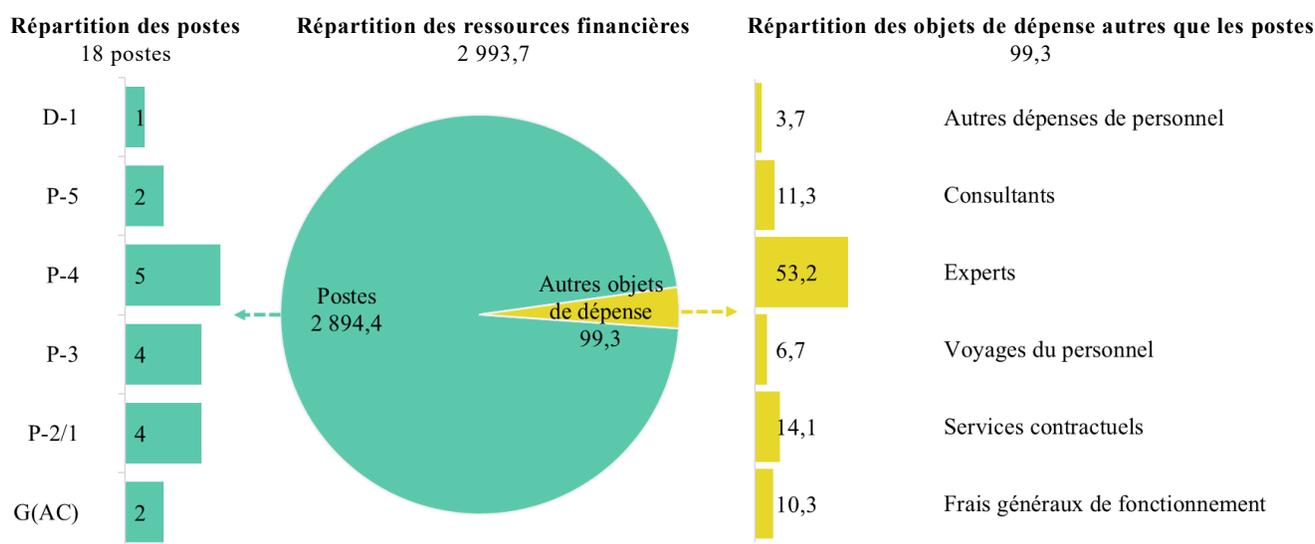
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 690,0	2 894,4	–	–	–	–	–	–	2 894,4
Autres objets de dépense	133,6	100,4	–	–	(1,1)	(1,1)	(1,1)	–	99,3
Total	2 823,6	2 994,8	–	–	(1,1)	(1,1)	(0,0)	–	2 993,7
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	–	–	–	–	–	–	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	–	2
Total		18	–	–	–	–	–	–	18

Figure 16.XXVII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

16.283 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 22 086 700 dollars, qui permettra de financer 34 postes [2 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C) et 7 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettraient de financer un large ensemble de services consultatifs, de stages, séminaires et ateliers, d'outils et de produits de connaissance ainsi que de projets opérationnels destinés à aider les États Membres à ratifier et à appliquer la Convention contre la corruption.

**Sous-programme 4
Prévention du terrorisme**

16.284 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 423 300 dollars et font apparaître une diminution de 4 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 16.43 et la figure 16.XXVIII.

Tableau 16.43

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

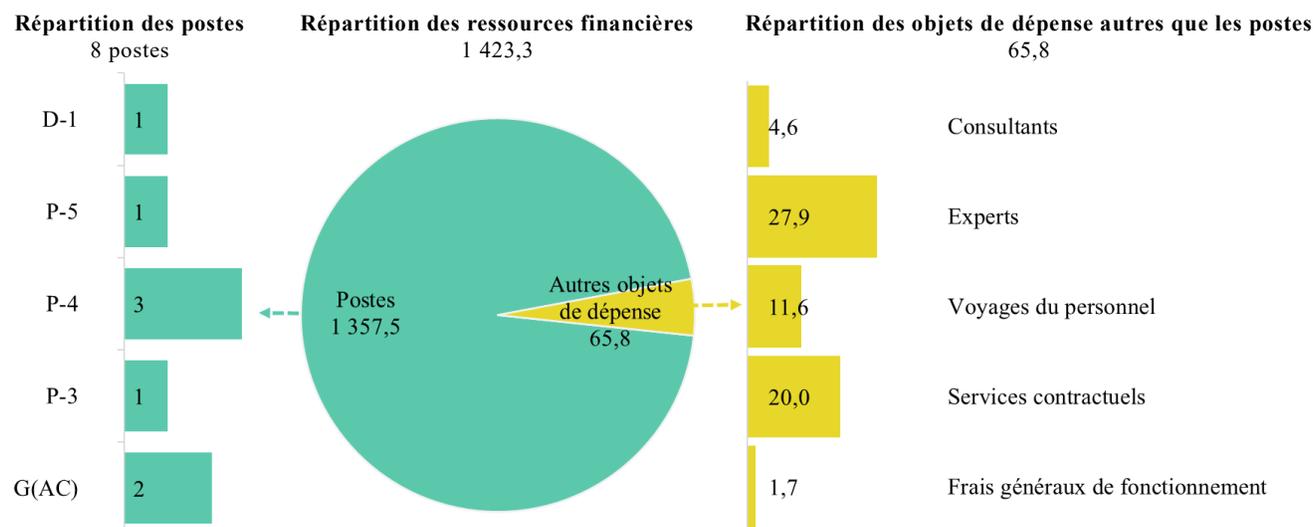
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 325,1	1 357,5	–	–	–	–	1 357,5
Autres objets de dépense	44,6	70,3	–	–	(4,5)	(4,5)	65,8
Total	1 369,7	1 427,8	–	–	(4,5)	(4,5)	1 423,3

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	-	-	-	-	-	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	-	-	-	-	-	2
Total		8	-	-	-	-	-	8

Figure 16.XXVIII

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

16.285 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 14 956 600 dollars, qui permettra de financer 28 postes [2 P-5, 11 P-4, 8 P-3, 2 P-2/1 et 5 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettraient de financer la fourniture d'une assistance technique dans les domaines du droit et du renforcement des capacités pour la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme, afin de promouvoir et de renforcer les mesures de justice pénale visant à lutter contre le terrorisme dans le respect du droit international des droits humains et de l'état de droit.

**Sous-programme 5
Justice**

16.286 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 422 300 dollars et font apparaître une diminution de 3 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 16.44 et la figure 16.XXIX.

Tableau 16.44

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

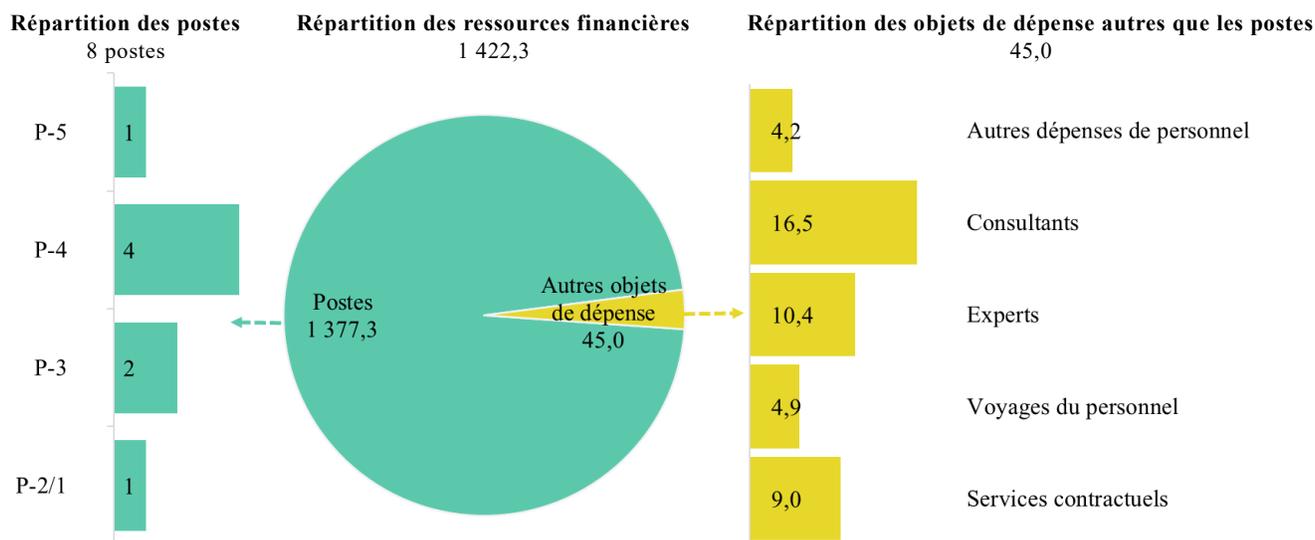
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 395,8	1 377,3	–	–	–	–	–	1 377,3
Autres objets de dépense	55,0	48,0	–	–	(3,0)	(3,0)	(6,3)	45,0
Total	1 450,8	1 425,3	–	–	(3,0)	(3,0)	(0,2)	1 422,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	–	–	–	–	8
Total		8	–	–	–	–	–	8

Figure 16.XXIX

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

16.287 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 58 998 700 dollars, qui permettra de financer 43 postes [2 P-5, 15 P-4, 18 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C) et 6 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettraient d'aider les États Membres à mettre en place des stratégies, des politiques et des programmes efficaces visant à prévenir la criminalité et à améliorer les systèmes de justice pénale dans le respect des normes et règles internationales. Elles seraient utilisées dans des domaines de travail tels que le traitement des prisonniers, les mesures visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des enfants et des femmes, l'aide juridictionnelle, les femmes détenues et la criminalité maritime. L'augmentation prévue de 9 107 000 dollars est principalement due à l'expansion des activités menées dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime et dans le domaine des réformes pénitentiaires.

Sous-programme 6 Étude, analyse des tendances et criminalistique

16.288 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 263 200 dollars et font apparaître une diminution nette de 11 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 16.45 et la figure 16.XXX.

Tableau 16.45

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

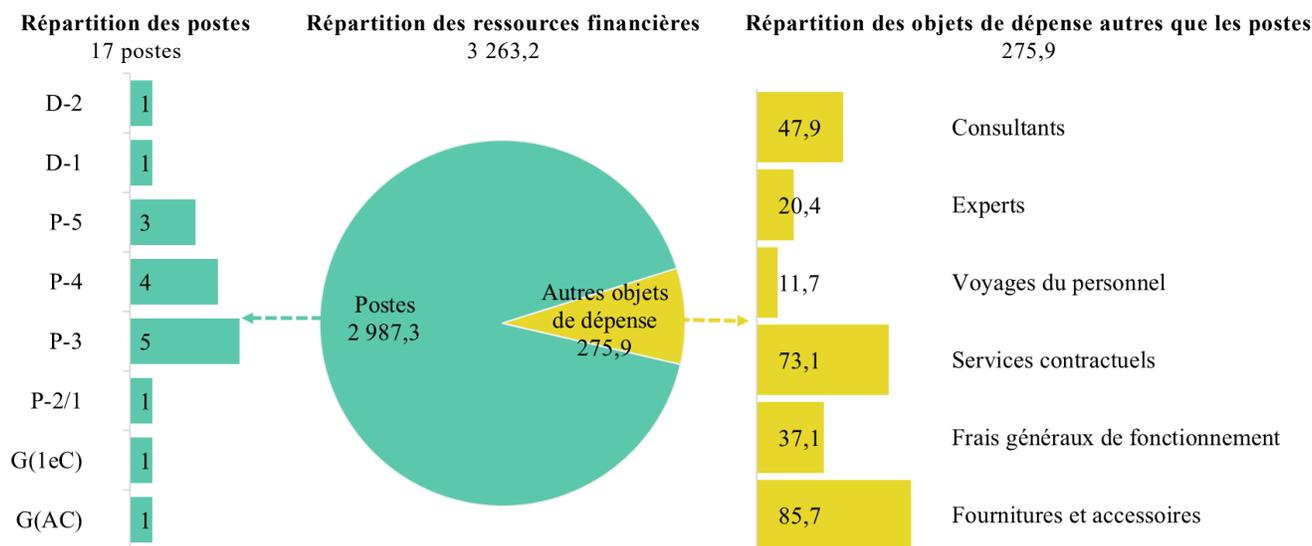
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 806,4	2 987,3	–	–	–	–	–	–	2 987,3
Autres objets de dépense	289,1	287,0	–	–	(11,1)	(11,1)	(3,9)	275,9	
Total	3 095,5	3 274,3	–	–	(11,1)	(11,1)	(0,3)	3 263,2	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	–	–	15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	–	2
Total		17	–	–	–	–	–	–	17

Figure 16.XXX

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 16.289 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 29 467 200 dollars, qui permettra de financer 77 postes [1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 15 P-4, 23 P-3, 3 P-2/1 et 31 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettraient de financer des études et des analyses approfondies, au niveau mondial, des nouvelles menaces relevant de la criminalité transnationale, y compris le suivi et l'analyse des réseaux de trafic de migrants et de l'implication du crime organisé dans le trafic. Elles serviraient également à appuyer les travaux de recherche effectués aux fins de l'élaboration du *World Wildlife Crime Report* et de l'*Étude mondiale sur l'homicide*, ainsi qu'à améliorer la disponibilité et la qualité de données comparables et en temps réel ayant trait aux problèmes de drogue et de criminalité en utilisant des méthodes innovantes et les nouvelles technologies. En outre, elles contribueraient à renforcer les capacités techniques et médico-légales des États Membres, qui recevraient un appui à l'assurance de la qualité, des formations en laboratoire et une aide à la création de systèmes d'alerte précoce, en particulier pour les nouvelles substances psychotropes. Enfin, elles permettraient à l'ONUSD de s'acquitter de son mandat, lequel a été élargi en vue de couvrir un certain nombre de questions de criminalistique en relation avec la drogue et la criminalité, en mettant l'accent sur les travaux de recherche menés en laboratoire et les activités de suivi afin d'appuyer les analyses et les enquêtes sur les tendances en matière de drogues.

**Sous-programme 7
Appui en matière de politiques**

- 16.290 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 130 500 dollars et font apparaître une diminution nette de 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 16.46 et la figure 16.XXXI.

Tableau 16.46

Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

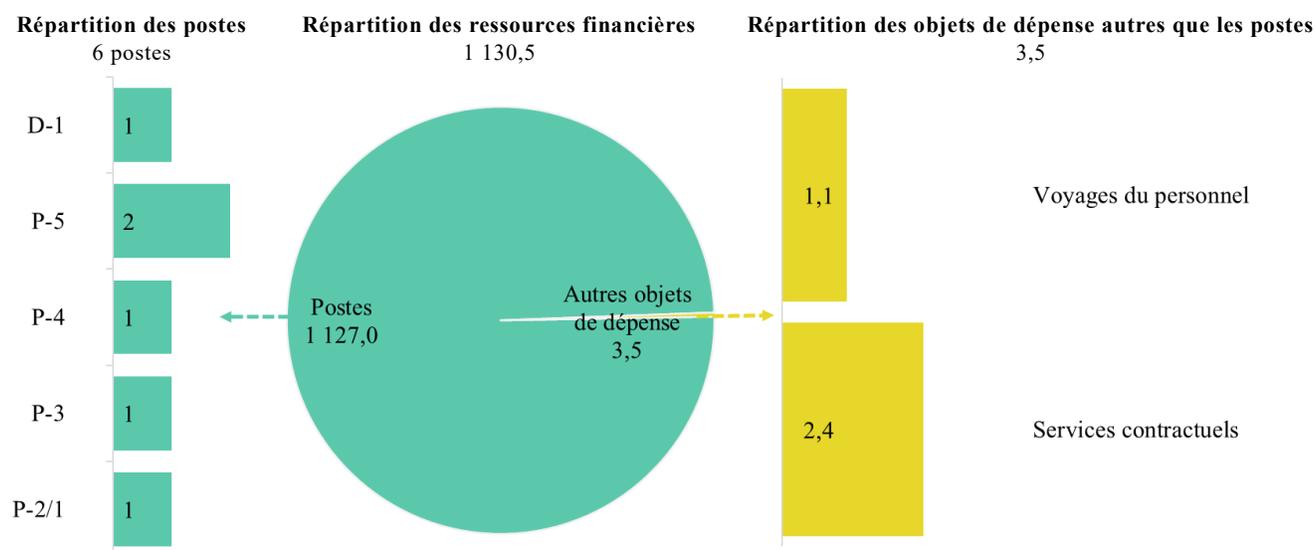
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 236,4	1 127,0	–	–	–	–	–	1 127,0
Autres objets de dépense	8,8	4,0	–	–	(0,5)	(0,5)	(12,5)	3,5
Total	1 245,2	1 131,0	–	–	(0,5)	(0,5)	(0,0)	1 130,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	–	–	–	6
Total		6	–	–	–	–	–	6

Figure 16.XXXI

Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)


Ressources extrabudgétaires

16.291 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 7 523 400 dollars, qui permettra de financer 29 postes [1 D-2, 6 P-4, 10 P-3, 1 P-2/1 et 11 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettraient notamment de renforcer les activités de communication et d'information, de former le personnel de l'ONUDC à la gestion axée sur les résultats, d'appuyer le fonctionnement du Comité d'examen des programmes et de couvrir les frais de déplacement liés à la participation à des forums interinstitutions pertinents.

**Sous-programme 8
Coopération technique et appui opérationnel**

16.292 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 642 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 16.47 et la figure 16.XXXII.

Tableau 16.47

Sous-programme 8 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

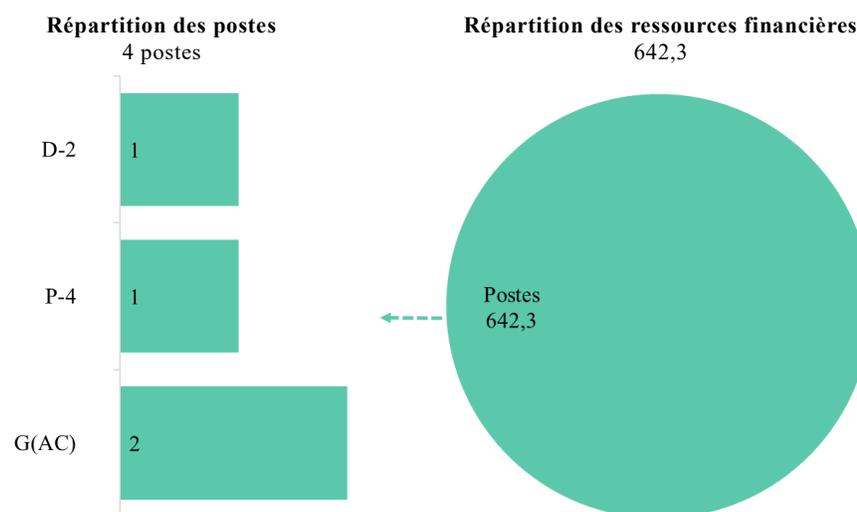
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	626,6	642,3	–	–	–	–	–	642,3
Total	626,6	642,3	–	–	–	–	–	642,3

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	–	–	–	–	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
Total		4	–	–	–	–	–	4

Figure 16.XXXII

Sous-programme 8 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 16.293 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 12 219 800 dollars, qui permettra de financer 56 postes [10 D-1, 13 P-5, 11 P-4, 11 P-3, 1 G(1°C) et 10 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettraient d'appuyer la programmation intégrée et la coopération technique intersectorielle, l'orientation stratégique, le suivi et l'établissement de rapports axés sur les résultats pour les programmes extérieurs de l'Office, ainsi que la sécurité sur le terrain.

Sous-programme 9**Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

- 16.294 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 5 851 500 dollars et font apparaître une diminution nette de 18 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 16.48 et la figure 16.XXXIII.

Tableau 16.48

Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes

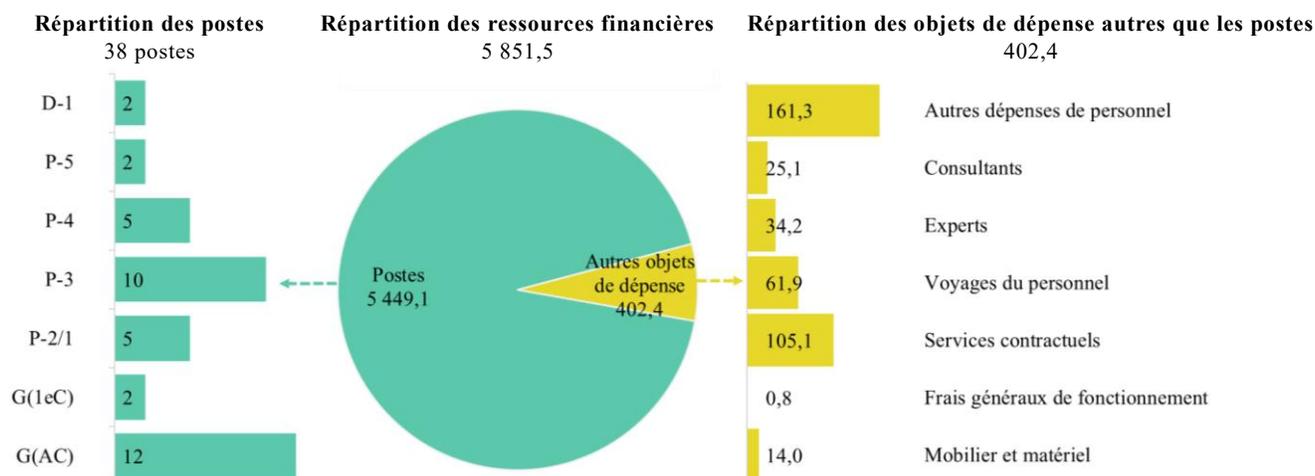
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	4 953,4	5 449,1	–	–	–	–	5 449,1
Autres objets de dépense	398,0	420,9	–	–	(18,5)	(18,5)	402,4
Total	5 351,4	5 870,0	–	–	(18,5)	(18,5)	5 851,5
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		24	–	–	–	–	24
Agents des services généraux et des catégories apparentées		14	–	–	–	–	14
Total		38	–	–	–	–	38

Figure 16.XXXIII

Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)


Ressources extrabudgétaires

- 16.295 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 6 373 600 dollars, qui permettra de financer 18 postes [2 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1 et 7 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettraient de financer les activités des organes intergouvernementaux ainsi que celles liées aux nouvelles substances psychoactives, afin de réduire le trafic d'opioïdes de synthèse non médicaux et d'autres nouvelles substances psychoactives dangereuses et de limiter leur approvisionnement sur les marchés de consommation.

Appui au programme

- 16.296 L'Office des Nations Unies à Vienne fournit l'appui nécessaire au programme en ce qui concerne les activités menées à son siège, par l'intermédiaire notamment du Service de la gestion des ressources financières, du Service de la gestion des ressources humaines, de la Section de l'appui général et du Service de la technologie de l'information de la Division de la gestion, et de l'ONU DC. Tous les postes imputés au budget ordinaire au titre de l'appui au programme sont présentés au sous-chapitre 29F [Administration (Vienne)].
- 16.297 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 447 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 16.49 et la figure 16.XXXIV.

Tableau 16.49

Appui au programme : évolution des ressources financières

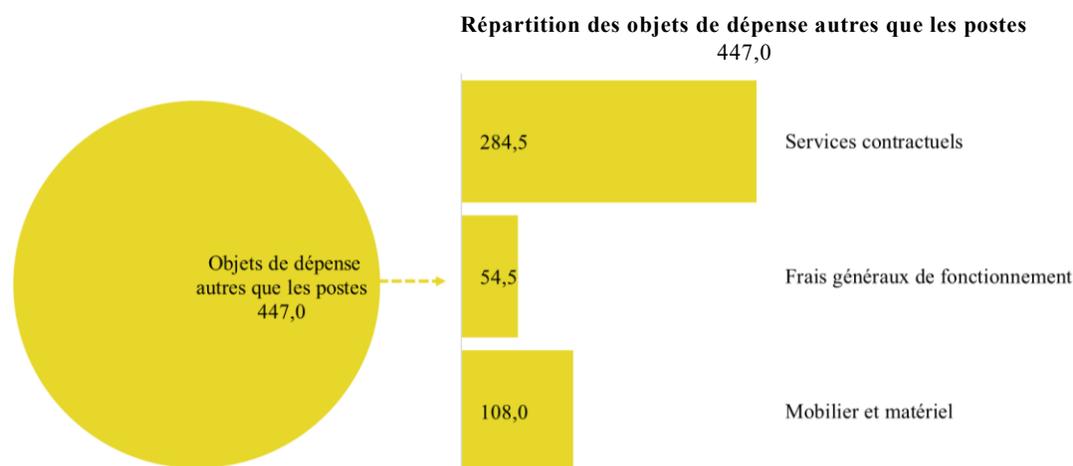
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	495,6	447,0	–	–	–	–	–	447,0
Total	495,6	447,0	–	–	–	–	–	447,0

Figure 16.XXXIV

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



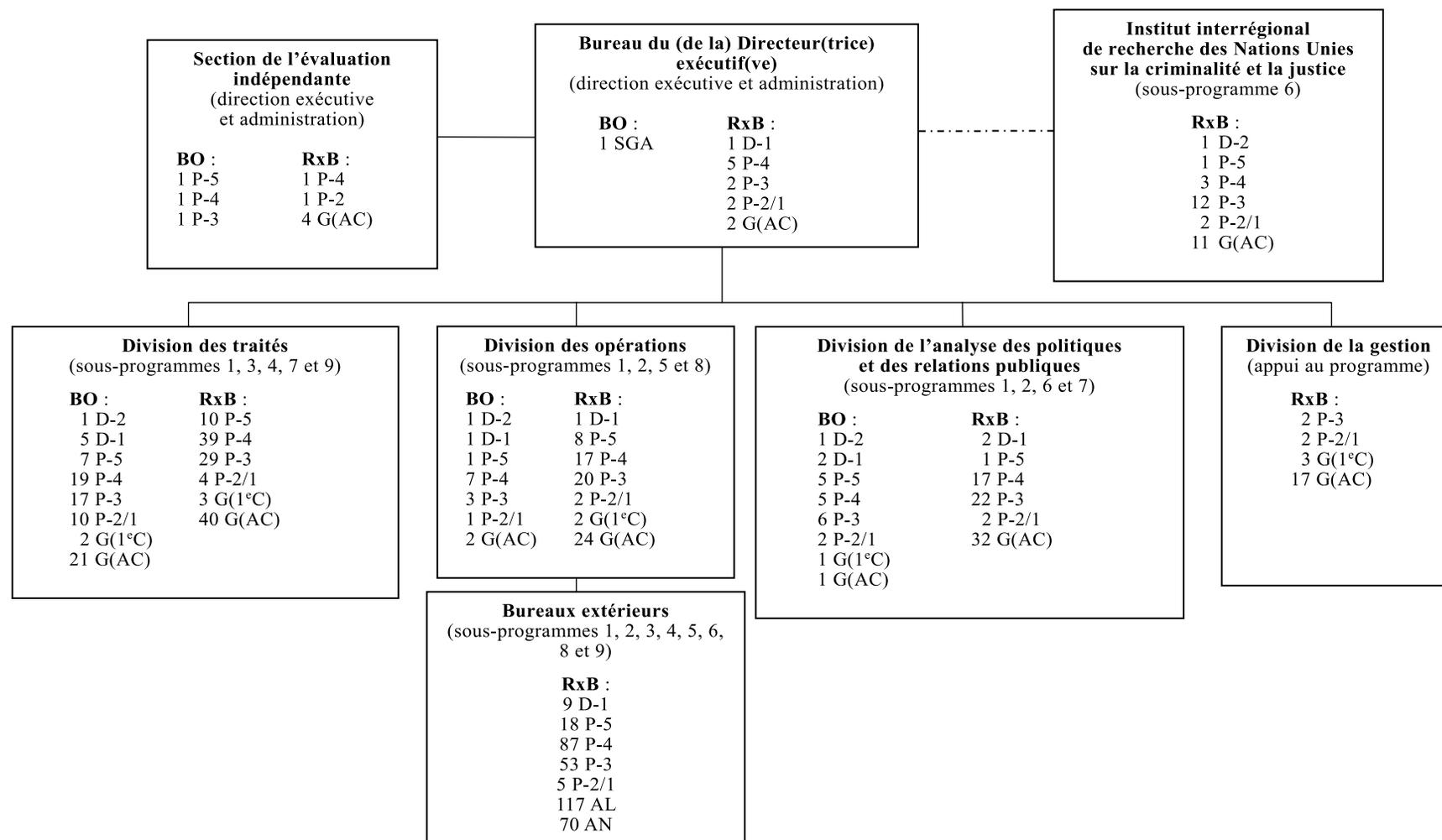
Ressources extrabudgétaires

- 16.298 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 744 500 dollars, qui permettra de financer 24 postes [2 P-3, 2 P-2/1, 3 G(1°C) et 17 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviraient à fournir aux États Membres des logiciels en rapport avec les domaines thématiques associés aux missions techniques de l'ONU DC.

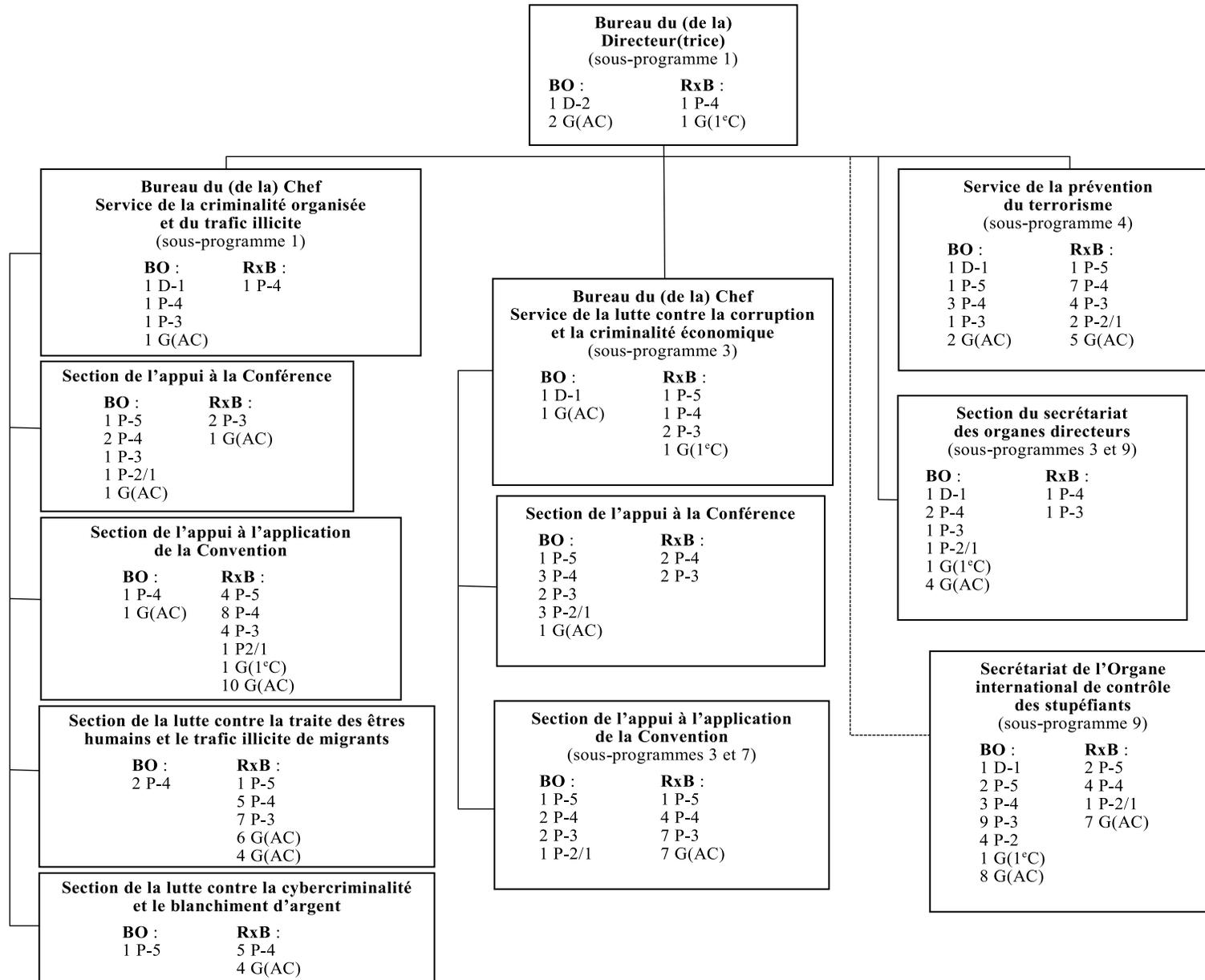
Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2022

A. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

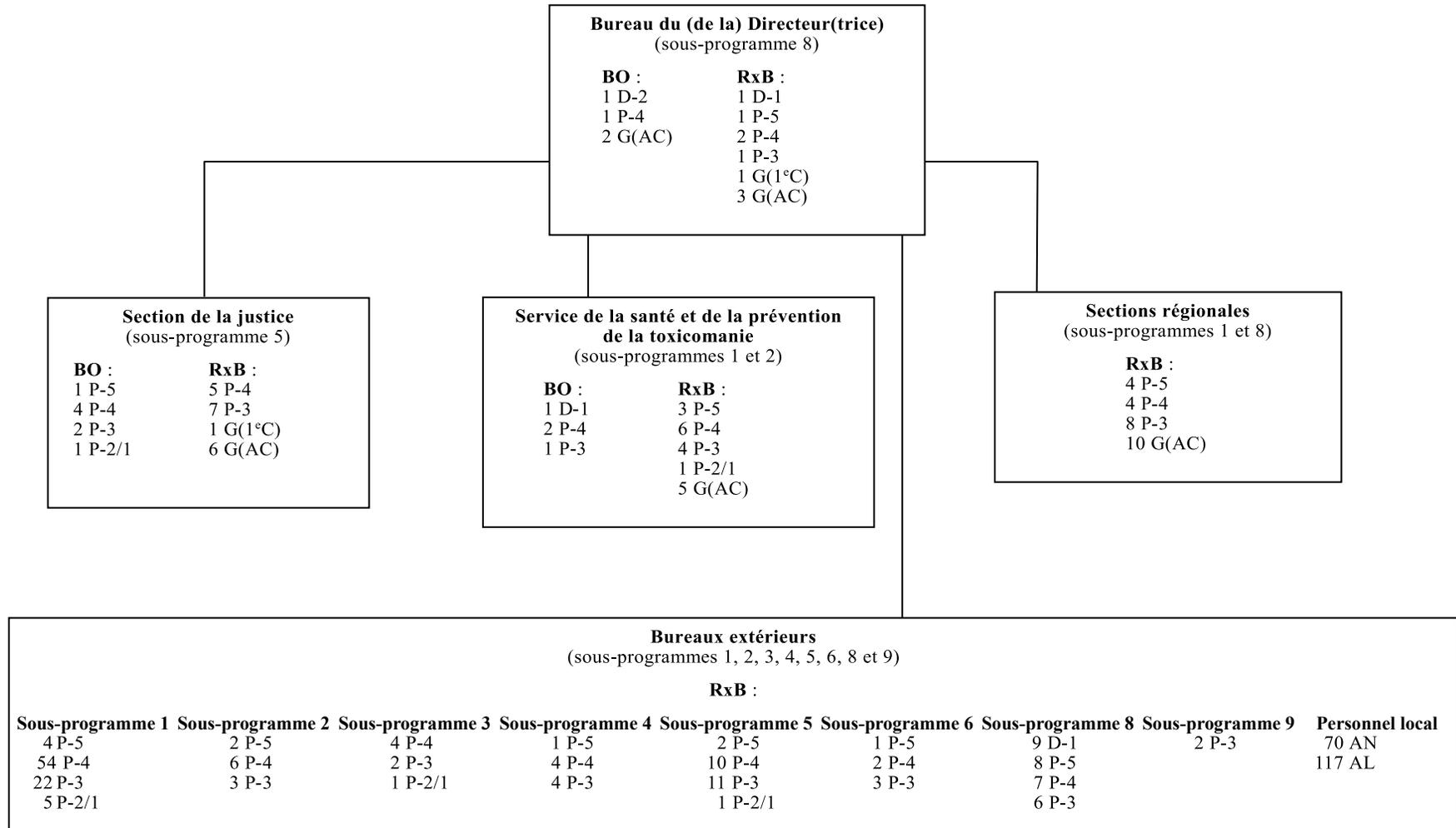


B. Division des traités

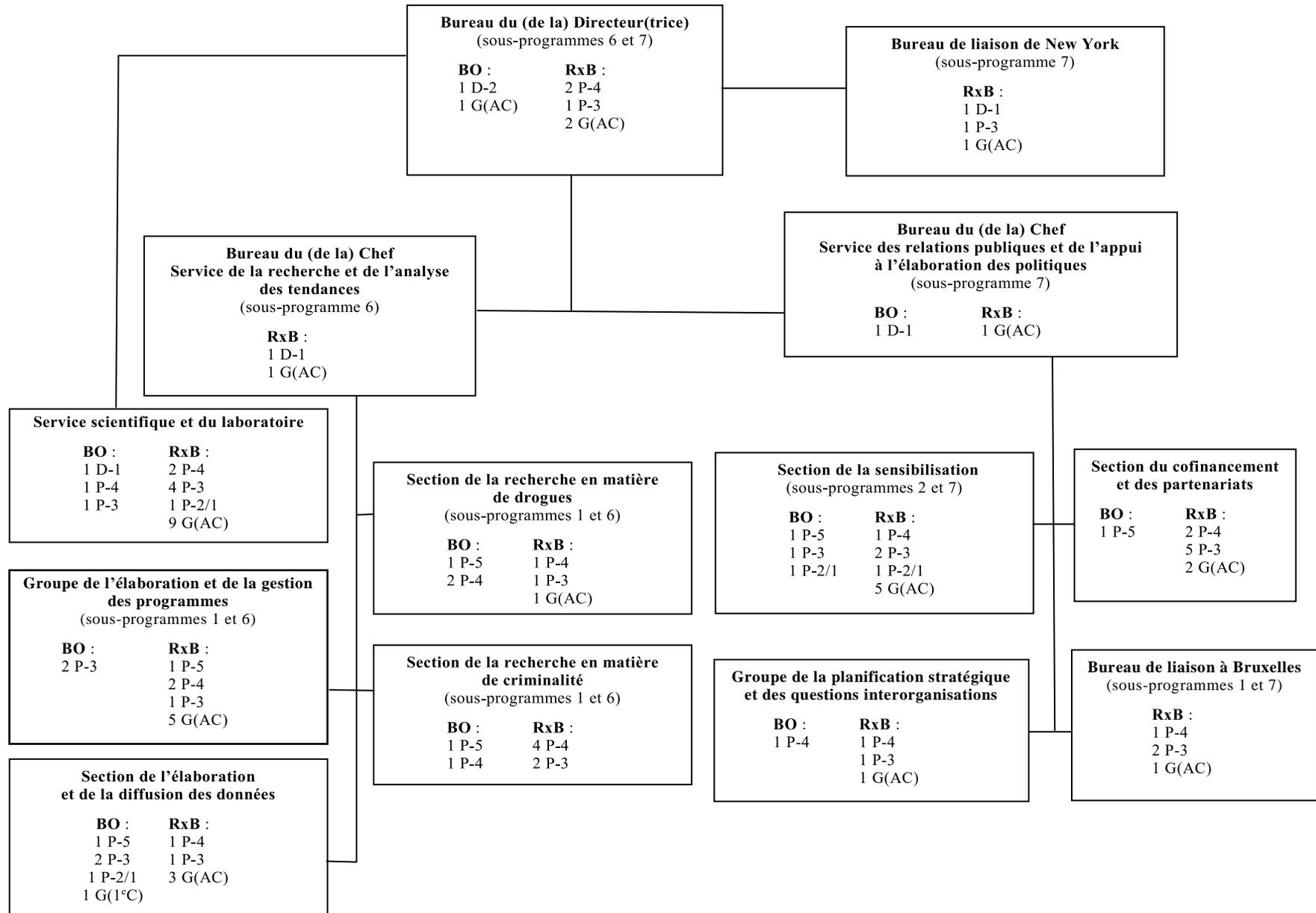


C. Division des opérations

21-04742F



D. Division de l'analyse des politiques et des relations publiques



E. Division de la gestion

**Service de la technologie
de l'information**
(appui au programme)

RxB :

2 P-3

2 P-2/1

3 G(1°C)

17 G(AC)

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ;
BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ;
G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ;
SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes

[A/73/5/Add.10](#), chap. II

Le Comité recommande que l'ONU DC envisage de demander que le Secrétariat de l'ONU examine les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et étudie la voie à suivre pour acheter des billets d'avion au meilleur prix (par. 144).

La recommandation est en cours d'application. Voir le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2019 ([A/75/339/Add.1](#), par. 1269).

Le Comité recommande également que l'ONU DC évalue régulièrement son degré d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et prenne sans tarder des mesures correctives si besoin est (par. 153).

La recommandation est en cours d'application. Voir le rapport du Secrétaire général ([A/75/339/Add.1](#), par. 1271).

[A/71/5/Add.10](#), chap. II.

Le Comité recommande que l'ONU DC envisage de simplifier la procédure d'établissement des rapports, par exemple en n'y communiquant que des informations ayant trait à des modifications effectuées après la présentation des rapports précédents, en ayant davantage recours à des graphiques pour comparer les progrès accomplis aux objectifs, et en y incluant des données relatives aux dépenses les plus importantes afin de relever celles dont le montant s'est écarté des prévisions et expliquer ces écarts (par. 86).

La recommandation est en cours d'application. Voir le rapport du Secrétaire général ([A/75/339/Add.1](#), par. 1285).

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/75/7](#) et [A/75/7/Corr.1](#)

Le Comité consultatif estime que le passage aux réunions tenues en ligne devrait se traduire par des économies, notamment parce qu'il élimine certains coûts liés aux réunions en présentiel, y compris les dépenses liées aux voyages (voir, par exemple, par. IV.91 et tableau IV.16), ainsi qu'à l'impression et à la distribution des documents de réunion. Le Comité espère que tout sera fait pour réaliser ces économies et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir des informations à ce sujet dans le prochain projet de budget-programme (par. IV.102).

En 2020, l'ONU DC a démontré qu'il était capable de s'adapter aux réalités opérationnelles imposées par la pandémie de COVID-19 et d'apprendre de nouvelles pratiques et méthodes de travail plus efficaces. Par exemple, à chaque fois que possible, l'ONU DC a : fourni une assistance technique sous un format hybride en proposant à la fois des formations en ligne et en présentiel ; organisé davantage de réunions de groupes d'experts sous un format virtuel ou hybride et fait une utilisation accrue des documents électroniques pour remplacer les documents imprimés. On pourra, dans une certaine mesure, continuer d'appliquer ces pratiques au-delà de la pandémie de COVID-19 ; cependant, les réunions en présentiel ne peuvent pas être totalement remplacées, en particulier lorsqu'elles

concernent la prise de décisions. Bien que l'organisation de réunions virtuelles puisse permettre d'économiser sur certains postes budgétaires (par exemple, déplacements du personnel, réunions de groupes d'experts, etc.), les services fournis lors des réunions en ligne ou hybrides requièrent davantage de personnel car ils impliquent un niveau supplémentaire de technicité et d'organisation. Les réunions virtuelles ou hybrides peuvent donc être aussi coûteuses, voire plus, que les réunions en présentiel, car elles impliquent des coûts d'interprétation plus élevés, davantage de personnel et des tâches supplémentaires. Compte tenu de ce qui précède, on a recensé des économies d'un montant de 71 900 dollars pour 2022.

A/74/7

Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Compte tenu des résultats particulièrement médiocres de l'ONUDC, le Comité compte que l'Office accordera une attention prioritaire à cette question afin de veiller, à l'avenir, à mieux planifier les voyages. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi [A/73/779](#), par. 16). Tout en notant que l'Office s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, il est d'avis que des stratégies et plans concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget (par. IV.113).

La recommandation est en cours d'application. En 2020, une directive a été diffusée pour faire connaître aux membres du personnel la disposition relative aux délais d'achat des billets d'avion, et les sensibiliser à l'importance de cette disposition et à l'obligation de la respecter. Les responsables sont invités à prendre des mesures préventives et à surveiller l'application des mesures correctives. Le respect des délais fait l'objet d'un suivi et les statistiques et tendances sont communiquées aux responsables tous les trois mois.